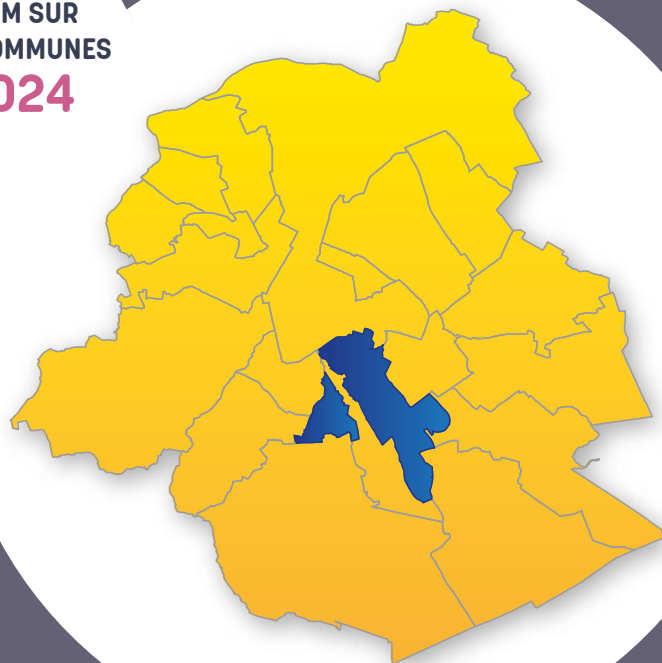


ZOOM SUR
LES COMMUNES
2024



zoom sur

IXELLES

Réalisation

Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse

Observatoire de la Santé et du Social de
Bruxelles-Capitale

Traduction

SA Production

Mise en page

Nathalie DA COSTA MAYA

Dépôt légal

D/2023/9334/15

Reproduction autorisée moyennant mention de la source

Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse
et Observatoire de la Santé et du Social
de Bruxelles-Capitale (2024), Zoom sur les
communes : Ixelles, Région de Bruxelles-Capitale
et Vivalis.Brussels.

Dit document is eveneens beschikbaar in het
Nederlands.

POUR PLUS D'INFORMATIONS

Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse

Rue de Namur 59, 1000 Bruxelles

ibsa@perspective.brussels

<https://ibsa.brussels/>

Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale

Marion ENGLERT marion.englert@vivalis.brussels

Jonathan UNGER jonathan.unger@vivalis.brussels

Sarah MISSINNE sarah.missinne@vivalis.brussels

Peter VERDUYCKT peter.verduyckt@vivalis.brussels

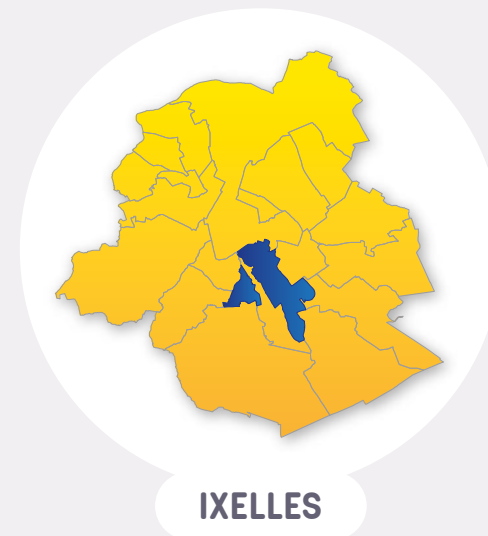
Rue Belliard 71, Boîte 1, 1040 Bruxelles

observat@vivalis.brussels

<https://www.vivalis.brussels/fr/informer-et-communiquer/observatoire/observatoire-de-la-sante-et-du-social-de-bruxelles-capitale>

Éditrices responsables

Astrid ROMAIN (IBSA) et Nathalie NOËL (Vivalis)

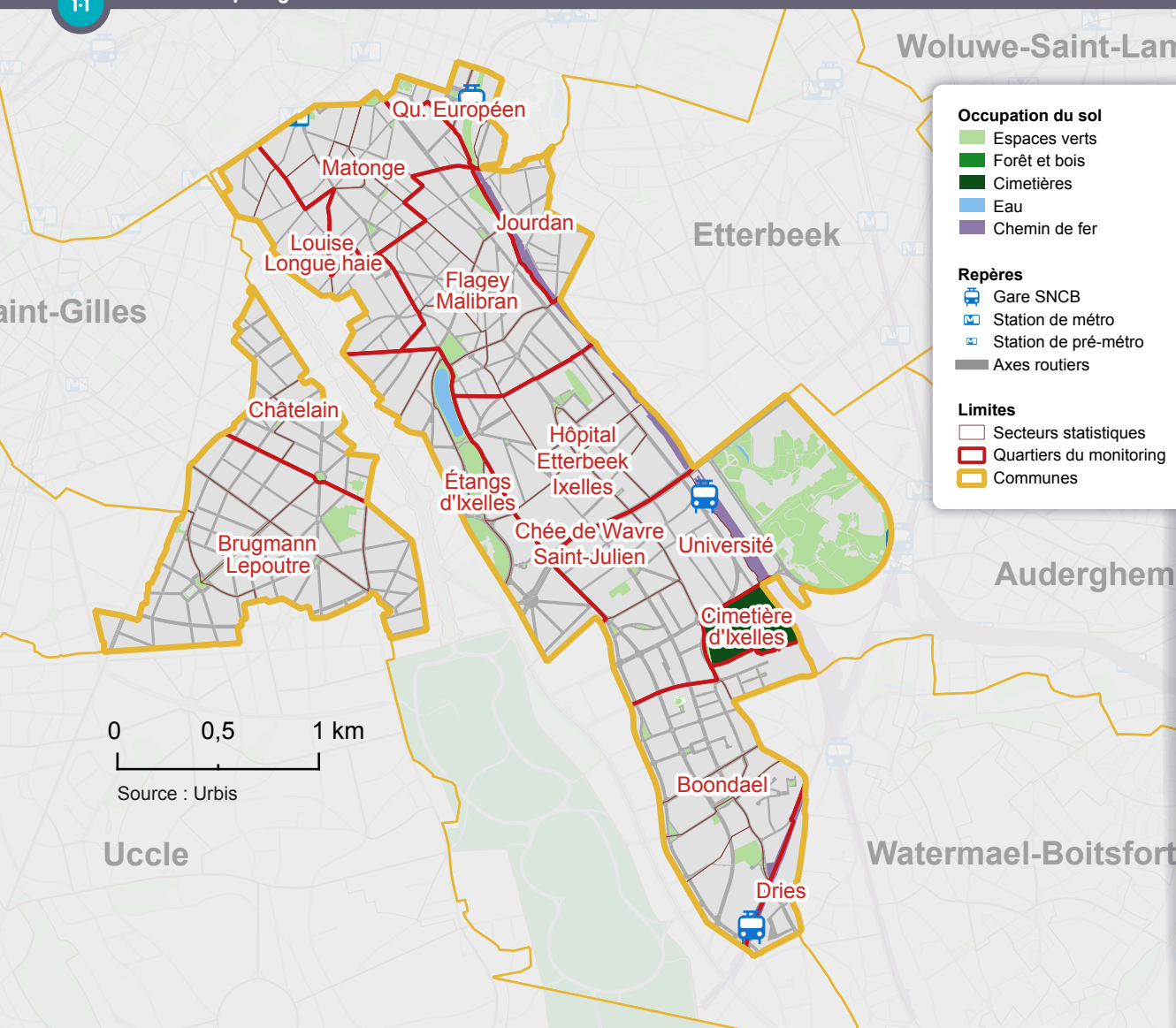


1. IXELLES ET SES HABITANTS EN QUELQUES MOTS	4	7. REVENUS	30
1.1. Paysage et structure urbanistique du territoire communal	4	7.1. Revenus fiscaux	30
1.2. Les habitants et leurs caractéristiques	6	7.2. Personnes vivant avec une allocation	34
1.3. Enjeux	8	7.3. Bénéficiaires de l'intervention majorée (BIM)	35
2. POPULATION	9	8. FINANCES COMMUNALES	36
2.1. Densité et répartition de la population au sein de la commune	9	8.1. Indicateurs clés pour les finances communales	36
2.2. Évolution et mouvement de la population	10	8.2. Structure des principales recettes et dépenses ordinaires	36
2.3. Structure par âge et sexe	11	8.3. Investissements	37
2.4. Nationalités	13	9. LOGEMENT	38
2.5. Ménages	15	9.1. Caractéristiques du bâti résidentiel	38
3. PETITE ENFANCE	16	9.2. Parc de logements sociaux et autres logements à finalité sociale	39
3.1. Évolution et caractéristiques des naissances	16	9.3. Prix de ventes immobilières	41
3.2. Évolution du nombre d'enfants de moins de 3 ans	17	10. MOBILITÉ ET ENVIRONNEMENT	42
3.3. Offre d'accueil : taux de couverture et accessibilité	18	10.1. Mobilité	42
4. ENSEIGNEMENT	19	10.2. Environnement	44
4.1. Évolution de la population âgée de 3 à 17 ans	19	11. SANTÉ	48
4.2. Population scolaire : niveau, lieu de scolarité et forme d'enseignement	20	11.1. Espérance de vie et mortalité	48
4.3. Retard scolaire	21	11.2. État de santé général	50
5. MARCHÉ DU TRAVAIL	22	11.3. Prévention	53
5.1. Position socio-économique de la population	22	11.4. Focus sur les personnes âgées	54
5.2. Taux d'activité, d'emploi et de chômage	22	GLOSSAIRE	55
5.3. Profil des demandeurs d'emploi inoccupés	25	ACRONYMES ET ABRÉVIATIONS / EN SAVOIR PLUS	59
5.4. Caractéristiques des salariés ixellois	26	BIBLIOGRAPHIE	60
6. ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE	27		
6.1. Situation générale	27		
6.2. Les spécificités économiques ixelloises	27		
6.3. Migrations d'entreprises	29		

1. IXELLES ET SES HABITANTS EN QUELQUES MOTS

1-1

Carte de repérage de la commune d'Ixelles



1.1. PAYSAGE ET STRUCTURE URBANISTIQUE DU TERRITOIRE COMMUNAL¹

La commune d'Ixelles (6,4 km² soit 4,0 % du territoire régional) est divisée en deux parties par l'avenue Louise, située sur le territoire de la commune de la Ville de Bruxelles. La plus grande partie, à l'est, s'étend de la Porte de Namur (Matonge), située à la limite du Pentagone, à Boondael à l'extrême sud de la commune. Cette partie jouxte la petite ceinture et le quartier européen au nord (Ville de Bruxelles), Etterbeek, Auderghem (au-delà du campus de la Plaine) à l'est, Watermael-Boitsfort au sud, et l'avenue Louise (et ses proches alentours), Franklin Roosevelt et le campus du Solbosch de l'ULB à l'ouest (Ville de Bruxelles). La deuxième partie, plus petite et de forme triangulaire, à l'ouest de la commune, est comprise entre l'avenue Louise (Ville de Bruxelles), l'axe formé par la chaussée de Charleroi et l'avenue Brugmann (Saint-Gilles et Forest), ainsi que la rue Vanderkindere (Uccle).

La **carte de repérage 1-1** permet de visualiser les découpages statistiques, à savoir les **secteurs statistiques**² et les **quartiers** du Monitoring des Quartiers. La commune d'Ixelles compte 12 quartiers. Les limites de ces quartiers ne concordent pas toujours avec les limites communales, ce qui indique la continuité du bâti urbain. Certains sont donc à cheval sur plusieurs communes, comme le quartier Boondael et Dries (Ixelles, Ville de Bruxelles et Watermael-Boitsfort), Jourdan (Ixelles et Etterbeek), le Quartier Européen, Louise-Longue

¹ Partie rédigée sur la base de la version précédente du Zoom sur les communes (2016) et de l'ouvrage «La Région de Bruxelles-Capitale» (Jaumain, 2008).

² Les mots en bleu sont définis dans le glossaire se trouvant à la fin du document.

Haie et Étangs d'Ixelles (Ixelles et Ville de Bruxelles), Châtelain (Ixelles, Ville de Bruxelles et Saint-Gilles) et Brugmann-Lepoutre (Ixelles, Ville de Bruxelles et Forest).

Avec 13 578 habitants par km², Ixelles est une commune densément peuplée. La **densité de population** est plus élevée dans le nord-est de la commune, et plus faible à l'extrême sud. Mis à part le campus de la Plaine, les espaces peu habités sont relativement rares et se limitent essentiellement aux étangs d'Ixelles, à l'Abbaye de la Cambre (partiellement sur la Ville de Bruxelles), aux anciennes casernes et au cimetière d'Ixelles. Le manque d'espaces verts (Ixelles ne comprenant qu'1 % des espaces verts régionaux) est en partie compensé, du moins au sud de la commune, par la proximité du bois de la Cambre. Les étangs d'Ixelles constituent également un îlot de verdure dans le cœur de la commune.

Sur le plan paysager et urbanistique, on peut globalement distinguer trois entités à Ixelles : le cœur de la commune (la partie nord-est), le triangle formé par les quartiers Châtelain et Brugmann-Lepoutre (à l'ouest), et enfin, les quartiers Boondael et Université (au sud).

Le cœur de la commune

S'étendant de la petite ceinture à la grande ceinture en passant par les quartiers de Matonge, Flagey-Malibran, les Étangs et l'hôpital d'Ixelles, cette zone constitue le cœur de la commune en termes de **densité de population** et d'**activités culturelles, économiques et commerciales**. L'avenue de la Toison d'or et la chaussée d'Ixelles comptent parmi les plus importants lieux commerciaux de la Région. L'Horeca est également très développé dans cette partie de la commune, autour de l'église Saint-Boniface notamment. En termes de logements, cette zone se compose essentiellement d'anciennes maisons bourgeoises, très souvent subdivisées en appartements, et d'immeubles de rapport. Au sud de cette zone, les étangs d'Ixelles, bordés par des maisons et immeubles de prestige et prolongés par les jardins de l'Abbaye de la Cambre (partiellement sur Ville de Bruxelles), font partie des rares espaces semi-naturels de la commune.

Au cours de la seconde moitié du 20^e siècle, les **quartiers centraux** (Matonge et Flagey-Malibran en particulier) ont été progressivement peuplés par des personnes issues principalement de classes populaires. Si c'est encore en partie le cas actuellement, des jeunes travailleurs plus favorisés socioéconomiquement s'y installent de plus en plus souvent. Notamment autour de la place Flagey, rénovée au cours de la première décennie des années 2000 et lieu important en termes d'activités de loisirs, culturelles et commerciales (marché, Horeca).

Le **quartier européen**, à l'intersection de plusieurs communes dont Ixelles (avec la gare du Luxembourg et sa place du même nom), est situé autour du rond-point Schumann. Il abrite de nombreux bureaux.

Le triangle Châtelain et Brugmann-Lepoutre

Ces deux **quartiers** abritent une population en moyenne plus aisée que dans les quartiers centraux du nord-est. Le bâti y est composé majoritairement de maisons de maître, fréquemment subdivisées en appartements. La place du Châtelain accueille notamment un marché hebdomadaire, et ses alentours, de nombreux commerces et restaurants (rue du Bailli et rue du Page notamment). À la frontière avec Uccle, le bâti plus aéré – grâce entre autres à des voiries plus larges et le parc Tenbosch – offrent aux habitants un cadre plus vert et moins dense que dans les quartiers centraux.

Boondael et le quartier Université

Cette zone comprend deux des rares grands espaces peu habités de la commune : le campus de la Plaine et le cimetière d'Ixelles. L'habitat de ce quartier est constitué majoritairement d'immeubles de rapport, bien que la zone comprise entre le cimetière d'Ixelles et la gare d'Etterbeek ait été urbanisée initialement sous la forme de maisons bourgeoises.

Cette partie de la commune représente le principal centre de la vie universitaire bruxelloise. En effet, le campus de la Plaine (ancienne plaine des manœuvres militaires) accueille en partie l'Université libre de Bruxelles (ULB) et la Vrije Universiteit Brussel (VUB). Le Campus du Solbosch, accueillant également l'ULB, est un ancien site de l'exposition universelle de 1930, situé sur une excroissance de La Ville de Bruxelles. Le secteur de l'horeca est également bien développé dans cette zone.

Caractéristiques du bâti en général et logement social

Commune partagée entre la **première** et la **deuxième couronne**, Ixelles a un parc immobilier assez hétérogène, avec une part importante de logements anciens. En considérant l'ensemble du territoire communal, les logements construits avant 1919 représentent plus de la moitié des logements ixellois.

Le cœur de la commune a commencé à s'urbaniser dès 1830. Ainsi, à l'aube de la Première Guerre mondiale, une grande partie de la commune est déjà urbanisée, dans le cadre d'un processus accéléré notamment par le développement de la ligne de chemin de fer reliant Bruxelles à Luxembourg au milieu du 19^e siècle. Après la Première Guerre mondiale s'achèvent des constructions amorcées au début du siècle, notamment au niveau des quartiers Brugmann-Lepoutre ou dans certaines zones du sud de la commune. C'est seulement après la Seconde Guerre mondiale que le dernier quartier rural d'Ixelles, Boondael, s'urbanise rapidement. De nombreux immeubles datent des années 1950 et 1960 dans cette partie plus récente de la commune.

Dans la partie nord-est de la commune, les logements sont en moyenne moins confortables – notamment du fait de superficies plus réduites – qu’au sud et à l’ouest du territoire communal (quartiers plus aisés).

Le nombre de **logements sociaux**, rapporté au nombre de ménages, reste faible à Ixelles : on compte seulement 3 logements sociaux pour 100 ménages dans la commune (contre 7 pour 100 au niveau régional). Ils sont essentiellement situés dans le quartier Boondael et, dans une moindre mesure, à proximité de l’hôpital d’Ixelles.

Les grands axes et la mobilité

En ce qui concerne la mobilité, Ixelles est une commune péricentrale par laquelle passent plusieurs voies d’accès au centre de la Région bruxelloise depuis les faubourgs du sud de l’agglomération (la chaussée d’Ixelles, l’avenue de l’Hippodrome, l’avenue de la Couronne et le boulevard du Triomphe à l’est, et la chaussée de Waterloo à l’ouest). Le boulevard Général Jacques qui traverse la commune d’est en ouest est également une artère très fréquentée. Plusieurs grands carrefours peuvent être le théâtre d’embarras de circulation importants dans la commune.

Le territoire communal est relativement bien desservi par les **transports publics**. Les grands axes susmentionnés accueillent plusieurs lignes importantes de bus et de trams, et d’autres lignes (métros, bus ou trams) desservent directement ou indirectement la commune à certains endroits. La desserte de la chaussée d’Ixelles et du campus du Solbosch reste cependant problématique, notamment à la suite de problèmes d’embouteillage et de capacité des lignes de bus qui y passent.

1.2. LES HABITANTS ET LEURS CARACTÉRISTIQUES

Profil démographique

Après un pic historique en 1961 où elle atteint 94 211 personnes, la **population** d’Ixelles diminue pendant trois décennies, jusqu’en 1991 (elle est alors de 71 610 personnes), suite à la poursuite de la périurbanisation en dehors de la Région mais aussi, dans certaines parties de la commune, suite à la transformation d’immeubles résidentiels en bureaux. En revanche, à partir du début des années 1990, la population d’Ixelles a crû continuellement jusqu’en 2020. Elle a légèrement diminué en 2021 et 2022. Sur l’ensemble de la période 2012-2022, la population d’Ixelles a augmenté de 4 % (+3 627 habitants), un rythme moins élevé qu’à l’échelle régionale (+7 %). Au 1^{er} janvier 2022, Ixelles compte 87 052 habitants, ce qui représente 7 % de la population en Région bruxelloise. La densité de population y est de 13 588 habitants au km², soit deux fois plus que dans la Région.

De manière générale, les **mouvements migratoires** (les entrées et sorties en proportion de la population) sont plus importants à Ixelles qu’à l’échelle régionale. Les jeunes adultes, de 25 à 35 ans en particulier, sont fortement surreprésentés dans la commune, à l’inverse surtout des enfants et adolescents de moins de 18 ans. L’**âge moyen** y est de 38 ans et la structure par âge a globalement peu évolué entre 2012 et 2022.

Au niveau des **nationalités**, 49 % de la population ixelloise est de nationalité non-belge. La majorité de ces personnes sont issues de pays de l’**UE-14** (62 %). Les Français sont de loin les plus représentés à Ixelles parmi les non-Belges, suivis des Italiens et ensuite, des Espagnols. Les ressortissants d’un pays d’Afrique, en particulier d’Afrique du Nord, sont quant à eux sous-représentés dans la population non-belge de la commune (en comparaison avec la situation régionale).

Les **personnes isolées** sont majoritaires à Ixelles : elles constituent 61 % des ménages (contre 47 % à l’échelle régionale). C’est la commune bruxelloise où cette part est la plus élevée et où la taille moyenne des ménages est la plus petite. Les ménages avec enfants sont quant à eux nettement moins représentés qu’à l’échelle régionale. La proportion de couples sans enfants est équivalente à celle de la Région.

L’offre locative (constituée de nombreuses maisons divisées en appartements de petite taille) et l’offre culturelle, sociale et commerciale, de même que la proximité des institutions internationales (entre autres), expliquent l’attrait de la commune auprès des jeunes travailleurs – notamment internationaux – sans enfants.

Profil socioéconomique

La commune d’Ixelles est caractérisée par une population au profil socio-économique diversifié, mêlant ménages de classes populaires, moyennes et aisées. Sur base des **statistiques fiscales**, le **revenu médian** au niveau de l’ensemble du territoire est à peine supérieur à la médiane bruxelloise. Ixelles est la commune bruxelloise où le degré d’inégalité de revenus, mesuré par le **coefficient de Gini**, est le plus élevé. C’est dans les **quartiers** Brugmann-Lepoutre, Étangs d’Ixelles et Boondael que réside la population plus aisée, tandis que les quartiers du nord de la commune (Matonge, Flagey-Malibran) ainsi qu’une partie du quartier Université abritent une population disposant en moyenne de plus bas revenus. Ces derniers quartiers se composent en effet en partie de populations issues de classes populaires, mais aussi, et de plus en plus, de jeunes adultes disposant d’un certain capital social et culturel, en partie des travailleurs internationaux (dont les revenus sont absents des statistiques fiscales).

Entre 2009 et 2019, les revenus ont augmenté dans la majorité des secteurs statistiques des quartiers Matonge, Flagey-Malibran, Étangs d’Ixelles ainsi que Brugmann-Lepoutre et Châtelain. Une baisse des revenus est enregistrée dans certains secteurs du quartier Hôpital Etterbeek-Ixelles (dans le secteur des Casernes en particulier), dans le quartier Université (Place de la Petite Suisse) et dans certains secteurs du quartier Boondael.

La proportion de **bénéficiaires de l'intervention majorée** au sein de la population d'âge actif (25-64 ans) à Ixelles (14 %) est nettement moins importante qu'en Région bruxelloise (22 %). La différence avec la Région est beaucoup moins marquée pour les personnes âgées de 65 ans et plus : 29 % d'entre elles sont BIM à Ixelles, contre 33 % dans la Région. La part de personnes percevant le **revenu d'intégration sociale** (ou **équivalent**) dans la population de 18-65 ans est de 4,5 %, et de 11,5 % chez les jeunes adultes de 18-24 ans. Ces pourcentages sont importants, bien que légèrement inférieurs à ceux de la Région. Chez les plus âgés (65 ans et plus), 13 % perçoivent la GRAPA dans la commune, un pourcentage élevé et identique à celui de la Région.

Ainsi, la population âgée d'Ixelles apparaît, en moyenne, relativement plus précarisée que la population plus jeune dans la commune.

En comparaison avec la Région bruxelloise, le **taux d'activité** des Ixellois (15-64 ans) est un peu plus bas pour les hommes et un peu plus élevé pour les femmes. Au sein de la **population active**, le **taux de chômage** (14 %) est un peu plus bas à Ixelles qu'au niveau de la Région, pour les deux sexes mais de façon plus marquée pour les femmes. Les **secteurs** Place Flagey et Musée indiquent toutefois des taux de chômage environ deux fois plus élevés, tout comme que le secteur de logements sociaux Stade Communal (dans le **quartier** Boondael). Enfin, le **taux d'emploi** est un peu plus élevé à Ixelles (57 %) qu'à l'échelle de la Région, du fait du taux d'emploi des femmes plus élevé dans la commune. Environ un actif occupé sur sept travaille dans les institutions européennes et internationales.

Au niveau des **caractéristiques du tissu d'entreprises**, la commune d'Ixelles accueille, en proportion du nombre d'habitants, beaucoup plus d'entreprises que l'ensemble de la Région bruxelloise, qu'il s'agisse de sièges sociaux ou d'unités d'établissement. Le secteur de l'Horeca et celui du commerce de détails sont surreprésentés tant en termes de nombre de postes (salariés qui travaillent à Ixelles quel que soit leur commune de résidence) que d'établissements. La commune compte en effet de nombreux bars, restaurants et commerces, notamment dans le quartier de Matonge et Saint-Boniface, de la place Flagey, du Cimetière d'Ixelles ou de la place du Châtelain. On y trouve également de grandes rues commerçantes, comme la Chaussée d'Ixelles, l'Avenue de la Toison d'or ou la Rue du Bailli. Les autres secteurs surreprésentés en nombre de postes sont les activités spécialisées, scientifiques et techniques ainsi que l'enseignement, du fait notamment de la présence du campus de la Plaine de l'ULB et de la VUB.

Une naissance sur cinq survient dans un ménage composé d'une femme seule, et une sur sept dans un ménage sans revenu du travail. Le **taux de couverture en milieux d'accueil de la petite enfance** est de 50 places pour 100 enfants de moins de 3 ans. En ne considérant que les places accessibles, c'est-à-dire non réservées à certaines catégories d'enfants et à tarif variable selon le revenu des parents, le taux de couverture baisse à 28 places pour 100 enfants.

Dans le cadre de l'**enseignement** secondaire, en comparaison avec la Région, les jeunes résidant à Ixelles fréquentent un peu plus souvent la filière générale et un peu moins la filière technique et professionnelle. Le retard scolaire (d'au moins deux ans) concerne 19 % des élèves du secondaire résidant à Ixelles, soit près d'un élève sur cinq (une proportion élevée, équivalente à celle de la Région). Si l'on établit une distinction par filière et par degré, on constate que les parts des élèves en retard dans l'enseignement technique et surtout professionnel sont nettement plus importantes à Ixelles qu'à l'échelle de la Région, contrairement à ce qui est observé dans l'enseignement général et dans le premier degré.

Le **bâti résidentiel** y est souvent ancien : 70 % des bâtiments résidentiels ont été construits avant 1919. Les logements de petite taille y sont surreprésentés. Les loyers et le **prix de l'immobilier** sont plus élevés à Ixelles qu'au sein de la Région. Ixelles est la commune bruxelloise où le prix médian des maisons est le plus élevé. Concernant le prix des appartements, elle se place en deuxième position des communes les plus chères, juste après Woluwe-Saint-Pierre. Entre 2011 et 2021, le prix de vente médian des maisons et des appartements corrigé de l'inflation a augmenté de façon beaucoup plus importante à Ixelles (respectivement +44 % et +32 % dans la commune) qu'en général dans la Région. C'est dans la commune d'Ixelles que le prix des maisons a augmenté le plus au cours des dix dernières années en Région bruxelloise.

Le nombre de **logements sociaux** (1 538) rapporté au nombre de ménages est plus faible à Ixelles (3 pour 100 ménages) qu'en Région bruxelloise (7 pour 100 ménages).

En ce qui concerne les **finances communales**, de 2015 à 2020, le budget ordinaire d'Ixelles a été tantôt positif, tantôt négatif selon les années. Toutefois, le résultat cumulé est resté positif chaque année. La dette par habitant est supérieure à la moyenne des 19 communes. Les parts des recettes issues des additionnels à l'impôt des personnes physiques (IPP) dans le total des recettes communales est supérieure à la moyenne des 19 communes.

Ixelles est une des communes les moins **motorisées** en Région bruxelloise : 64 % des ménages ne disposent pas de voiture. Les taux de motorisation les plus élevés s'observent dans le quartier des Étangs d'Ixelles, dans le quartier Brugmann-Lepoutre, et surtout dans le quartier Boondael, au sud de la commune. Par ailleurs, 8,5 % des ménages de la commune disposent d'une voiture de société (une proportion légèrement supérieure à celle de la Région). L'offre de voitures partagées Cambio est la plus élevée de la Région.

La **couverture végétale** est faible à Ixelles. Seul 5 % de l'ensemble du territoire est constitué d'espaces verts et récréatifs accessibles au public. La partie nord de la commune est par ailleurs exposée à une concentration non négligeable de NO₂ dans l'air.

Santé des habitants

L'espérance de vie des habitants d'Ixelles est supérieure à celle de la Région bruxelloise. La différence entre la commune et la Région est plus marquée pour les femmes, ce depuis seulement quelques années. La **santé** dépend de nombreux facteurs dont le style de vie, l'environnement physique (conditions de travail, de logements) et social (statut social et familial), etc. Le statut social, de par ses liens avec tous les autres déterminants, est un déterminant fondamental de l'état de santé. Ainsi, la situation socioéconomique en moyenne un peu plus favorable des habitants d'Ixelles par rapport à la situation régionale pourrait expliquer en partie l'espérance de vie supérieure à celle de la Région.

1.3. ENJEUX

Proportion importante de jeunes adultes et de travailleurs internationaux et augmentation du coût du logement

Ixelles est souvent une porte d'entrée, tant nationale qu'internationale, de jeunes adultes (25-35 ans) dans le système urbain bruxellois. Ces jeunes adultes, très souvent isolés et sans enfants, y trouvent un parc de logement qui correspond à leurs besoins, notamment en termes de taille et d'offre locative, mais aussi une offre socioculturelle répondant à leur vision de la vie urbaine. Ce phénomène, de même que la présence d'étudiants, implique que la commune accueille une population particulièrement mouvante.

La présence croissante de jeunes travailleurs, notamment internationaux issus de pays riches (de France principalement), se fait – du moins dans certains quartiers du nord de la commune – en partie au détriment de la population qui est ou était en place, généralement moins nantie. Les revenus ont augmenté de façon notable dans les quartiers initialement populaires de la commune. Cette arrivée importante de travailleurs internationaux relativement aisés accroît en effet la pression immobilière sur l'ensemble de la commune, tant sur le plan acquisitif que locatif. Le prix de l'immobilier a augmenté de façon très marquée à Ixelles au cours des dix dernières années. L'évolution de l'offre sociale et culturelle accompagne également ce processus de gentrification.

Cette augmentation du coût du logement privé n'est pas compensée par une offre de logements sociaux, puisque ceux-ci sont deux fois moins présents qu'à l'échelle de la Région. Il est donc particulièrement difficile pour les populations moins aisées de se loger (trouver un logement ou s'y maintenir) dans la commune.

Inégalités marquées, entre les générations, entre les quartiers, entre les personnes, entre les jeunes...

Ixelles est la commune où le degré d'inégalité de revenus, mesuré par le coefficient de Gini, est le plus élevé de la Région bruxelloise. Ces inégalités s'observent entre les générations dans la commune : les personnes âgées ixelloises sont plus souvent en précarité que les jeunes générations d'adultes (en lien avec le processus évoqué au paragraphe précédent). Les inégalités s'observent aussi spatialement, les quartiers du nord et nord-ouest de la commune indiquant des revenus plus faibles que dans le triangle Brugmann-Lepoutre et Châtelain et que dans le sud de la commune. Mais au sein d'un même quartier, des inégalités sont également présentes, en particulier dans les quartiers du nord, où coexistent à la fois des personnes issues de classes populaires initialement en place et des nouveaux arrivants plus aisés.

Le retard scolaire est important dans la commune et touche un jeune sur cinq. Il apparaît que les jeunes ixellois dans les filières d'enseignement technique et professionnel présentent des taux de retard scolaire encore plus importants qu'à l'échelle de la Région, à l'inverse des élèves de la filière générale. Ainsi, les inégalités en termes de pourcentage d'élèves en retard scolaire selon les filières sont encore plus marquées à Ixelles.

Cadre de vie et environnement

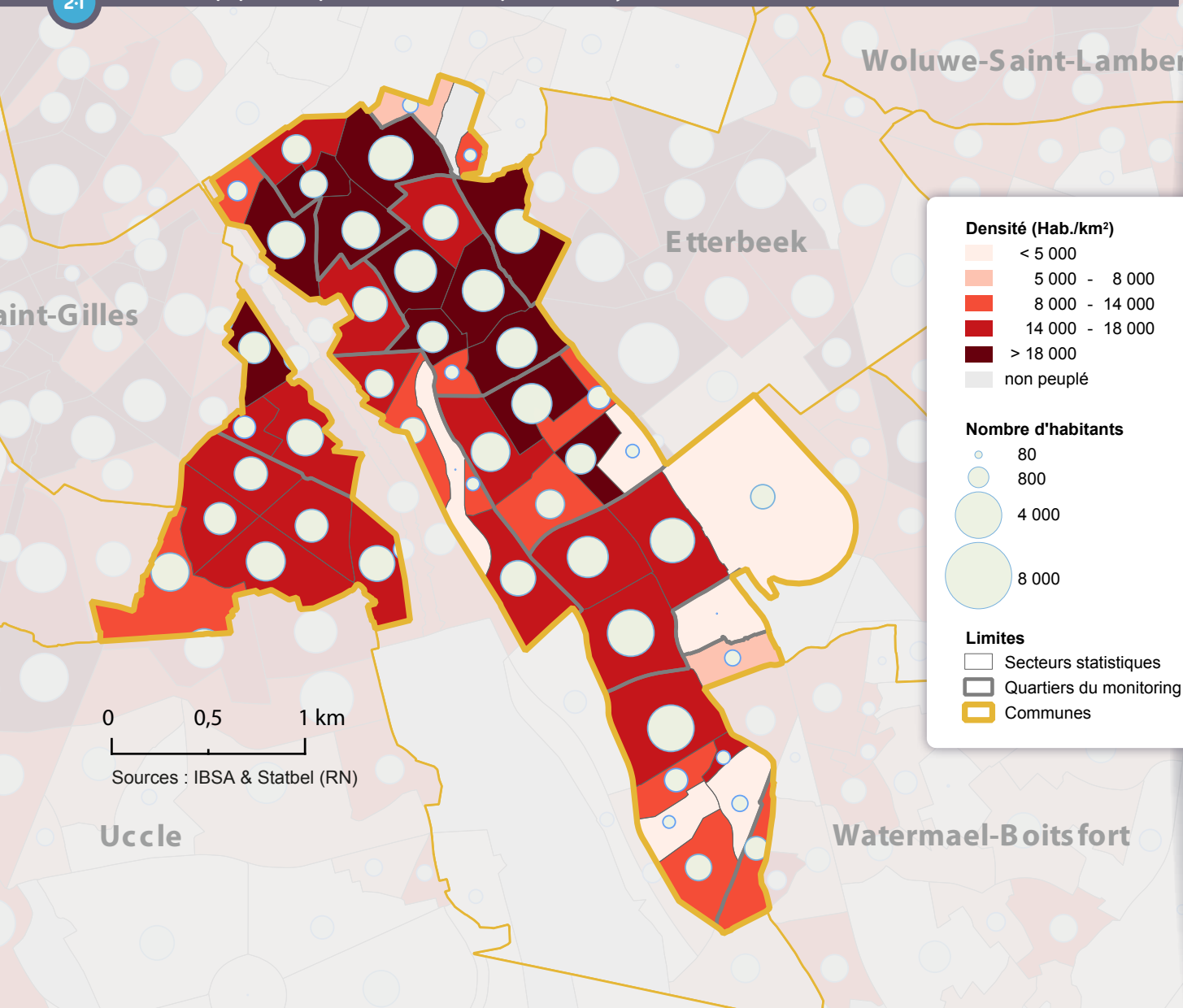
La commune, très densément peuplée, est fortement carencée en espaces verts. La part des espaces verts accessibles au public est particulièrement faible à Ixelles. En outre, la population habitant dans le nord de la commune est exposée à une concentration non négligeable de NO₂. Il s'agit là aussi d'un enjeu communal important.

2.

POPULATION

2.1

Densité de population par secteur statistique, Ixelles, 1^{er} janvier 2021

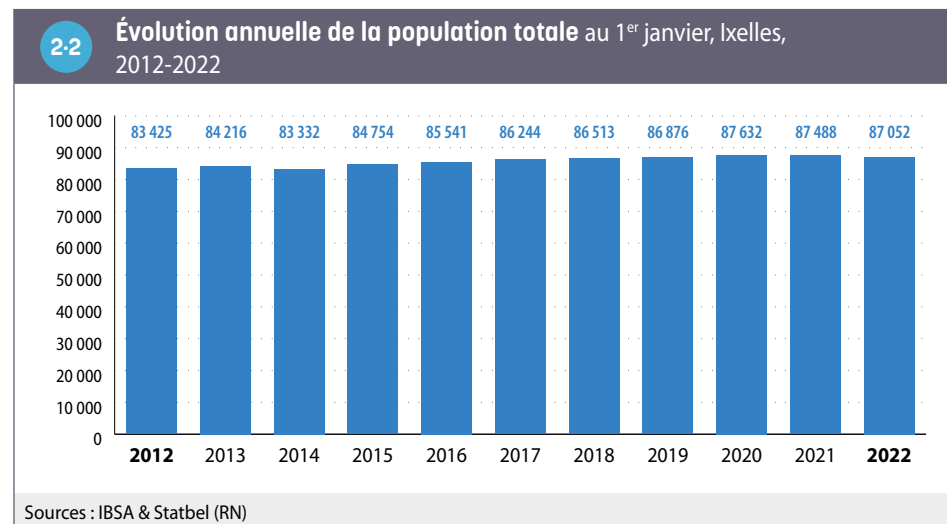


2.1. DENSITÉ ET RÉPARTITION DE LA POPULATION AU SEIN DE LA COMMUNE

Au 1^{er} janvier 2022, Ixelles compte officiellement 87 052 habitants, soit 7 % de la population de la Région bruxelloise. La densité de population est de 13 578 habitants au km², ce qui en fait une commune près de deux fois plus densément peuplée que la Région bruxelloise (où la densité de population est de 7 528 habitants au km²). La densité de population est tout particulièrement élevée dans la partie nord de la commune, c'est-à-dire dans les **quartiers** Matonge, Flagey-Malibran et autour de l'hôpital Etterbeek-Ixelles. Elle est moins élevée au sud (au niveau du quartier Boondael) et ça et là dans quelques **secteurs**, notamment celui de Berkendael. Les espaces très peu habités correspondent (entre autres) au campus de la Plaine, aux Étangs d'Ixelles, aux anciennes casernes et au cimetière d'Ixelles **2.1**.

2.2. ÉVOLUTION ET MOUVEMENT DE LA POPULATION

Entre le 1^{er} janvier 2012 et 2022, la population d'Ixelles a augmenté de 4 %, contre 7 % au niveau régional [2-2](#). Plus en détail, après une baisse en 2013, la population a crû de façon continue jusqu'en 2020, pour diminuer légèrement en fin de période.



Au cours de l'année 2021, la population d'Ixelles a légèrement diminué (-0,5 % contre +0,2 % au niveau régional).

Dans le détail, l'évolution de la population résulte de la combinaison de trois facteurs

2-3 :

- le solde naturel
- le solde migratoire interne
- le solde migratoire international.

En 2021, le **solde naturel** est positif à Ixelles, le nombre de naissances (1 063) étant supérieur au nombre de décès (491). En proportion de la population (pour 1 000 habitants), ce solde (6,6 ‰) est supérieur à celui de la Région (5,6 ‰). Cela s'explique par un nombre de décès plus bas (en proportion) dans la commune, en lien avec une population plus jeune qu'à l'échelle régionale.

Comme dans les autres communes bruxelloises en 2021, le **solde migratoire interne** est négatif à Ixelles. En effet, le nombre de personnes en provenance d'une autre commune belge qui sont venues s'installer dans la commune (7 959) est inférieur au nombre de personnes qui

l'ont quitté pour s'installer ailleurs en Belgique (10 294) en 2021. En proportion de la population, ce solde est nettement plus négatif (-27 ‰) que celui enregistré au niveau régional (-17 ‰). L'ampleur de ce solde négatif varie d'une année à l'autre, mais il a augmenté depuis 2019 [2-4](#).

Le solde **migratoire international** est positif, à l'instar de toutes les communes bruxelloises, car le nombre de personnes qui sont venues de l'étranger et se sont installées à Ixelles (5 850) dépasse le nombre de personnes qui l'ont quitté pour s'installer à l'étranger (4 407)³. Ce solde pour 1 000 habitants est supérieur à Ixelles (16,5 ‰) en comparaison avec la Région bruxelloise dans son ensemble (14 ‰).

De manière générale, les mouvements migratoires (les entrées et sorties en proportion de la population) sont plus importants à Ixelles qu'à l'échelle régionale.

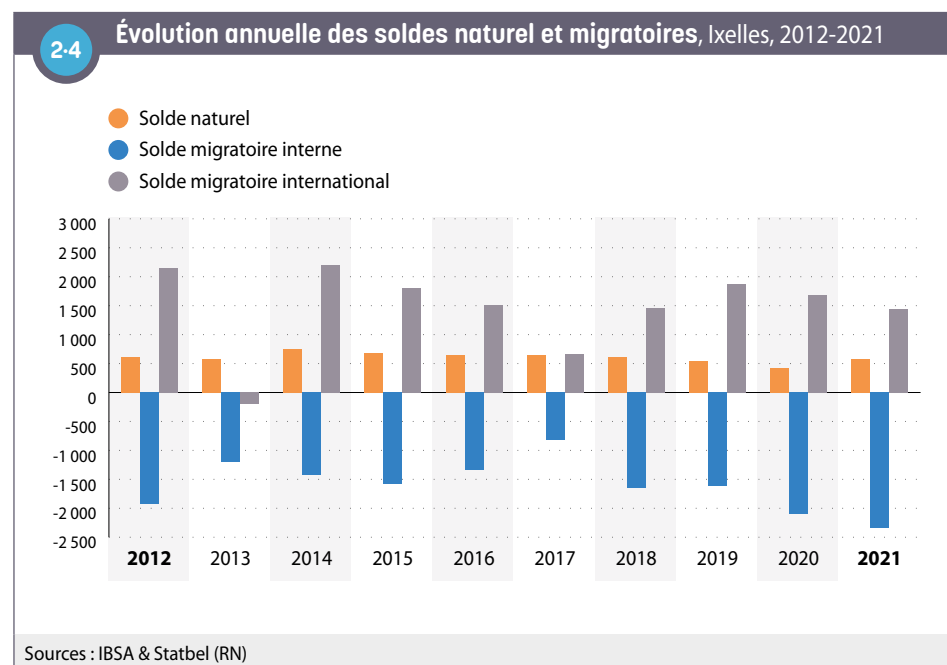
2-3 Mouvement de la population en 2021

	Ixelles		Région bruxelloise	
	Nombre		Nombre	
Mouvement naturel				
Naissances	1 063	12,2 ‰	15 690	12,8 ‰
Décès	491	5,6 ‰	8 849	7,2 ‰
Solde naturel	572	6,6 ‰	6 841	5,6 ‰
Mouvement migratoire interne				
Entrées	7 959	91,2 ‰	89 758	73,5 ‰
Sorties	10 294	118,0 ‰	110 809	90,7 ‰
Solde migratoire interne	-2 335	-26,8 ‰	-21 051	-17,2 ‰
Mouvement migratoire international				
Immigrations (y compris réinscription et entrées dans le registre)	5 850	67,0 ‰	48 414	39,6 ‰
dont Non-UE	1 699	19,5 ‰	16 406	13,4 ‰
Emigrations (y compris radiations et sorties du registre)	4 407	50,5 ‰	31 449	25,8 ‰
dont Non-UE	1 336	15,3 ‰	7 079	5,8 ‰
Solde migratoire international	1 443	16,5 ‰	16 965	13,9 ‰
dont Non-UE	363	4,2 ‰	9 327	7,6 ‰
Croissance totale (y compris l'ajustement statistique)				
Croissance annuelle de la population	-436	-0,5 %	2 667	0,2 %
Taux de croissance annuel moyen de la population (entre le 1 ^{er} janvier 2012 et le 1 ^{er} janvier 2022)		0,4 %		0,7 %

Sources : IBSA & Statbel (RN)
Note : L'ajustement statistique inclut les modifications ayant été enregistrées tardivement (après le 1^{er} mars de l'année suivante).

3 Ces nombres incluent les changements de registre, les radiations et les réinscriptions après radiations.

Au cours des 10 dernières années, les soldes naturel et migratoire international ont toujours été positifs à Ixelles (à l'exception de l'année 2013 pour le solde migratoire international), tandis que le solde migratoire interne a été systématiquement négatif. L'ampleur des soldes migratoires varie cependant d'une année à l'autre. En Région bruxelloise, la crise du Covid-19 a impacté le mouvement naturel et les migrations en 2020. À Ixelles, le solde naturel a en effet diminué cette année-là, pour ré-augmenter en 2021. Le solde migratoire interne fut plus négatif en 2020 et encore plus en 2021, qu'en 2019. Le solde migratoire international a baissé par rapport à 2019, mais il reste toutefois important ²⁻⁴.



Et la population non officielle ?

Outre la **population officielle**, chaque commune compte aussi un certain nombre de personnes qui y habitent mais ne sont pas comptabilisées dans la population officielle (demandeurs d'asile, étrangers en situation irrégulière/sans-papiers, diplomates et membres de leurs ménages...). Concernant spécifiquement les naissances et les décès, les données des **Bulletins statistiques de naissance et de décès** complètent utilement les données de population officielle. Elles incluent l'ensemble des personnes nées et décédées en Région bruxelloise et pas seulement celles qui y résident officiellement⁴. Ainsi, en 2019, 30 naissances ne sont pas enregistrées dans le Registre de population officielle à Ixelles. Il s'agit d'une différence relative de 3 % par rapport au nombre de naissances enregistrées au Registre, équivalente à celle de la Région dans son ensemble. Par ailleurs, au cours de l'année 2021, 574 personnes ont reçu une **aide médicale urgente (AMU)** du CPAS (SPP IS). En rapportant ce chiffre à la population communale, la proportion est inférieure à Ixelles (0,7 %) en comparaison avec la Région (1,2 %). Selon une estimation du KCE (2015)⁵, la proportion de sans-papiers ayant recours à l'AMU oscillerait entre 10 % et 20 %. Ainsi, au vu de ces indications, la présence de personnes sans-papiers (en proportion de la population totale) dans la commune serait inférieure à la moyenne régionale mais ne semble toutefois pas négligeable.

2.3. STRUCTURE PAR ÂGE ET SEXE

Au 1^{er} janvier 2022, la proportion de personnes d'âge actif (18-64 ans) à Ixelles est nettement supérieure à celle de la Région (74 % contre 64 % au niveau régional), à l'inverse surtout de la proportion d'enfants et adolescents de moins de 18 ans (15 % à Ixelles contre 22 % dans la Région). La proportion de personnes âgées est quant à elle légèrement plus faible à Ixelles (11 % contre 13 % dans la Région) ²⁻⁵. L'âge moyen est équivalent à celui de la Région (38 ans à Ixelles contre 37,8 ans dans la Région) ²⁻⁶.

Entre 2012 et 2022, la structure d'âge de la population ainsi que la proportion d'hommes et de femmes à Ixelles ont peu évolué. Le coefficient de séniorité (80+/65+) a toutefois diminué

⁴ La différence entre le nombre de naissances constatées sur base des bulletins de naissance et celles reprises au Registre national peut correspondre à plusieurs situations. Si la mère n'est pas inscrite au Registre national (par exemple si elle ne dispose pas de titre de séjour), la naissance sera comptabilisée dans les Bulletins de naissance, mais pas au Registre national. À l'inverse, si la mère réside légalement en Belgique mais que la naissance a lieu à l'étranger, elle ne donnera pas lieu à un enregistrement dans les Bulletins de naissance, mais sera inscrite au Registre national.

⁵ Roberfroid D. *et al*, 2015.

à Ixelles au cours des dernières années ; ce, de façon plus importante qu'à l'échelle régionale 2-6.

2-5	Ventilation de la population par groupe d'âge, 1 ^{er} janvier 2012 et 2022							
	Ixelles				Région de Bruxelles-Capitale			
	01/01/2012		01/01/2022		01/01/2012		01/01/2022	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
0 - 17 ans	12 780	15,3	12 799	14,7	255 118	22,4	273 645	22,4
18 - 64 ans	61 517	73,7	64 407	74,0	730 020	64,1	788 876	64,5
65 ans et plus	9 128	10,9	9 846	11,3	153 716	13,5	160 116	13,1
Total	83 425	100	87 052	100	1 138 854	100	1 222 637	100

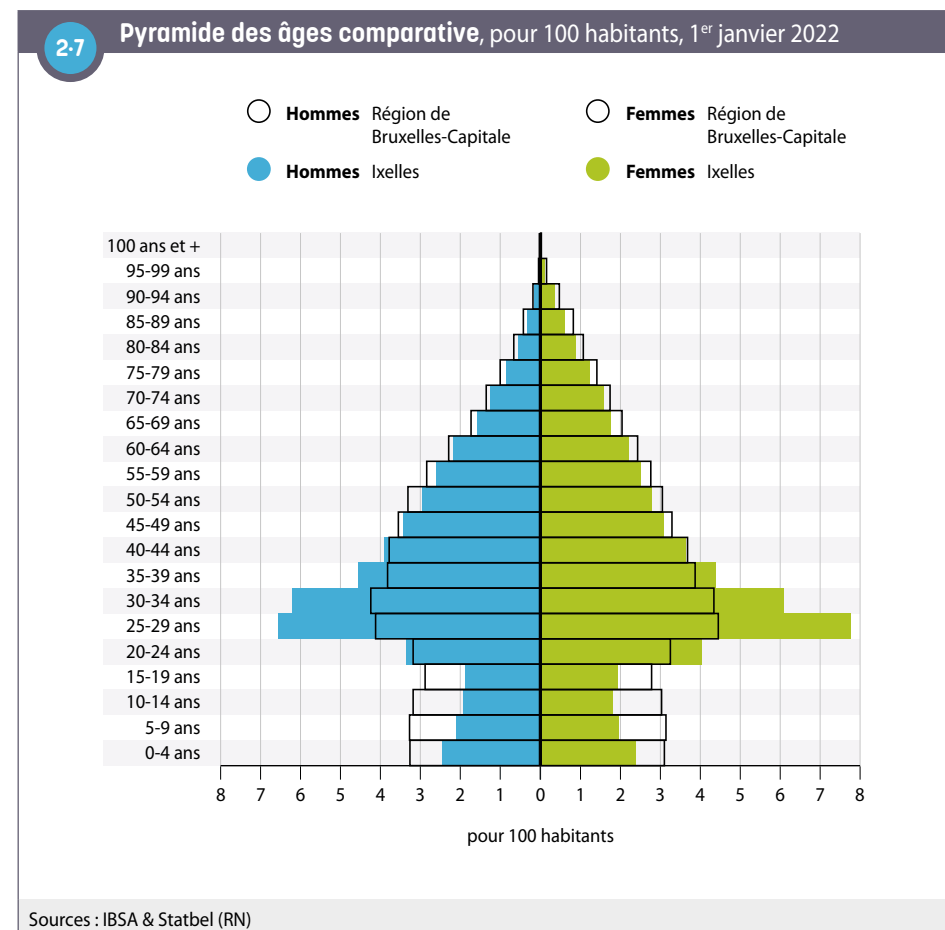
Sources : IBSA & Statbel (RN)

2-6	Indicateurs de structure de la population, 1 ^{er} janvier 2012 et 2022			
	Ixelles		Région de Bruxelles-Capitale	
	01/01/2012	01/01/2022	01/01/2012	01/01/2022
Âge moyen total (années)	37,7	38,0	37,5	37,8
Âge moyen hommes (années)	36,7	37,4	36,1	36,7
Âge moyen femmes (années)	38,6	38,6	38,9	38,8
Coefficient de séniorité [80+/65+] (%)	32,5	26,9	33,1	29,2
Rapport de masculinité (%)	95,2	95,3	94,3	96,5

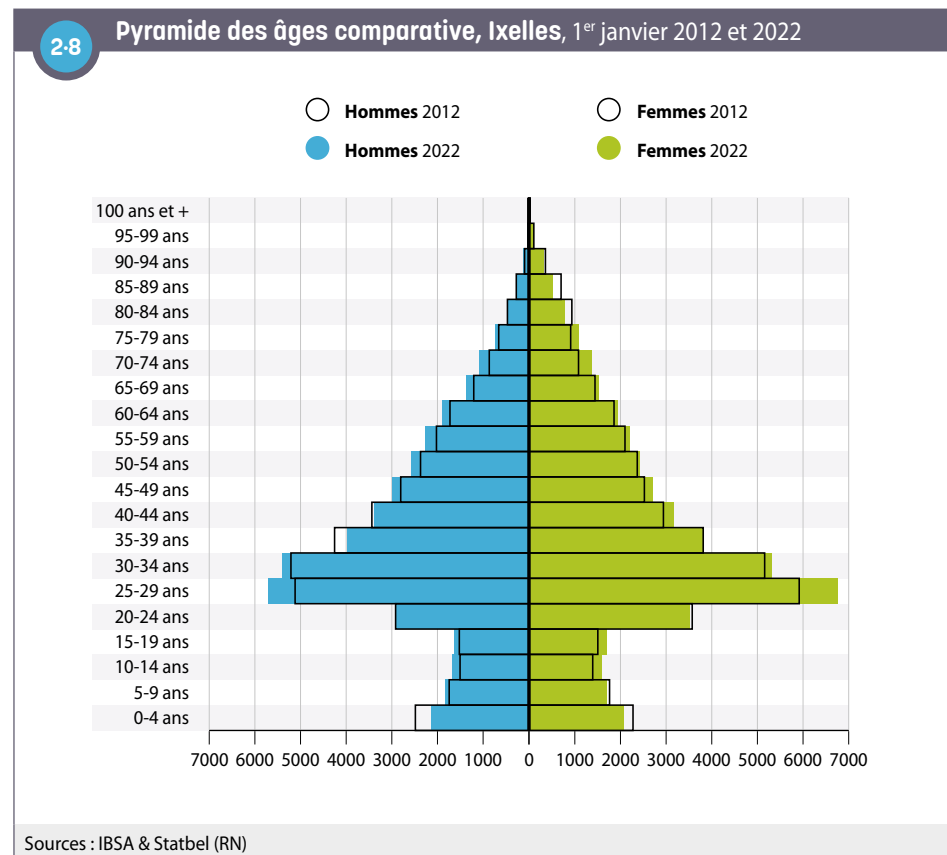
Sources : IBSA & Statbel (RN)

La première pyramide des âges comparative 2-7 illustre clairement le fait qu'Ixelles, en comparaison avec la Région bruxelloise, se caractérise par une forte surreprésentation des adultes de 25 à 34 ans. Les 20-24 ans et les 35-39 ans sont également surreprésentés, mais dans une moindre mesure. À l'inverse, les enfants et les adolescents sont fortement sous-représentés dans toutes les tranches d'âge. Notons que l'indicateur conjoncturel de fécondité à Ixelles est le plus bas de la Région (1,1 à Ixelles contre 1,6 dans la Région), ce qui explique la part relativement faible d'enfants malgré la forte présence de femmes en âge de procréer. Les personnes de 45 ans et plus sont, quant à elles, légèrement sous-représentées dans chacune des tranches d'âge.

La commune est en effet attractive pour les jeunes adultes sans enfants et notamment les jeunes travailleurs internationaux, étant donné son offre socioculturelle et sa proximité avec les institutions européennes. La présence de l'Université libre de Bruxelles et de la Vrije Universiteit Brussel dans la commune peut aussi contribuer à expliquer en partie la surreprésentation des plus jeunes adultes, et il est probable que la part de jeunes adultes en âge de suivre des études y soit sous-estimée, certains étudiants n'étant pas domiciliés sur place.



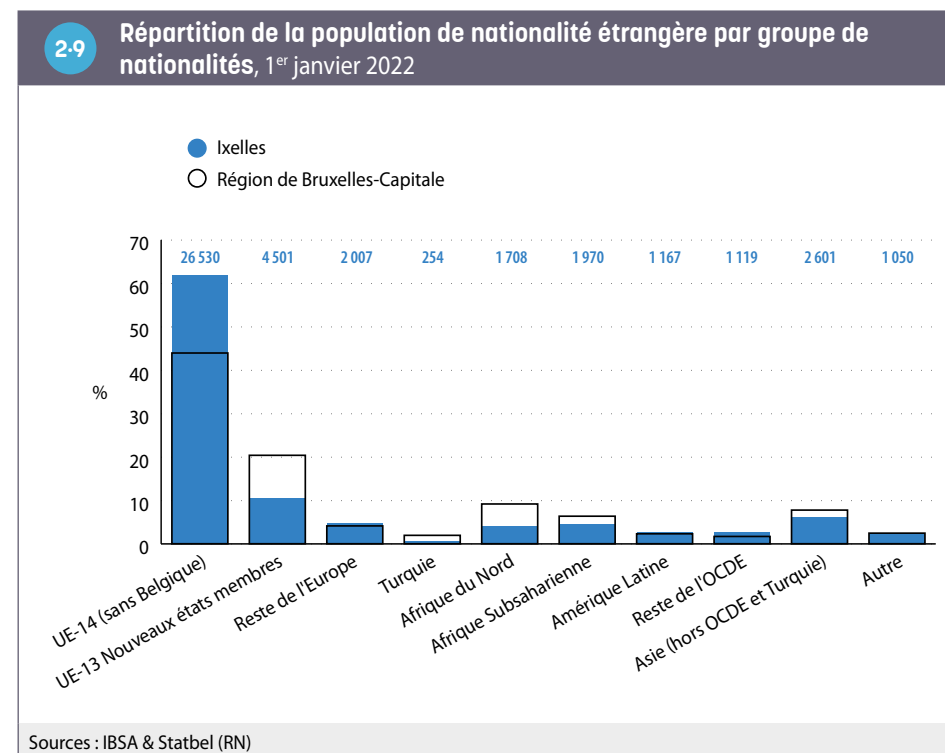
L'évolution de l'allure de la deuxième pyramide des âges entre 2012 et 2022 **2.8** indique que cette surreprésentation marquée des jeunes adultes s'est encore accrue au cours du temps : le nombre de 25-29 ans a augmenté au cours de la période, beaucoup plus que les autres groupes d'âges. En outre, le nombre d'enfants de moins de 5 ans (entre autres) a diminué.



2.4. NATIONALITÉS

Au 1^{er} janvier 2022, 42 907 personnes, soit 49 % de la population d'Ixelles n'a pas la nationalité belge. Cette proportion, en croissance, est nettement supérieure à celle de la Région (36 %). Avec Etterbeek et Saint-Gilles, Ixelles fait partie des trois communes bruxelloises dans lesquelles la proportion de personnes n'ayant pas la nationalité belge est la plus importante, en lien notamment avec la présence importante de Français. Ces derniers représentent en effet 14 % de la population ixelloise.

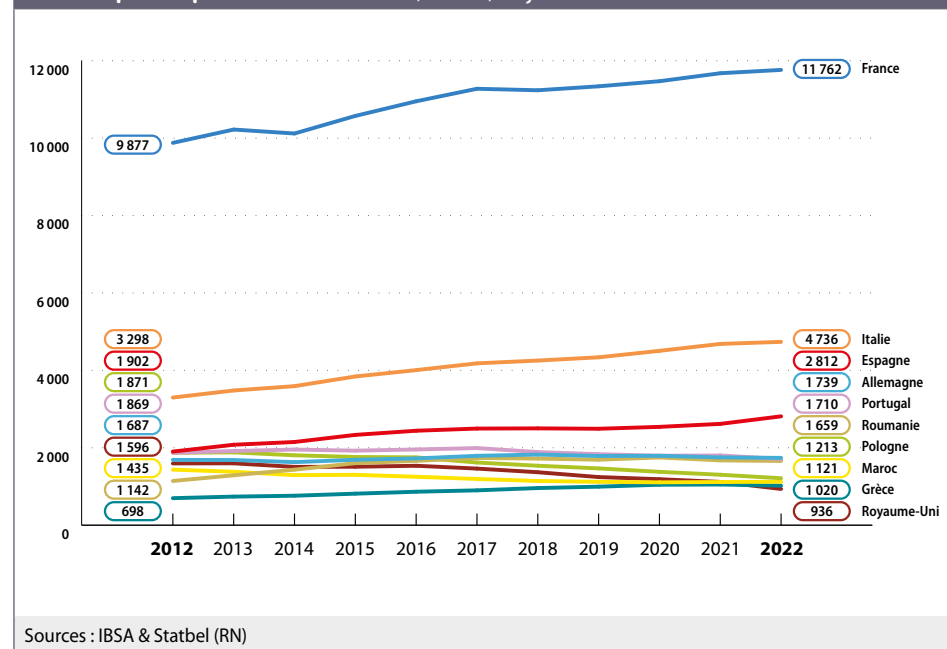
Parmi les personnes de nationalité non-belge de la commune, 62 % sont ressortissantes de l'UE-14 (hors Belgique), 10 % des nouveaux États membres (UE-13) et 6 % d'Asie (hors OCDE et Turquie) – qui inclut entre autres la Syrie et l'Afghanistan. Les ressortissants de l'UE-14 sont nettement plus représentés au sein de la population étrangère à Ixelles que dans la Région dans son ensemble. Les ressortissants de l'UE-13 et d'Afrique du Nord sont, entre autres, nettement sous-représentés dans la population non-belge de la commune **2.9**.



Parmi les personnes qui n'ont pas la nationalité belge, les Français sont de loin les plus représentés à Ixelles au 1^{er} janvier 2022, suivis des Italiens et ensuite, des Espagnols (2-10).

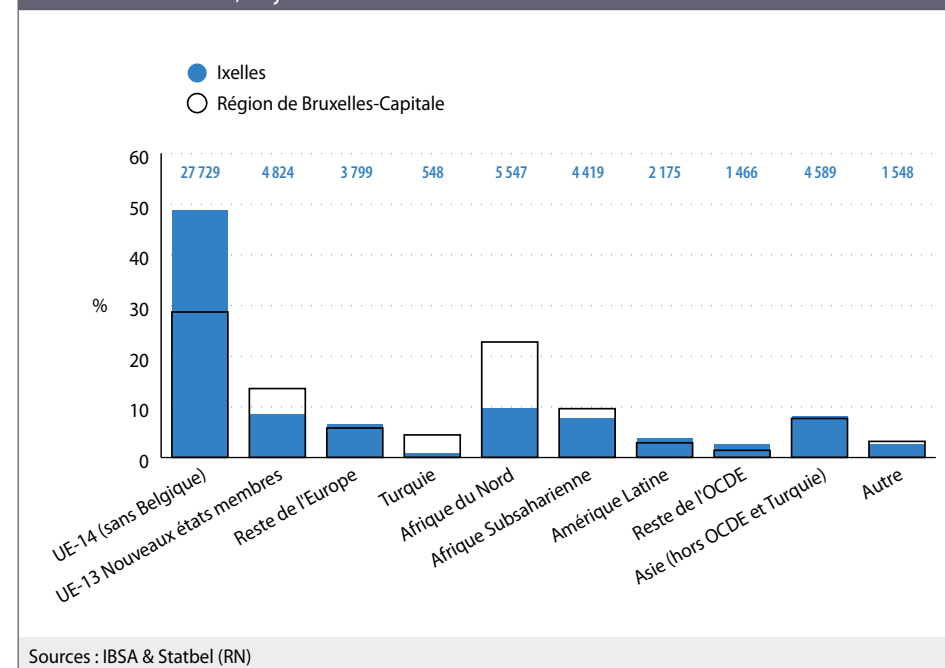
Sur la période 2012-2022, le nombre de Français, d'Italiens, d'Espagnols et de Grecs a augmenté. Le nombre de Roumains a augmenté en début de période mais stagne au cours des dernières années. Le nombre d'Allemands stagne, et le nombre de Polonais, de Portugais, d'Anglais et de Marocains ont baissé (à des degrés divers) au cours de la période.

2-10 Évolution du nombre de ressortissants des 10 nationalités étrangères les plus représentées en 2022, Ixelles, 1^{er} janvier 2012-2022



L'analyse de la nationalité actuelle ne rend que partiellement compte de la diversité de la population. Si 49 % des habitants d'Ixelles sont de nationalité étrangère actuellement, 65 % avaient une nationalité étrangère à la naissance. Une partie de la population belge de la commune a donc acquis la nationalité après sa naissance. Ainsi, il y a 2,7 fois plus d'habitants d'Ixelles nés avec une nationalité d'Afrique du Nord ou d'Afrique subsaharienne (9 966 personnes) qu'il n'y a de personnes avec la nationalité correspondante (3 678 personnes). Les personnes avec une origine africaine ou turque restent toutefois nettement sous-représentées à Ixelles en comparaison avec la situation bruxelloise, y compris en considérant la nationalité à la naissance (2-11).

2-11 Répartition de la population née non belge par groupe de nationalités à la naissance, 1^{er} janvier 2022



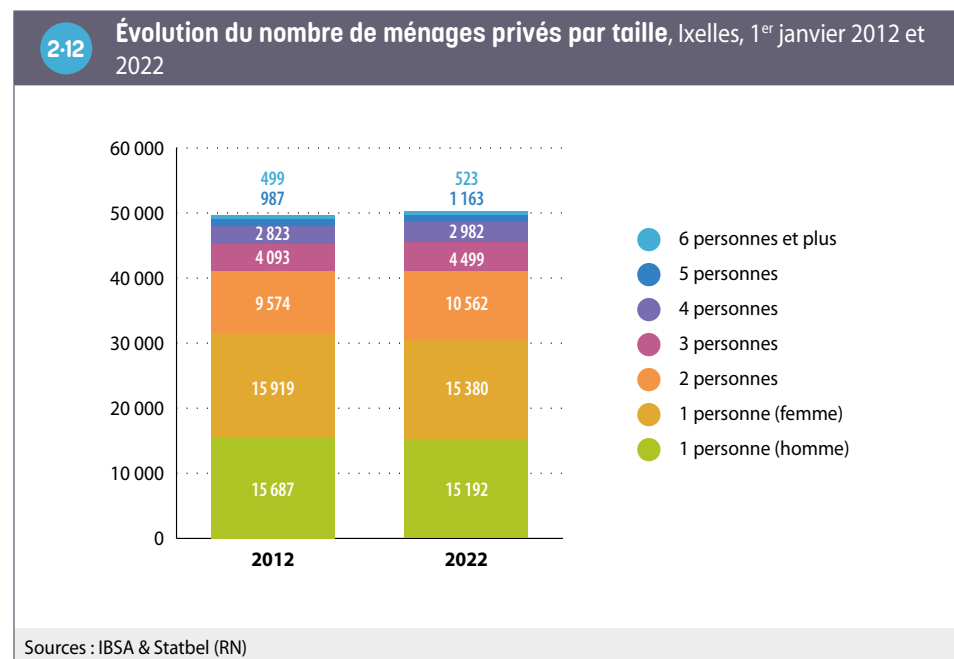
2.5. MÉNAGES

Au 1^{er} janvier 2022, Ixelles compte 50 301 ménages privés, soit 1 062 ménages de plus qu'en 2012.

En 2022, 61 % des ménages sont composés d'une seule personne (la moitié sont des femmes, l'autre moitié des hommes), 21 % de deux personnes, 9 % de trois personnes et 9 % de minimum quatre personnes. Entre 2012 et 2022, le nombre de ménages d'isolés a légèrement diminué, tandis que les ménages constitués de plusieurs personnes ont augmenté (+10 % pour les ménages respectivement de deux et de trois personnes, +6 % pour les ménages de 4 et +18 % pour les ménages de 5 personnes) ²⁻¹².

La taille moyenne des ménages privés est nettement moins importante à Ixelles (1,72) qu'en Région bruxelloise (2,15). C'est la commune bruxelloise où la taille moyenne des ménages privée est la plus petite, étant donnée la proportion très importante de personnes isolées.

Les personnes isolées sont fortement surreprésentées à Ixelles (61 % des ménages, contre 47 % à l'échelle régionale). C'est la commune bruxelloise où cette part est la plus élevée. C'est l'inverse pour les ménages avec enfants : tant les couples avec enfants (13 %) que les familles monoparentales (8 %) sont nettement moins représentés que dans la Région (respectivement 23 % et 12 % en Région bruxelloise) ²⁻¹³. La proportion de couples sans enfants est équivalente à celle de la Région (14 %).



2-13 Nombre de ménages privés selon le type de ménage, 1^{er} janvier 2022

	Ixelles		Région de Bruxelles-Capitale	
	Nombre	%	Nombre	%
Personne isolée	30 510	60,7	263 886	46,8
Couples sans enfant	6 848	13,6	81 344	14,4
Couples avec enfant(s)	6 783	13,5	131 805	23,4
Familles monoparentales	3 918	7,8	65 482	11,6
Autres	2 242	4,5	21 365	3,8
Total	50 301	100	563 882	100

Sources : IBSA & Statbel (RN)

3. PETITE ENFANCE

3.1. ÉVOLUTION ET CARACTÉRISTIQUES DES NAISSANCES

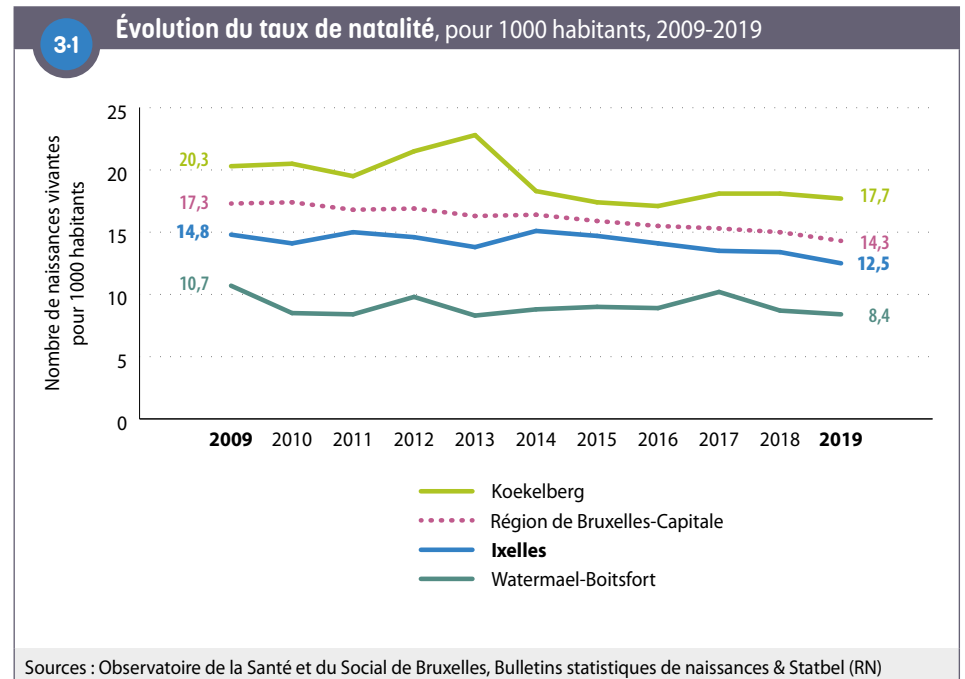
En 2019, sur la base ici des [Bulletins statistiques de naissances](#) (incluant les naissances non inscrites au Registre de population mais pas celles qui ont eu lieu à l'étranger), 1 090 enfants sont nés dans un ménage ixellois. Le [taux de natalité](#) s'établit cette année-là à 12,5 ‰. Cette valeur est inférieure à celle de la Région (14 ‰). C'est à Koekelberg que ce taux est le plus élevé, et à Watermael-Boitsfort qu'il est le plus faible au sein de la Région bruxelloise ³⁻¹.

Le [taux de natalité](#) dépend, pour une population donnée :

- de la tendance des femmes en âge de faire des enfants à en avoir (mesuré par l'[indicateur conjoncturel de fécondité](#)) ;
- de la part de ces femmes dans l'ensemble de la population.

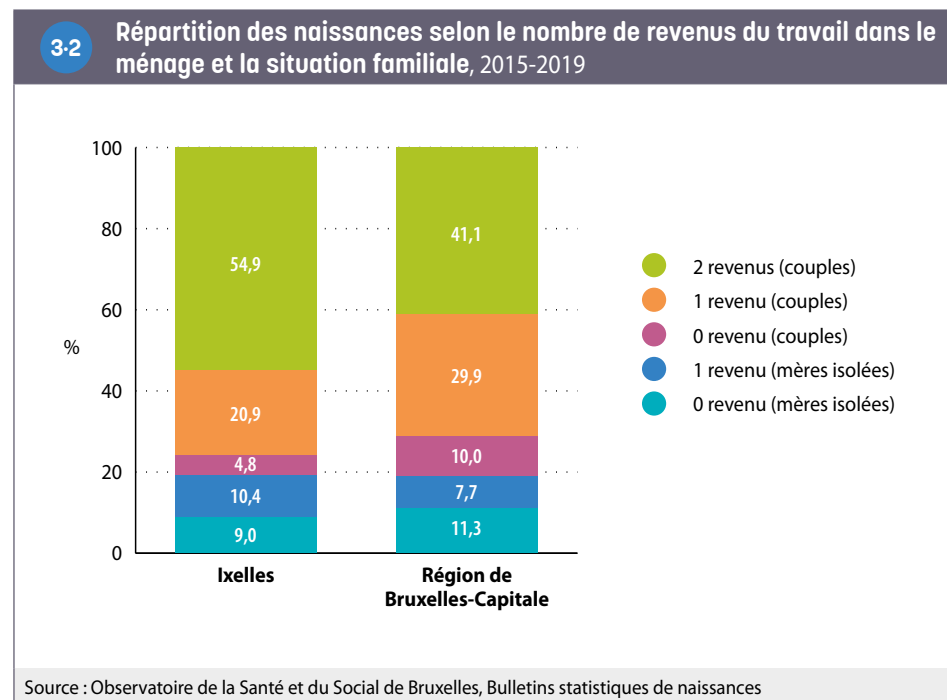
À Ixelles, la part des femmes en âge de procréer dans la population est plus élevée qu'à l'échelle régionale. Ainsi, le taux de natalité plus bas que dans la Région s'explique uniquement par un [indicateur conjoncturel de fécondité](#) nettement plus bas que dans la Région. Pour rappel, c'est la commune bruxelloise où cet indicateur est le plus bas (1,1 contre 1,6 dans la Région).

Comme dans les autres communes en moyenne, le taux de natalité est en baisse à Ixelles : il était de 14,8 ‰ en 2009.



À Ixelles, près d'une naissance sur cinq (19 %) survient dans un ménage composé d'une femme seule (une proportion identique à celle de la Région). Pour 9 % des naissances, la mère, en plus d'être seule, est par ailleurs sans revenus du travail **3-2**.

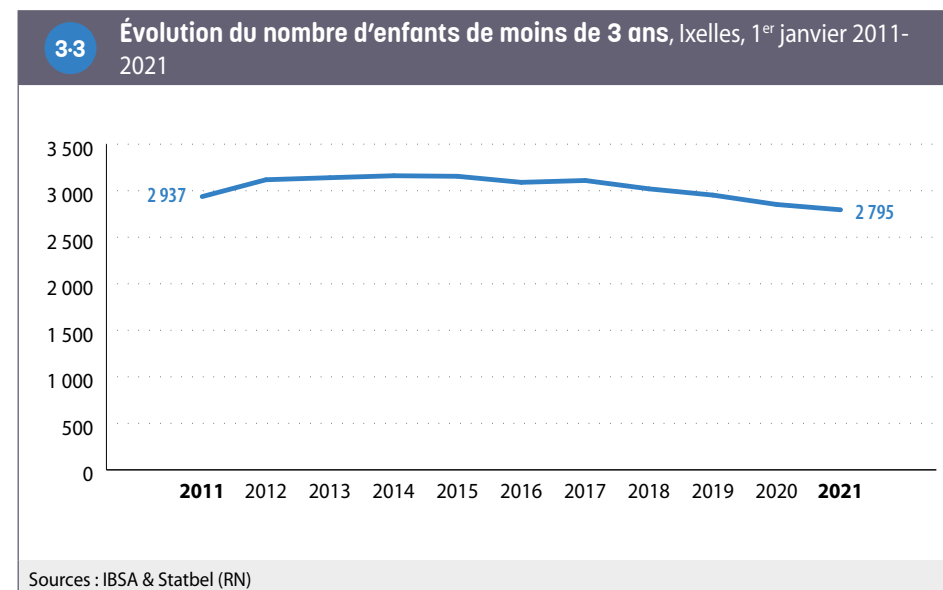
Plus globalement, 14 % des naissances dans la commune surviennent dans un ménage (monoparental ou composé d'un couple) sans revenus du travail, une part non négligeable bien qu'inférieure à celle de la Région bruxelloise (21 %).



Par ailleurs, 62 % des femmes ixelloises ayant accouché entre 2015 et 2019 sont de nationalité étrangère, une proportion bien supérieure à celle observée à l'échelle de la Région (53 %). La nationalité française est de loin la première nationalité des femmes de nationalité étrangère de la commune qui ont accouché en 2019 (13 % de l'ensemble des naissances), suivie par la nationalité italienne (5 %), roumaine (3,5 %) et marocaine (3,4 %).

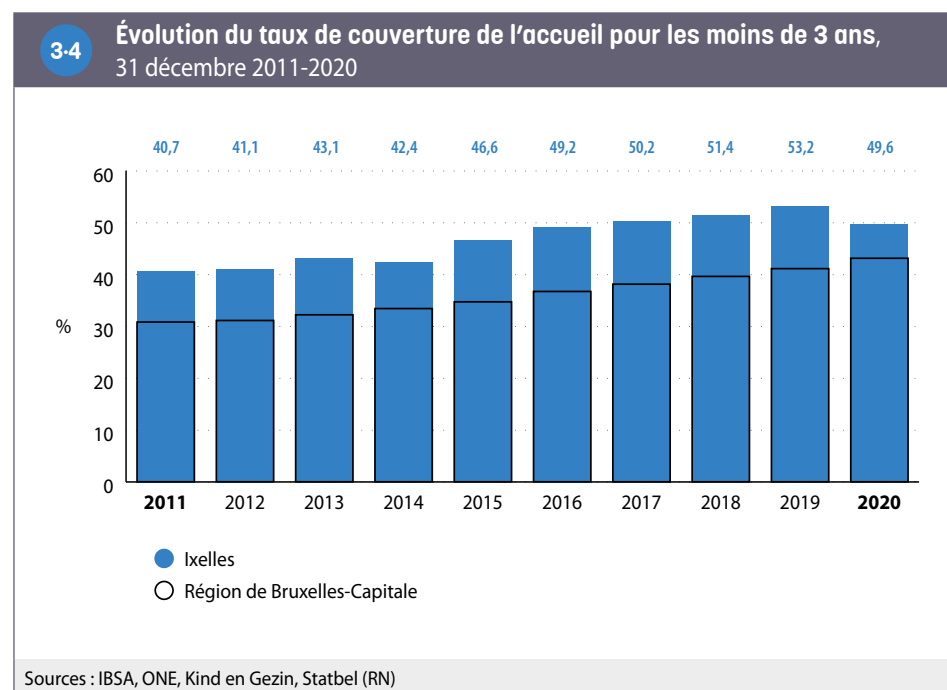
3.2. ÉVOLUTION DU NOMBRE D'ENFANTS DE MOINS DE 3 ANS

Au 1^{er} janvier 2021, Ixelles compte 2 795 enfants de moins de 3 ans, ce qui représente 3,2 % de la population totale (contre 3,9 % en Région bruxelloise). Le nombre d'enfants de moins de 3 ans est équivalent à celui observé 10 ans auparavant dans la commune **3-3**. Il indique une tendance à la baisse depuis 2018. Cette tendance à la baisse du nombre d'enfants de cet âge s'observe de manière générale à l'échelle de la Région bruxelloise.



3.3. OFFRE D'ACCUEIL : TAUX DE COUVERTURE ET ACCESSIBILITÉ

Au 31 décembre 2020, le **taux de couverture** de l'accueil pour les enfants de moins de 3 ans est de 50 % à Ixelles, soit une place pour deux enfants de cet âge. Ce taux est supérieur à celui de la Région bruxelloise (43 %) ³⁻⁴.



Les milieux d'accueil d'Ixelles comptent 1 386 places au 31 décembre 2020 ³⁻⁵. Il s'agit quasi exclusivement de places dans des milieux d'accueil collectif. Les milieux d'accueil de type familial (gardiennes) sont en effet relativement peu développés dans la Région et encore moins à Ixelles.

Certaines de ces places sont réservées (ou avec priorité) à certaines catégories d'enfants, par exemple aux enfants du personnel d'entreprises ou d'institutions (entre autres du personnel qui n'habite pas forcément en Région bruxelloise) ou avec priorité aux résidents de la commune. À Ixelles, elles sont relativement peu nombreuses. En excluant les places réservées à certaines catégories d'enfants, le taux de couverture (2020) varie donc peu et passe de 50 % à 47 % dans la commune.

Par contre, si l'on ne retient que les places *totalelement accessibles*, car non réservées et également proposées à un tarif fonction des revenus des parents, le taux de couverture passe à 28 % à Ixelles (soit un peu plus d'une place pour quatre enfants de moins de 3 ans), un pourcentage légèrement supérieur celui de la Région (26 %). Ainsi, à Ixelles, 56 % de l'ensemble des places sont non réservées et proposées à un tarif qui est fonction des revenus des parents. Cette proportion est inférieure à celle de la Région (60 %).

3-5 Offre d'accueil et accessibilité de l'offre, 31 décembre 2015 et 2020

	Ixelles		Région de Bruxelles-Capitale	
	2015	2020	2015	2020
Nombre total de places en milieu d'accueil	1 441	1 386	18 576	20 643
dont				
Nombre de places en milieu d'accueil collectif	1 437	1 381	17 992	20 111
Nombre de places en milieu d'accueil familial	4	5	584	532
dont				
Nombre de places réservées ou avec priorité	280	63	2 691	2 754
Nombre de places accessibles à tous	1 161	1 323	15 885	17 889
Nombre de places en milieu d'accueil pour 100 enfants de moins de 3 ans	46,6	49,6	34,7	43,1
Nombre de places en milieu d'accueil accessibles à tous pour 100 enfants de moins de 3 ans	37,6	47,4	29,7	37,4
Nombre de places en milieu d'accueil accessibles à tous et tarif selon le revenu pour 100 enfants de moins de 3 ans	25,0	27,6	20,1	25,9
Part des places en milieu d'accueil dont le tarif est selon le revenu sur le total des places (%)	53,5	55,6	58,1	60,1

Sources : IBSA, ONE, Kind en Gezin, Statbel (RN)

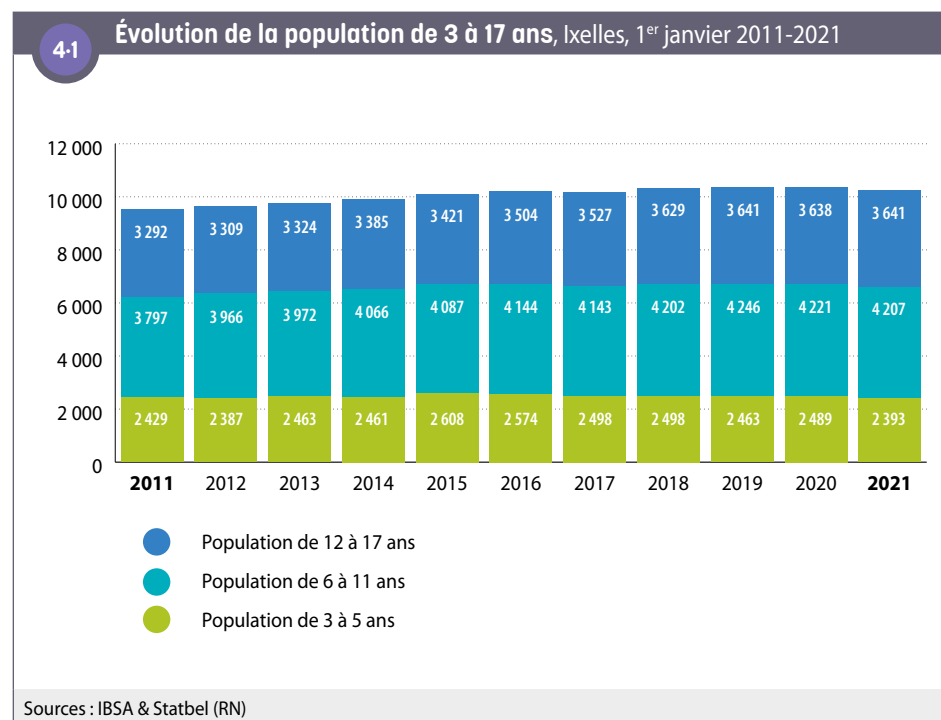
4. ENSEIGNEMENT

4.1. ÉVOLUTION DE LA POPULATION ÂGÉE DE 3 À 17 ANS

Entre 2011 et 2021, le nombre total d'enfants de 3-17 ans a augmenté jusqu'en 2016 à Ixelles, pour stagner ensuite ⁴⁻¹. Les enfants de 3 à 17 ans peuvent être séparés en trois groupes d'âges concernés par l'enseignement maternel (3 à 5 ans), primaire (6 à 11 ans) et secondaire (12 à 17 ans). Sur l'ensemble de la période 2011-2021, le nombre d'enfants de 3 à 5 ans a légèrement diminué (-1 %) tandis que le nombre de 6 à 11 ans et 12 à 17 ans ont chacun augmenté de +11 %.

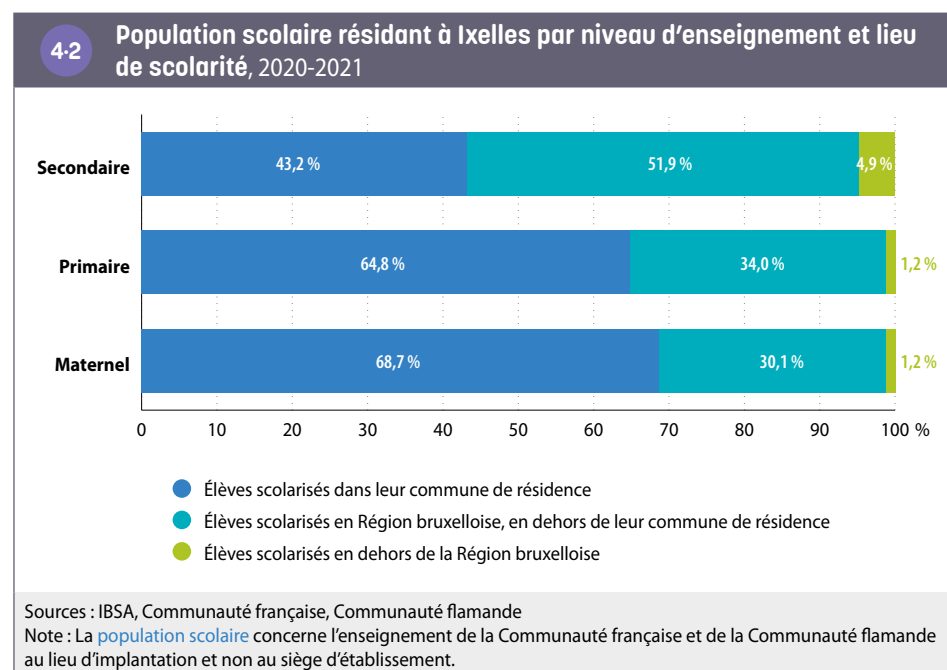
En pourcent de la population de la commune, les enfants de 3 à 5 ans, de 6 à 11 ans et de 12 à 17 ans représentent respectivement 3 %, 5 % et 4 % de la population totale en 2021. Ces pourcentages ont peu évolué par rapport à 2011.

Notons que les chiffres de la figure 4-1 sont basés sur la [population officielle](#). De ce fait, certains enfants (dont les parents sont inscrits au [Registre d'attente](#) ou sont en situation irrégulière par exemple) ne sont pas inclus. Ces derniers peuvent néanmoins fréquenter une école de la commune et être inclus dans les données de [population scolaire](#). À l'inverse, certains élèves comptabilisés dans la population officielle peuvent ne pas se retrouver dans les données de population scolaire car celles-ci incluent uniquement les élèves qui suivent un enseignement dans une école de la Communauté française ou flamande. Ceci explique qu'il peut exister des différences entre les données relatives à la population officielle et la population scolaire (cf. point suivant).



4.2. POPULATION SCOLAIRE : NIVEAU, LIEU DE SCOLARITÉ ET FORME D'ENSEIGNEMENT

Au cours de l'année scolaire 2020-2021, respectivement 2 480, 3 660 et 3 423 enfants résidant à Ixelles sont inscrits dans l'enseignement maternel, primaire et secondaire de l'une des deux Communautés (française ou flamande)⁶. Parmi les élèves inscrits en maternel, 69 % fréquentent une école implantée à Ixelles, contre 65 % parmi les élèves inscrits en primaire et 43 % en secondaire **4-2**.



Si une part des élèves résidant dans la commune suivent donc leur scolarité en dehors de celle-ci, des mouvements inverses existent également. En effet, 34 % des élèves scolarisés en maternelle dans la commune résident ailleurs. C'est aussi le cas pour 44 % des élèves scolarisés dans une école primaire de la commune et pour 81 % de ceux scolarisés dans une école secondaire.

En comparaison avec la Région bruxelloise, en proportion, les élèves du secondaire qui résident à Ixelles suivent plus fréquemment la filière d'enseignement général, et moins l'enseignement technique et professionnel : respectivement 40 %, 13 % et 9 % des élèves du secondaire résidant à Ixelles sont inscrits dans l'enseignement général, technique et professionnel, contre 33 %, 16 % et 11 % des élèves au niveau régional. Les parts d'élèves dans l'enseignement spécialisé (3,5 % des élèves de primaire et 3 % dans le secondaire) sont légèrement inférieures à celles de la Région **4-3**.

4-3 Répartition de la population scolaire dans l'enseignement obligatoire au lieu de résidence par niveau et par forme d'enseignement, 2020-2021

	Ixelles		Région de Bruxelles-Capitale
	Nombre	% dans le niveau	% dans le niveau
Enseignement maternel			
Maternel ordinaire	2 462	99,3	99,2
Maternel spécialisé	18	0,7	0,8
Maternel total	2 480	100	100
Enseignement primaire			
Primaire ordinaire	3 531	96,5	95,6
Primaire spécialisé	129	3,5	4,4
Primaire total	3 660	100	100
Enseignement secondaire			
Secondaire 1 ^{er} degré	1 071	31,3	32,1
Secondaire 2 ^e et 3 ^e degré (et 4 ^e degré pour la Communauté française)			
<i>Général</i>	1 370	40,0	33,5
<i>Technique</i>	452	13,2	16,4
<i>Artistique</i>	19	0,6	0,5
<i>Professionnel</i>	301	8,8	11,3
<i>Alternance</i>	56	1,6	1,6
Secondaire spécialisé	104	3,0	3,5
Secondaire DASPA et OKAN	50	1,5	1,1
Secondaire total	3 423	100	100

Sources : IBSA, Communauté française, Communauté flamande
 Note : Les regroupements de données de la Communauté française et de la Communauté flamande ont été faits au niveau des formes d'enseignement.

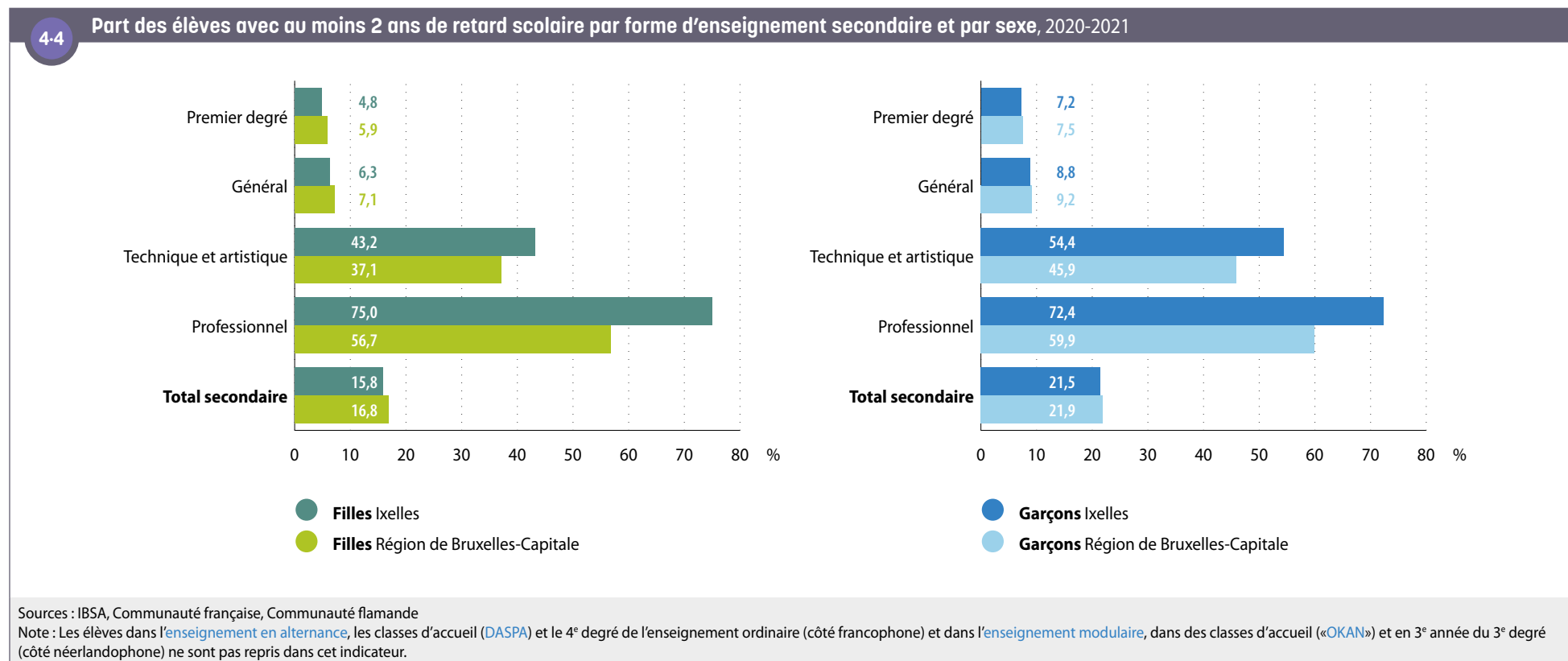
⁶ Les élèves suivant un enseignement hors Communautés (écoles européennes, écoles internationales ou privées non homologuées par les Communautés, ou les élèves scolarisés chez eux) ne sont donc pas comptabilisés.

4.3. RETARD SCOLAIRE

Le retard scolaire (d'au moins deux ans) concerne 19 % des élèves du secondaire résidant à Ixelles, soit près d'un élève sur cinq⁷. Cette proportion est équivalente à celle de la Région.

La proportion d'élèves en **retard scolaire** (deux ans de retard ou plus) est liée de façon importante à la filière et ce, tant à Ixelles qu'à l'échelle régionale. La filière professionnelle présente le plus grand pourcentage d'élèves en retard scolaire, suivie de la filière technique et artistique et ensuite de l'enseignement général. Pour chacune de ces filières, les garçons sont plus en retard que les filles à l'échelle de la Région dans son ensemble. Mais à Ixelles, la proportion de filles en retard scolaire dans la filière professionnelle est encore plus élevée que celle de leurs homologues masculins.

Si l'on établit une distinction par filière et par degré, on constate que les parts des élèves en retard dans l'enseignement technique et surtout professionnel sont nettement plus importantes à Ixelles qu'à l'échelle de la Région, contrairement à ce qui est observé dans l'enseignement général et dans le premier degré ^{4.4}. Ainsi, les inégalités en termes de pourcentage d'élèves en retard scolaire selon les filières sont encore plus marquées à Ixelles.



7 Il s'agit du retard scolaire des adolescents résidant à Ixelles, quel que soit leur lieu de scolarisation.

5. MARCHÉ DU TRAVAIL

5-1

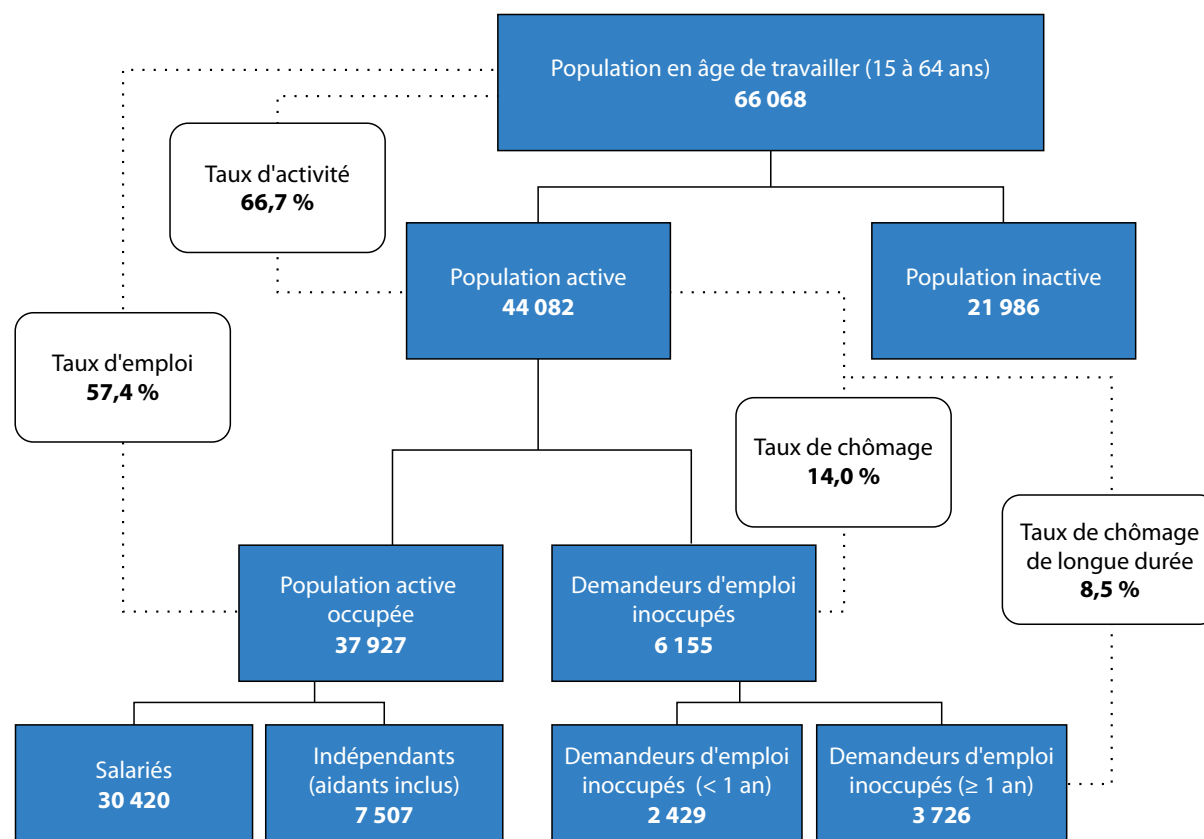
Structure et principaux indicateurs de la population en âge de travailler, Ixelles, moyenne annuelle 2019

5.1. POSITION SOCIO-ÉCONOMIQUE DE LA POPULATION

En 2019, 44 082 habitants d'Ixelles, soit un peu plus de deux tiers des 66 068 personnes en âge de travailler (15-64 ans), sont actifs sur le marché du travail. Parmi eux, 86 % sont en emploi et 14 % sont inscrits auprès d'Actiris comme «demandeur d'emploi inoccupé» (DEI). Parmi ces personnes au chômage, six sur dix le sont depuis au moins un an ⁵⁻¹.

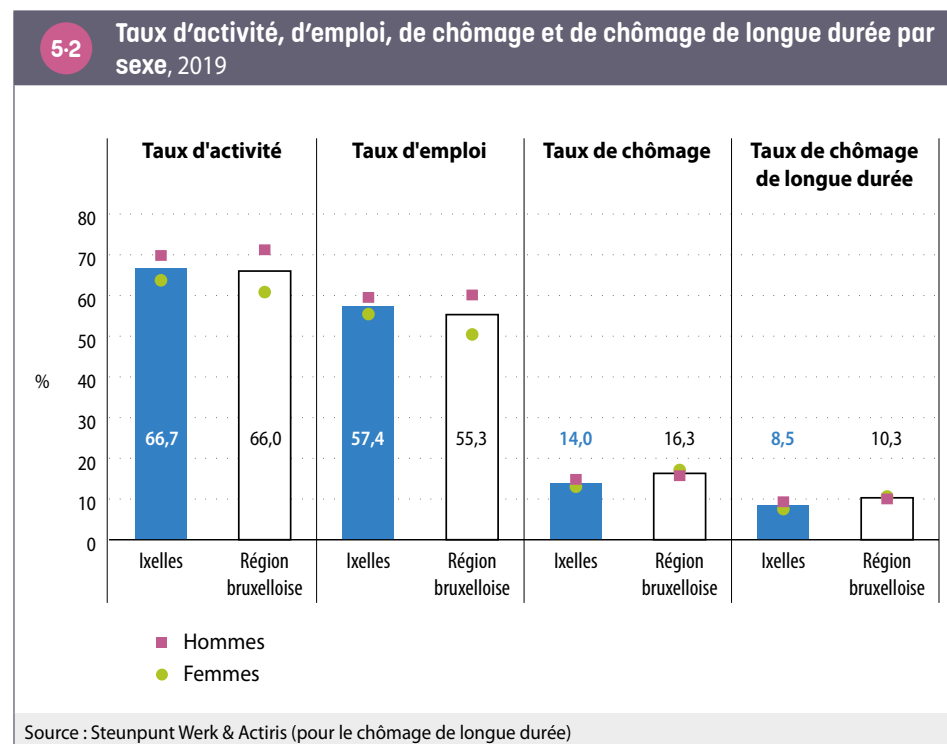
5.2. TAUX D'ACTIVITÉ, D'EMPLOI ET DE CHÔMAGE

En comparaison avec la Région bruxelloise, le **taux d'activité** (15-64 ans) est un peu plus bas pour les hommes et un peu plus élevé pour les femmes à Ixelles. Au sein de la **population active**, le **taux de chômage** (total et de longue durée⁸) est un peu plus bas à Ixelles qu'au niveau de la Région, pour les deux sexes mais de façon plus marquée pour les femmes. Il apparaît d'ailleurs que le taux de chômage des femmes est légèrement inférieur à celui des hommes dans la commune, ce qui n'est pas le cas au niveau régional. Enfin, le **taux d'emploi** est un peu plus élevé à Ixelles qu'à l'échelle de la Région, du fait du taux d'emploi des femmes plus élevé dans la commune. Le taux d'emploi des hommes est très légèrement inférieur à Ixelles en comparaison avec le taux correspondant de la Région.



8 Le **taux de chômage** de longue durée correspond à la part de personnes au chômage depuis un an et plus parmi les actifs.

De manière générale, les **inégalités de genre** en termes de taux d'activité et d'emploi sont moins marquées à Ixelles qu'à l'échelle régionale **5-2**.



Le **taux d'activité** des jeunes (15-24 ans) domiciliés à Ixelles est légèrement moins élevé qu'au niveau régional. Les **taux d'activité** tant des 25-49 ans que des 50-64 ans sont également un peu inférieurs à ceux de la Région. Pour les jeunes d'Ixelles qui se présentent sur le marché du travail (**population active** de 15-24 ans), l'accès à l'emploi n'est pas évident : leur **taux de chômage** atteint 19 %, soit un taux important bien qu'un peu moins élevé que celui de la Région (24 %). Les taux de chômage des 25-49 ans et des 50-64 ans sont également importants mais un peu inférieurs aux taux régionaux **5-3**.

5-3 Principaux indicateurs de la population en âge de travailler (15-64 ans) par groupe d'âge, 2019

	Taux d'activité (%)		Taux d'emploi (%)		Taux de chômage (%)	
	Ixelles	Région de Bruxelles-Capitale	Ixelles	Région de Bruxelles-Capitale	Ixelles	Région de Bruxelles-Capitale
15 - 24 ans	23,3	25,1	18,9	19,2	19,1	23,6
25 - 49 ans	74,8	77,0	65,1	65,3	13,0	15,1
50 - 64 ans	71,8	69,2	60,2	57,0	16,1	17,6
Total	66,7	66,0	57,4	55,3	14,0	16,3

Source : Steunpunt Werk

Concernant l'évolution du **taux d'activité** et du **taux d'emploi**, la rupture de série est à souligner sur la figure **5-4** : à partir de 2017, les personnes employées par les institutions européennes et internationales sont également comptabilisées dans la population en emploi, ce qui fait augmenter le taux d'activité et le taux d'emploi. Avant 2017, il n'existait pas de statistiques détaillées sur l'emploi dans ces institutions et ces personnes étaient considérées à tort comme inactives. Par conséquent, jusqu'en 2016, le taux d'emploi et le taux d'activité sont sous-estimés et le taux de chômage, surestimé. On remarque qu'à Ixelles, la prise en compte des personnes qui travaillent dans ces institutions a un impact important. En effet, 5 675 résidents de la commune travaillent dans des institutions européennes et internationales en 2021⁹, soit un actif occupé sur sept.

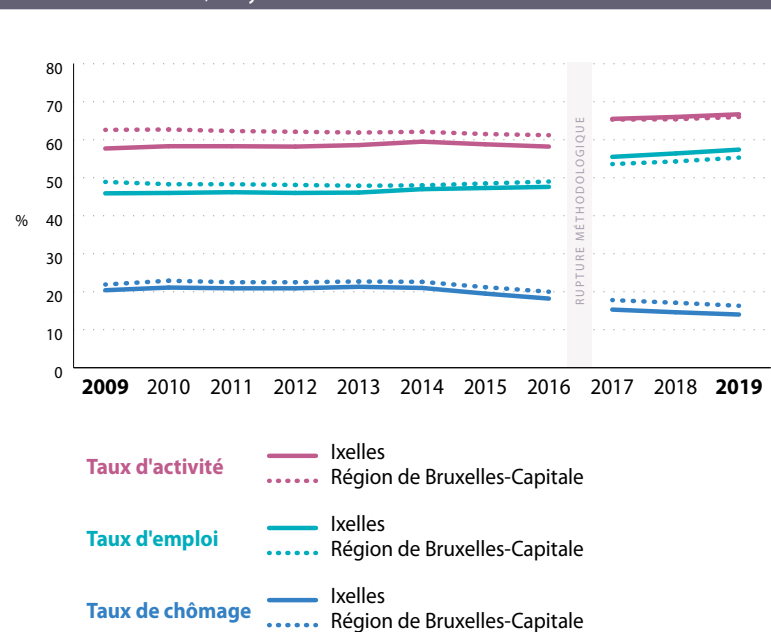
Outre cette rupture de série, les taux d'emploi et d'activité ont légèrement augmenté dans la commune entre 2017 et 2019.

Hormis l'effet de la rupture de série sur le **taux de chômage** (cf. supra), celui-ci a baissé à partir de 2015 à Ixelles comme en Région bruxelloise. Cette baisse s'explique par différents facteurs, notamment une amélioration de l'activité économique à l'échelle du pays et certaines mesures en faveur de l'emploi mises en place dans la Région. Mais cette baisse s'explique également par des changements de réglementations relatifs au durcissement des conditions d'accès aux allocations d'insertion (mesures fédérales). Cela explique en partie une baisse plus marquée du chômage parmi les jeunes. En effet, à partir de 2015, les allocations d'insertion sont limitées à trois ans ; d'autres conditions plus restrictives (en termes d'âge, de diplôme, de temps d'attente) ont également été introduites. Cette plus grande restriction aux allocations de l'ONEM s'est répercutée en partie au niveau des inscriptions chez Actiris (pas d'inscription ou radiation).

9 Source : IBSA. Ces employés ne comprennent pas le personnel militaire et les employés sous contrat belge (soumis aux cotisations de l'ONSS).

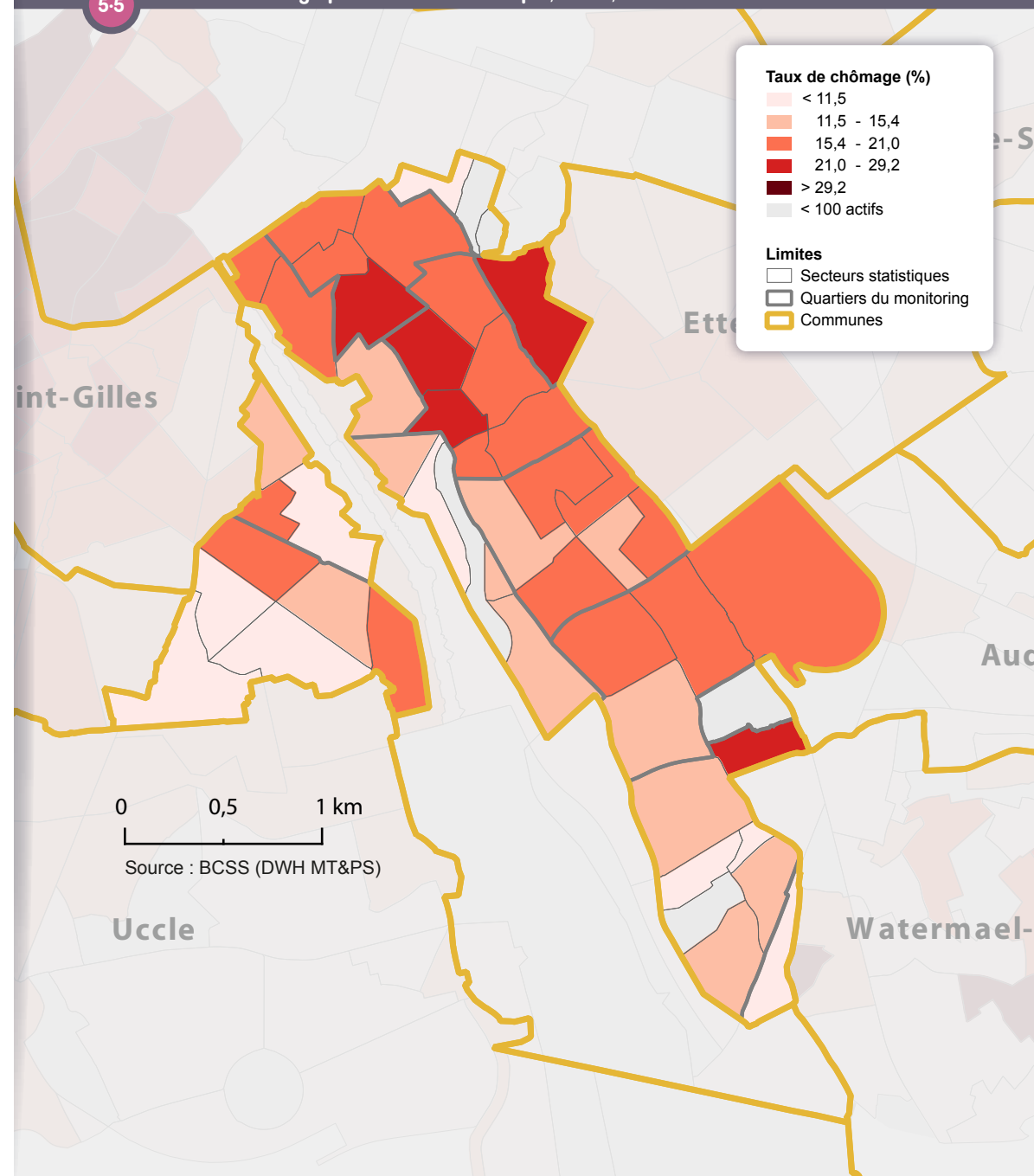
5-4

Évolution du taux de chômage, taux d'emploi et taux d'activité, moyennes annuelles 2009-2019



5-5

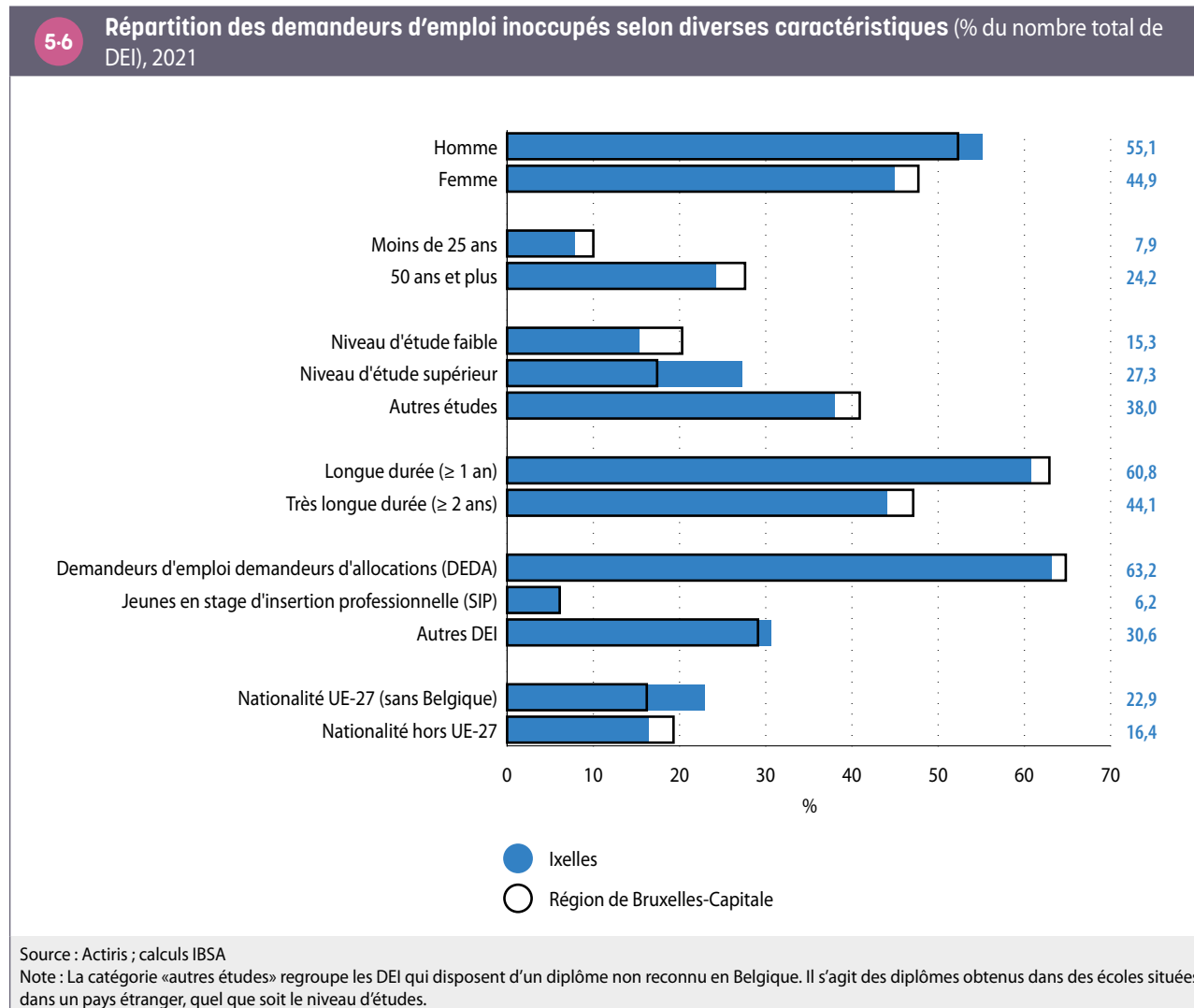
Taux de chômage par secteur statistique, Ixelles, 2018



Les **taux de chômage** varient sur le territoire communal ⁵⁻⁵. Ils sont globalement plus élevés au nord et au nord-ouest qu'au sud et à l'ouest de la commune. Plus en détails, environ la moitié des **secteurs** ixellois présentent des taux de chômage entre 15 % et 21 % : c'est le cas de la plupart des **quartiers** de Matonge, Flagey-Malibran et une partie des secteurs du quartier Hôpital d'Ixelles et Université. Les secteurs Place Flagey et Musée indiquent les taux les plus élevés (entre 21 % et 29 %), ainsi que le secteur Stade Communal (dans le quartier Boondael) constitué intégralement de logements sociaux. Ils sont moins élevés dans le sud de la commune, alors qu'on y trouve une certaine proportion de logements sociaux. Ils sont également relativement bas dans le triangle de l'ouest de la commune, dans la plupart des secteurs des quartiers Brugmann-Lepoutre (à l'exception de Prévot et Mélèzes) et Châtelain.

5.3. PROFIL DES DEMANDEURS D'EMPLOI INOCCUPÉS

Le profil des **demandeurs d'emploi inoccupés (DEI)** – inscrits chez Actiris – diffère à Ixelles et au niveau de la Région **5-6**. La principale différence se situe en termes de niveau de diplôme : proportionnellement, on recense à Ixelles plus de DEI avec un diplôme de l'enseignement supérieur qu'à l'échelle de la Région bruxelloise. La proportion de DEI faiblement scolarisés et – dans une moindre mesure – celle des DEI dont le diplôme n'est pas reconnu en Belgique («Autres études») sont inférieures à Ixelles. Les DEI de nationalité européenne (UE-27) sont également surreprésentés (à l'inverse des ressortissants hors UE-27 et des Belges). En outre, en comparaison avec la situation régionale, les hommes et les personnes entre 25 et 49 ans sont proportionnellement plus présentes au sein des DEI ixellois. Par ailleurs, le chômage est moins fréquemment de longue durée à Ixelles qu'à l'échelle bruxelloise.



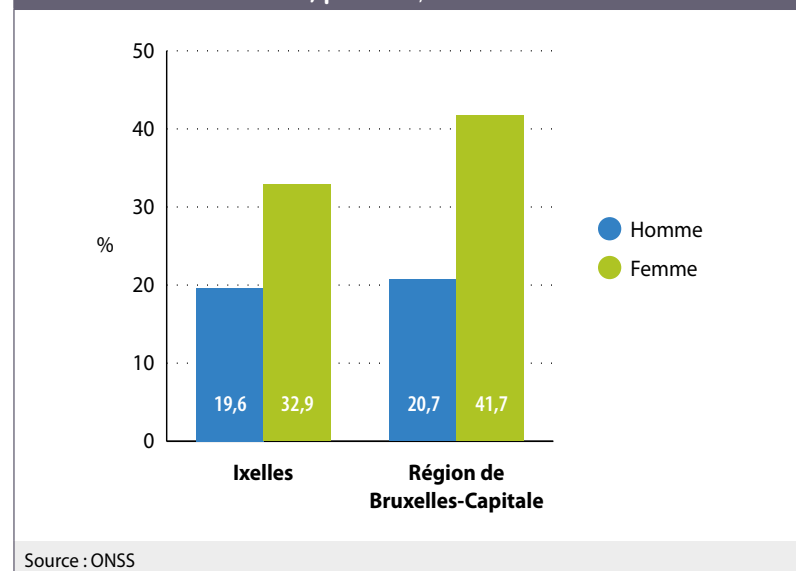
5.4. CARACTÉRISTIQUES DES SALARIÉS IXELLOIS

En 2019, 30 420 résidents ixellois sont salariés. Parmi eux, 15 % travaillent dans leur commune de résidence et 85 %, en dehors de celle-ci¹⁰. Contrairement au chapitre suivant («Activité économique»), où il est question des salariés travaillant à Ixelles, le présent chapitre porte sur les salariés qui résident à Ixelles.

Salariés à temps partiel

De manière générale, à Ixelles comme à l'échelle régionale, le travail à temps partiel touche nettement plus souvent les femmes que les hommes. Cependant, pour les femmes, le travail à temps partiel est moins fréquent à Ixelles qu'en Région bruxelloise : 33 % des femmes salariées ixelloises sont à temps partiel, tandis que cette proportion atteint 42 % pour l'ensemble des salariées qui résident en Région bruxelloise. Chez les hommes, la proportion de temps partiel est similaire à Ixelles et dans la Région et concerne un cinquième des salariés **5-7**. Ainsi, pour cet indicateur également, les différences de genre sont moins fortes dans la commune.

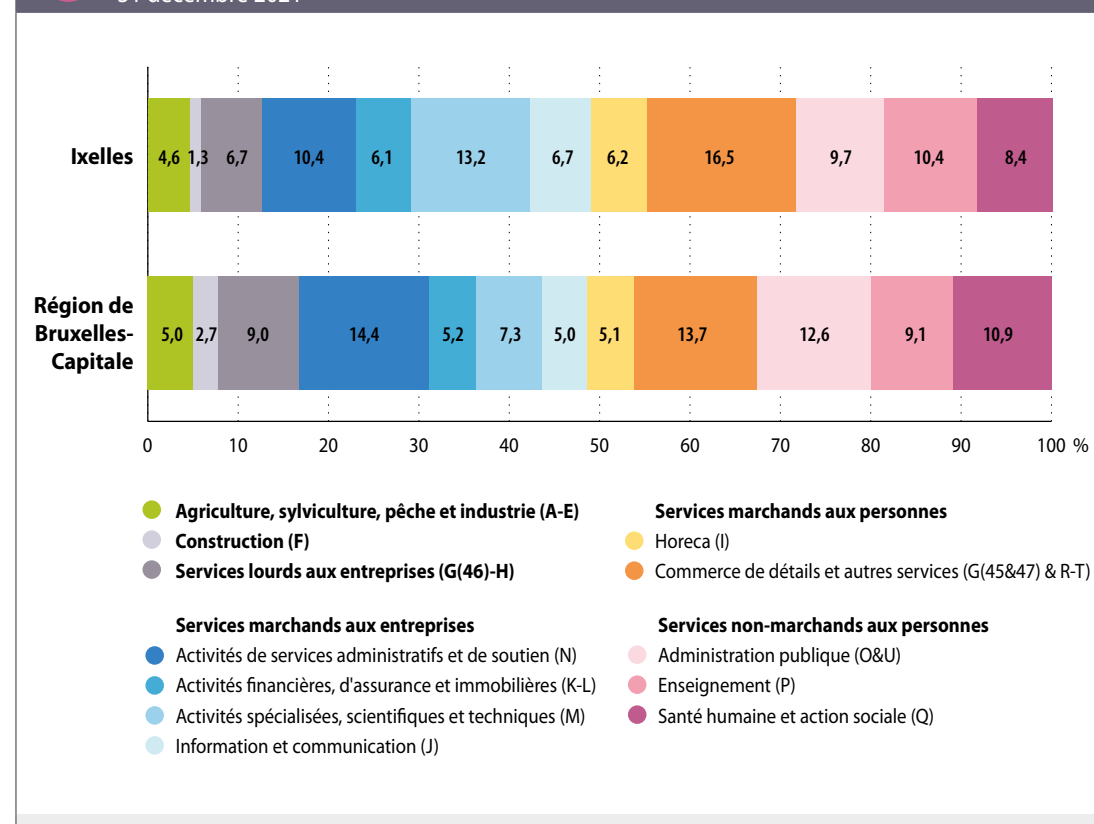
5-7 Part des salariés à temps partiel et régime spécial dans le total des salariés, par sexe, 31 décembre 2021



Les branches d'activités des salariés ixellois

En comparaison avec la répartition régionale, les salariés d'Ixelles sont proportionnellement plus représentés dans le secteur du **commerce de détails et autres services**, des activités spécialisées, techniques et scientifiques, de l'information et la communication ainsi que – dans une moindre mesure –, celui des activités financières, d'assurance et immobilières, de l'Horeca et de la santé humaine et action sociale. À l'inverse, les salariés ixellois sont, toujours en comparaison avec la répartition régionale, relativement moins présents dans, entre autres, les activités de **services administratifs et de soutien**, l'administration publique et les **services lourds aux entreprises** **5-8**. Les travailleurs internationaux – employés dans les institutions européennes et internationales – nombreux dans la commune, ne sont pas inclus dans cette figure.

5-8 Répartition des salariés selon leur lieu de résidence par branche d'activité, 31 décembre 2021



10 Source : Steunpunt Werk.

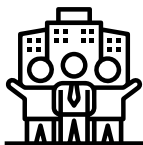
6. ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

6-1

Portrait-robot de l'activité économique à Ixelles, 2019



13 578
sièges sociaux
assujettis à la TVA



3 835
unités locales
d'établissement



41 632
saliés



8 091
indépendants



5 858
emplois dans les institutions
internationales

Sources : Statbel, ONSS, Steunpunt Werk, IBSA ;
calculs IBSA

6.1. SITUATION GÉNÉRALE

Sur le territoire d'Ixelles, en 2019, on dénombre 13 578 **sièges sociaux** d'entreprises assujetties à la TVA et 3 835 **unités d'établissement** (sièges d'exploitation des entreprises ayant au minimum un salarié déclaré à l'ONSS)¹¹. Après la Ville de Bruxelles, c'est la commune qui compte le plus grand nombre de sièges sociaux et d'établissements sur son territoire. Ces établissements accueillent 41 632 salariés (qui travaillent dans la commune, quel que soit leur lieu de résidence). Par ailleurs, 8 091 indépendants exercent leur activité à Ixelles¹² 6-1. Enfin, 5 858 emplois sont liés aux institutions européennes et internationales sur le territoire d'Ixelles. C'est la deuxième commune qui accueille le plus d'emplois dans ces institutions, mais loin derrière la Ville de Bruxelles.

6.2. LES SPÉCIFICITÉS ÉCONOMIQUES IXELLOISES

Au regard de l'ensemble de la Région bruxelloise, les emplois situés à Ixelles ont les caractéristiques suivantes 6-2 :

- la part d'indépendants y est plus élevée (16 % des actifs occupés à Ixelles sont indépendants, contre 13 % dans la Région) ;
- les ouvriers et les employés sont, en proportion, plus nombreux que dans l'ensemble de la Région bruxelloise, à l'inverse des fonctionnaires (sans compter les nombreuses personnes qui travaillent dans les institutions internationales et européennes dans la commune, qui ne sont pas dans ces statistiques) ;
- les femmes salariées sont relativement plus nombreuses que les hommes salariés.

11 Le nombre de **sièges sociaux** d'entreprises assujetties à la TVA est pratiquement toujours plus élevé que le nombre d'**unités d'établissement** au sein d'une commune. Cela est dû au fait que les statistiques des assujettis à la TVA reprennent les entreprises qui ne déclarent aucun salarié à l'ONSS, comme c'est le cas d'un grand nombre d'indépendants. Ces entreprises sans salarié ne sont pas prises en compte dans les statistiques sur les unités locales d'établissement.

6-2

Caractéristiques des travailleurs, au lieu de travail, 2019

	Ixelles	Région de Bruxelles-Capitale
Part des indépendants parmi les travailleurs	16,3 %	13,2 %
Répartition de l'emploi salarié selon le statut		
Part des ouvriers	24,1 %	20,1 %
Part des employés	64,9 %	61,9 %
Part des fonctionnaires	11,0 %	17,9 %
Répartition homme-femme parmi les salariés		
Part des femmes	55,1 %	51,2 %
Part des hommes	44,9 %	48,8 %
Sources : Steunpunt Werk, ONSS ; calculs IBSA		
Note : les données relatives au statut et au sexe concernent les salariés tels que les compte l'ONSS.		

Au niveau des caractéristiques du tissu d'entreprises à Ixelles, la commune accueille, en proportion du nombre d'habitants, beaucoup plus d'entreprises que l'ensemble de la Région bruxelloise, qu'il s'agisse de **sièges sociaux** ou d'**unités d'établissement**. En effet, le nombre de **sièges sociaux** par habitant à Ixelles est le plus élevé des communes de la Région. Concernant le nombre d'établissement par habitant, la commune se place en deuxième position, après la Ville de Bruxelles.

Par ailleurs, l'**indicateur de la dynamique entrepreneuriale**, qui évalue la différence entre la création et la cessation d'entreprises sur une année,

12 Une entreprise peut être reliée à une personne morale (les SA, SPRL, coopératives) ou à une personne physique (un indépendant). Un **siège social** correspond à l'établissement central d'une entreprise (l'unique si elle a 1 établissement, le lieu duquel le bilan annuel est émis si elle en a plusieurs). Les statistiques comptabilisent le nombre d'entreprises qui ont un numéro de TVA. Toutes les entreprises n'ont pas de numéro de TVA, comme les professions libérales par exemple. Le nombre d'**indépendants** correspond au nombre d'inscrits à l'INASTI. Ici, tous les indépendants sont, en principe, renseignés, y compris les aidants.

est légèrement supérieur à Ixelles par rapport à la Région bruxelloise dans son ensemble **6-3**.

Les très petites entreprises (moins de 5 salariés) et, dans une moindre mesure, les petites entreprises (5 à 9 salariés) sont surreprésentées à Ixelles en comparaison avec la situation régionale, à l'inverse des entreprises de plus grande taille.

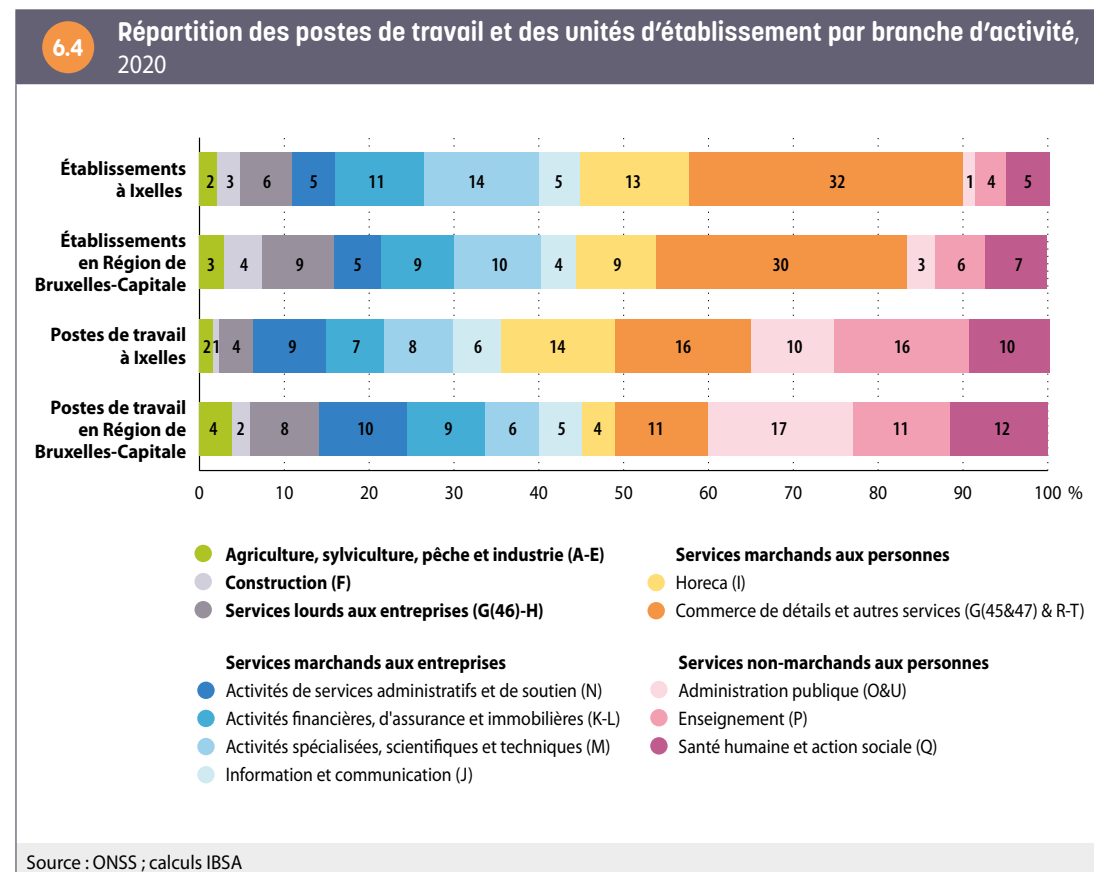
6.3 Caractéristiques du tissu d'entreprises, 2020		
	Ixelles	Région de Bruxelles-Capitale
Nombre de sièges sociaux pour 1 000 habitants	158,9	92,9
Nombre d'établissements pour 1 000 habitants	43,8	30,9
Indicateur de la dynamique entrepreneuriale	3,3%	2,9%
Part des établissements de 1 à 4 salariés	68,5 %	64,8 %
Part des établissements de 5 à 9 salariés	15,1 %	14,6 %
Part des établissements de 10 à 49 salariés	13,4 %	15,6 %
Part des établissements de 50 à 199 salariés	2,3 %	3,7 %
Part des établissements de plus de 200 salariés	0,6 %	1,3 %

Sources : ONSS, Statbel, IBSA ; calculs IBSA

Les spécificités sectorielles de la commune, en comparaison avec la Région dans son ensemble, sont les suivantes **6-4** :

- Le secteur de l'Horeca et du commerce de détails sont surreprésentés tant en termes de nombre de postes que d'établissements. La commune compte en effet de nombreux noyaux commerciaux, relativement dynamiques et attractifs. Il peut s'agir à la fois de nombreux bars et restaurants, notamment dans le quartier de Matonge et Saint-Boniface, de la place Flagey, du Cimetière d'Ixelles ou de la place du Châtelain ; et à la fois de rues commerçantes telles que la Chaussée d'Ixelles, l'Avenue de la Toison d'or ou la Rue du Bailli.
- Une surreprésentation en termes de nombre de postes et d'établissements s'observe aussi pour le secteur des activités spécialisées, scientifiques et techniques.
- Le secteur de l'enseignement est surreprésenté en nombre de postes mais sous-représenté en termes de nombre d'établissements. Cela s'explique en partie par la présence du Campus universitaire de la Plaine de l'Université libre de Bruxelles (ULB) et de la Vrije Universiteit Brussel (à cheval sur Etterbeek), ainsi que d'une petite partie du Campus du Solbosch de l'ULB (à cheval sur la Ville de Bruxelles).

- Le secteur des activités financières est surreprésenté en termes de nombre d'établissements mais pas de nombre de postes, ce qui s'explique par la densité d'agences bancaires (beaucoup d'établissements) mais qui accueillent relativement peu d'employés.
- Les secteurs de l'industrie, de la construction et des services lourds aux entreprises sont sous-représentés tant en nombre de postes que d'établissements. Il en va de même concernant l'administration publique, ainsi que – mais dans une moindre mesure – le secteur de la santé humaine et action sociale.



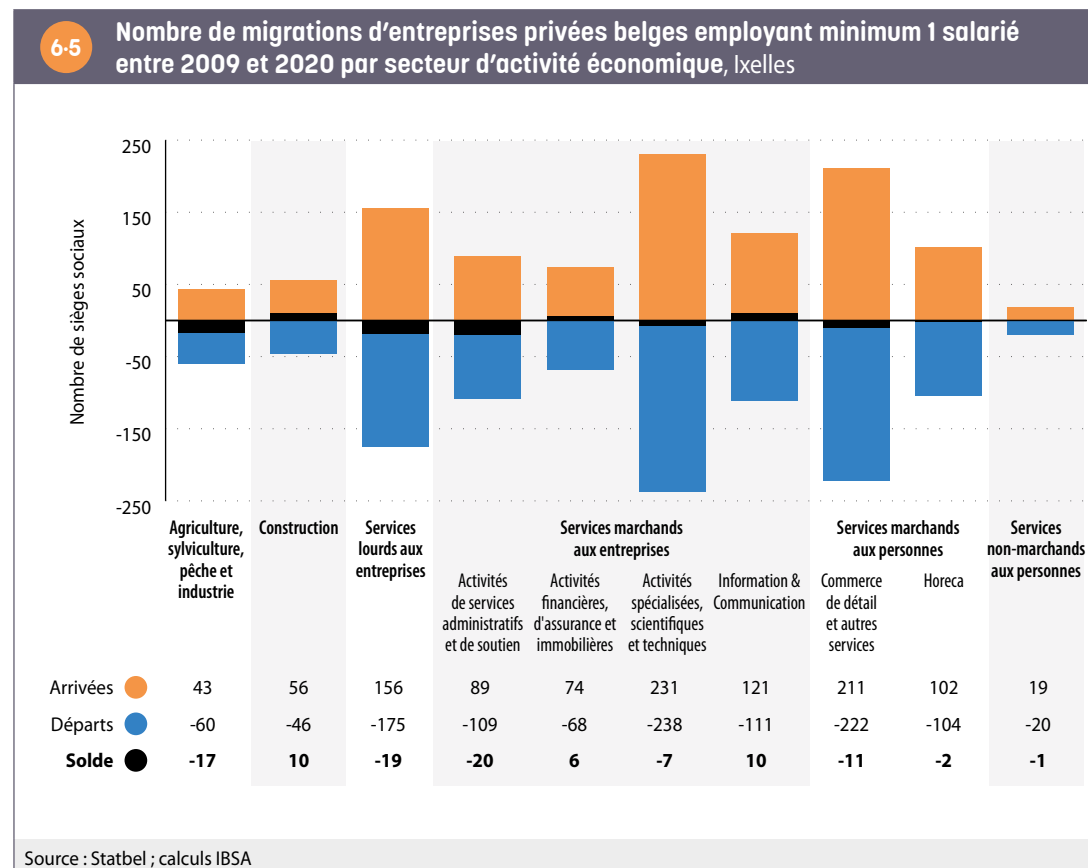
6.3. MIGRATIONS D'ENTREPRISES

Entre 2009 et 2020, comme dans le cas des autres communes bruxelloises, le **solde migratoire d'entreprises** d'Ixelles est négatif (-51 entreprises, soit -2 pour 1000). Ixelles a perdu des entreprises du fait des migrations des **sièges sociaux** des entreprises privées belges employant minimum un salarié¹³ ; 1 102 entreprises se sont installées à Ixelles alors que 1 153 ont quitté la commune sur la période 2009-2020. L'ampleur de ce solde négatif est cependant moins importante qu'en moyenne dans les 19 communes.

Les soldes migratoires d'entreprises d'Ixelles sont négatifs dans la majorité des secteurs d'activité. Ils sont toutefois positifs pour trois secteurs : la construction, l'information et la communication et les activités financières, d'assurance et immobilières. Les soldes les plus négatifs sont observés au niveau des activités des **services administratifs et de soutien** et de l'industrie **6-5**.

Si on distingue les migrations des entreprises d'Ixelles en fonction de la région d'origine ou de destination (toujours pour la période 2009-2020), la commune connaît à la fois :

- un solde migratoire négatif vis-à-vis des migrations en provenance ou à destination de la Flandre ou de la Wallonie (-35 entreprises, soit -1 pour 1000 entreprises) ;
- un solde migratoire négatif vis-à-vis des 18 autres communes bruxelloises (-16 entreprises, soit -1 pour 1000 entreprises).

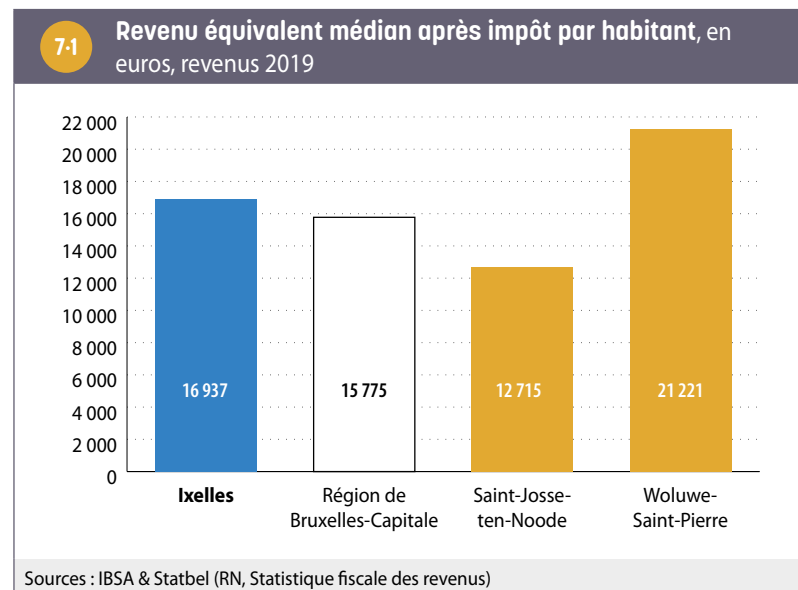


13 L'analyse des migrations repose sur les déplacements intercommunaux des **sièges sociaux** des entreprises privées belges, employant au minimum un salarié, sur la période 2009-2020 (voir Focus de l'IBSA n°54 et 55 pour plus de détails méthodologiques).

7. REVENUS

7.1. REVENUS FISCAUX

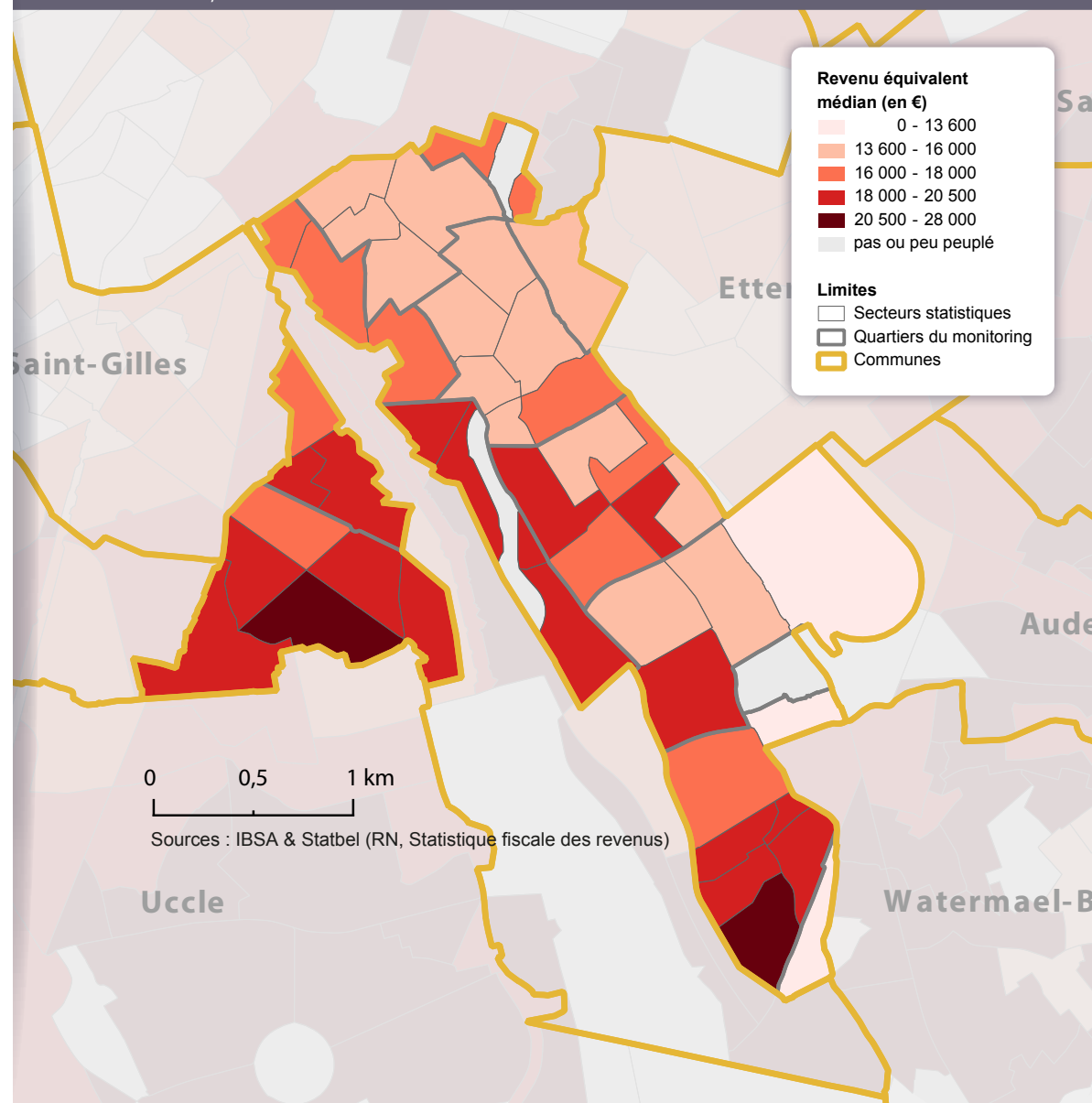
À partir des [statistiques fiscales](#) et en tenant compte de la composition des ménages, le **revenu équivalent médian par habitant après impôt**¹⁴ s'élève à 16 937 euros à Ixelles pour l'année 2019, soit 7 % au-dessus de la médiane bruxelloise¹⁵. C'est dans la commune de Saint-Josse que ce revenu est le plus faible et à Woluwe-Saint-Pierre qu'il est le plus élevé **7-1**.



14 Dans ce chapitre, les termes «revenu médian» ou «revenu équivalent médian» sont utilisés aléatoirement pour désigner «revenu équivalent médian par habitant après impôt».

15 Vu que plus d'un actif occupé d'Ixelles sur 7 travaille dans une institution internationale et que leurs revenus, en général élevés, ne peuvent être pris en compte, il est probable que l'écart avec la médiane régionale soit en réalité plus important.

7-2 Revenu équivalent médian après impôt par habitant par secteur statistique, Ixelles, en euros, revenus 2019



Les **revenus équivalents médians après impôt** varient de façon importante sur le territoire ixellois. L'aperçu global de la carte montre que les revenus sont bas (entre 13 600 et 16 000 €) dans les **quartiers** de Matonge et Flagey-Malibran (au nord et nord-est de la commune), ainsi que dans plusieurs **secteurs** des quartiers Université et Hôpital d'Ixelles. Ils sont en moyenne plus élevés dans les quartiers Brugmann-Lepoutre et Châtelain (partie de la commune située à l'ouest de l'avenue Louise) et dans les quartiers Etangs d'Ixelles (à l'est de l'avenue Louise) et Boondaël (au sud de la commune). Cependant, les secteurs statistiques composés intégralement ou très majoritairement de logements sociaux, en l'occurrence Stade Communal et Rue L. Ernotte indiquent les revenus les plus bas (moins de 13 600 € par an). Les secteurs Renier Chalon et Forêt indiquent les revenus médians les plus élevés (supérieurs à 20 500 € par an). On notera que les secteurs Saint-Adrien et Schoolgat (dans le quartier Boondaël) indiquent des revenus relativement élevés, malgré une présence non négligeable de logements sociaux (18 % des ménages) **7.2**.

La carte **7.3** représente l'évolution des revenus en termes réels¹⁶ par **secteur statistique** entre 2009 et 2019 en Région bruxelloise. De manière générale, une augmentation du **revenu équivalent médian** est observée en **première couronne** urbaine, en particulier le long du canal au niveau du **croissant pauvre** (bien que cela reste une des zones les plus précarisées de la Capitale). Une augmentation dans de nombreux secteurs aisés notamment dans le quadrant sud-est de la **deuxième couronne** est également observée. À l'inverse, une diminution des revenus médians est observée dans de nombreux **secteurs statistiques** de deuxième couronne, en particulier dans le nord-ouest de la région, mais également dans bon nombre de secteurs constitués de logements sociaux¹⁷. La plus grande partie du territoire ixellois se situe en première couronne (partie nord et centrale) et une plus petite partie se situe en deuxième couronne (partie sud).

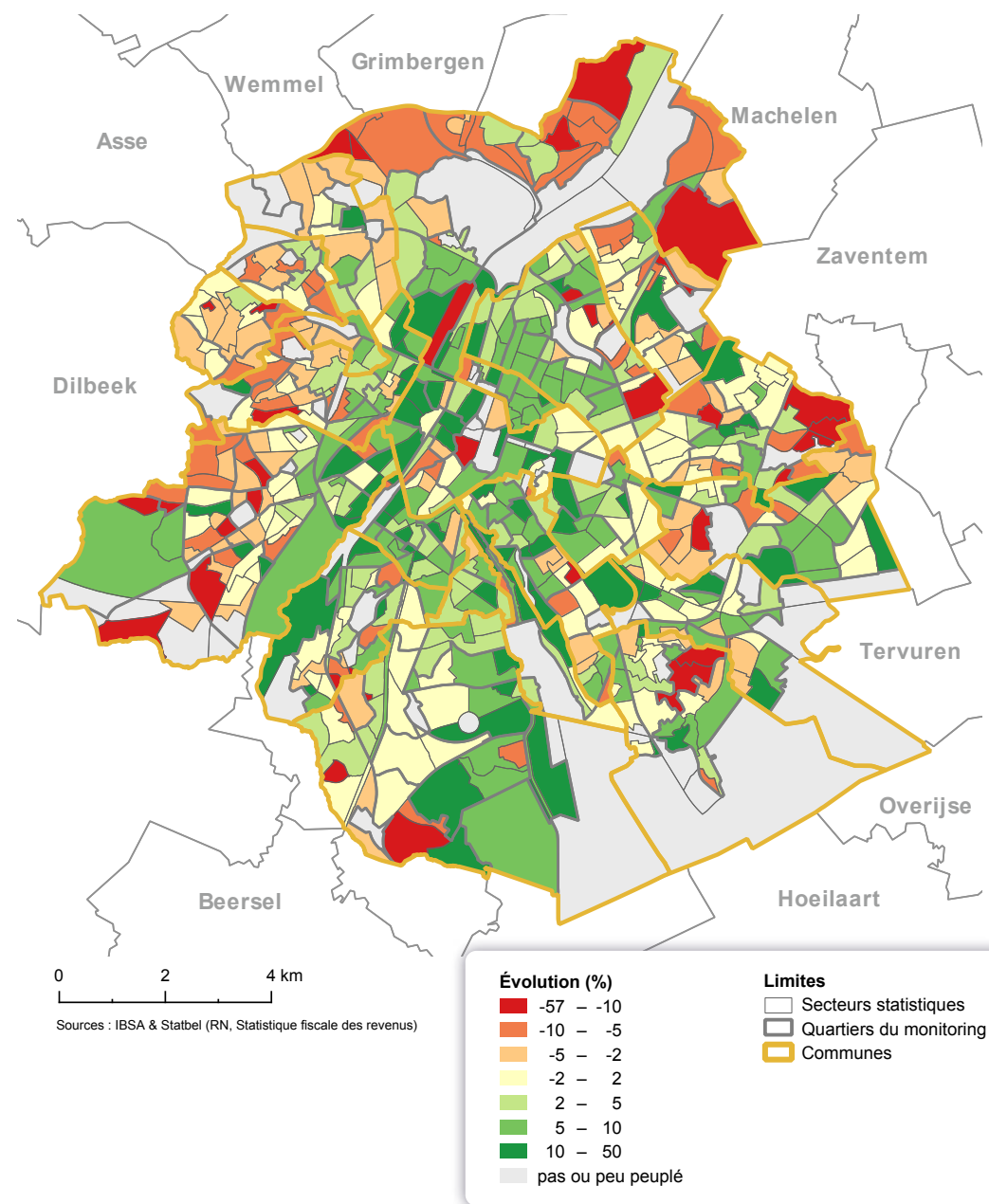
À Ixelles, la grande majorité des **secteurs statistiques** connaissent une hausse de leur revenu médian. C'est notamment le cas de quasiment tous les secteurs du **quartier** Matonge (à l'exception de Saint-Boniface qui stagne), du quartier Flagey-Malibran, du quartier Etangs d'Ixelles, ainsi que des quartiers Brugmann-Lepoutre et Châtelain (à l'exception du **secteur** Defacqz qui indique une baisse du revenu médian). Une baisse des revenus est enregistrée dans certains secteurs du quartier Hôpital Etterbeek-Ixelles (Hôpitaux, Delporte et surtout Casernes), dans le quartier Université (Place de la Petite Suisse) et dans certains secteurs du quartier Boondaël (le secteur de logements sociaux rue L. Ernotte ainsi que les secteurs Saint-Adrien et Boondaël-Nord).

16 Il s'agit de l'évolution des revenus réels ou à prix constants, c'est-à-dire dont les effets de l'inflation ont été neutralisés.

17 Pour plus d'information sur ces évolutions, voir IBSA (2021).

7.3

Évolution du revenu équivalent médian après impôt par habitant par secteur statistique, Région de Bruxelles-Capitale, en %, revenus 2009-2019



Les évolutions de revenus au sein d'un **secteur statistique** / **quartier** peuvent être à la fois la conséquence de l'évolution des revenus des habitants restés sur place tout au long de cette période, mais aussi des mouvements de population (migrations, naissances et décès) et de l'évolution de leurs caractéristiques.

Le degré d'inégalité de revenus, mesuré par le **coefficient de Gini**, est nettement plus élevé à Ixelles qu'en moyenne dans les 19 communes **7.4**. C'est la commune bruxelloise où ce coefficient est le plus élevé.

7.4 Coefficient de Gini sur base du revenu équivalent par personne, revenus 2019		
	Ixelles	Moyenne des 19 communes
Coefficient de Gini - Revenu total net imposable équivalent par personne	0,49	0,41
Coefficient de Gini - Revenu équivalent après impôt par personne	0,41	0,33

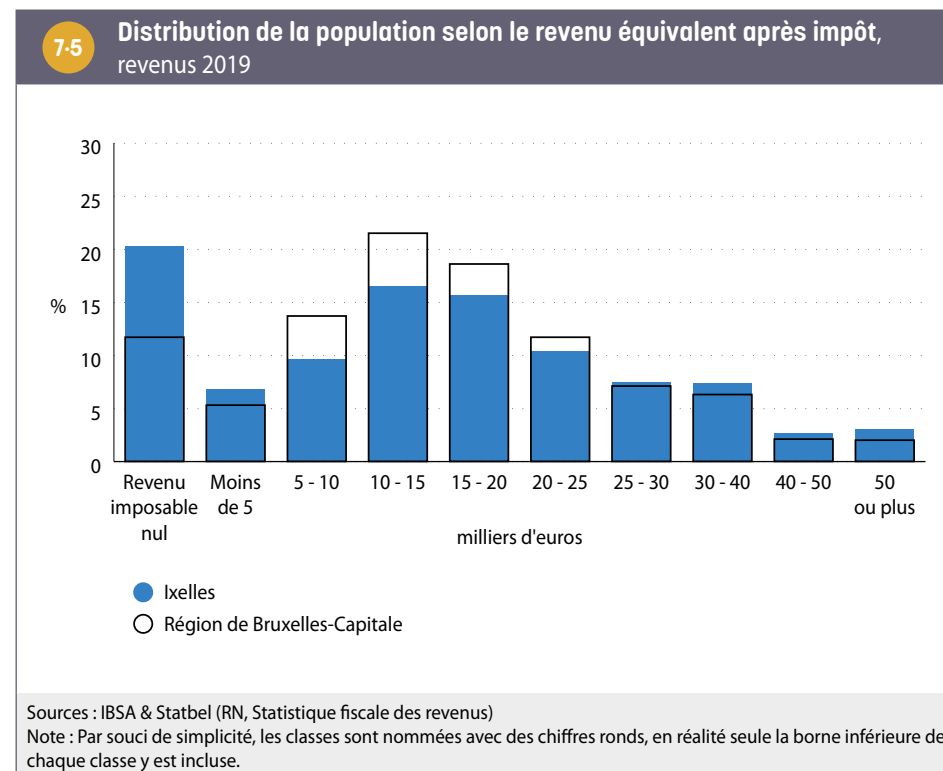
Sources : IBSA & Statbel (RN, Statistique fiscale des revenus)

Les personnes avec des **revenus équivalents après impôt** supérieurs à 30 000 euros sont plus représentées à Ixelles qu'à l'échelle régionale. Cette surreprésentation est plus marquée pour les revenus de 50 000 euros et plus. Les habitants aux revenus équivalents très bas (moins de 5 000 euros) sont également surreprésentés, mais cette classe doit être interprétée avec prudence (cf. plus bas). Les personnes dans les classes de revenus bas à moyens (classes de 5 000 à 25 000 euros) sont quant à elles, sous-représentées à Ixelles par rapport à la situation régionale **7.5**.

La part de la population vivant dans un ménage avec un revenu total net imposable nul est nettement plus importante à Ixelles qu'en Région bruxelloise. Les déclarations dont le revenu total net imposable est nul concernent des personnes qui perçoivent des revenus exonérés ou qui ne déclarent aucun revenu à l'impôt des personnes physiques. Il peut s'agir de bénéficiaires d'allocations sociales non imposables (par exemple le revenu d'intégration sociale et les allocations aux personnes handicapées), mais aussi de fonctionnaires internationaux, de certains étudiants, etc. À Ixelles, la présence relativement importante de fonctionnaires internationaux contribue à expliquer cette surreprésentation.

Les différentes catégories de contribuables mentionnés au paragraphe précédent peuvent également se retrouver, dans certains cas, dans les classes des revenus équivalents très bas (inférieurs à 5 000 euros) alors que, pour certains, leurs revenus effectifs sont en réalité plus

élevés. Ces classes de revenus doivent être interprétées avec prudence étant donné les biais inhérents à la **statistique fiscale** (cf. glossaire).



Si l'on s'intéresse aux revenus imposables déclarés individuellement par les contribuables, on observe qu'à Ixelles comme dans le reste de la Région bruxelloise, le revenu imposable médian des femmes est globalement inférieur à celui des hommes **7.6**. Mais la différence est moins marquée à Ixelles, du fait surtout d'un revenu médian des femmes plus élevé. Le revenu médian des hommes est supérieur à celui des femmes pour tous les types de ménages, sauf dans le cas des personnes isolées ; à Ixelles comme à l'échelle de la Région, les femmes isolées indiquent un revenu imposable médian supérieur à leurs homologues masculins.

7.6 Revenu imposable médian des déclarants par sexe et par position dans le ménage, en euros, revenus 2019

	Ixelles			Région de Bruxelles-Capitale		
	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total
Individu isolé	17 255	19 105	18 203	18 090	19 182	18 753
Individu en couple sans enfant	24 760	20 607	22 787	23 208	18 087	21 060
Individu en couple avec enfant(s)	25 715	20 035	23 260	23 438	17 525	21 052
Parent famille monoparentale	23 790	19 095	19 596	21 221	18 032	18 495
Total	21 348	19 554	20 333	21 751	18 408	19 886

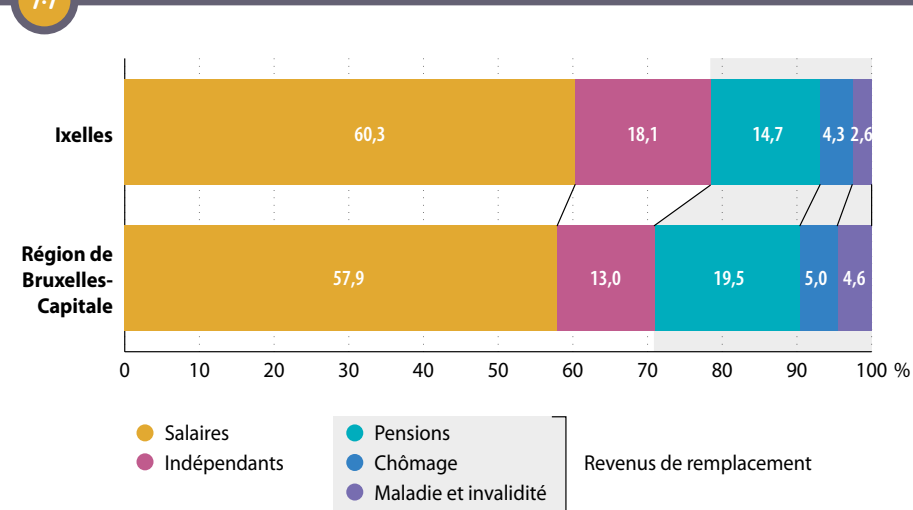
Sources : IBSA & Statbel (RN, Statistique fiscale des revenus)

Note :

- Seuls les déclarants âgés de 18 ans ou plus au 1^{er} janvier 2019 sont repris dans ce tableau.
- Les déclarants avec un revenu imposable (corrige du quotient conjugal) nul ou négatif ont été écartés avant de calculer le revenu médian.
- La ligne "Total" ne reprend que les déclarants avec les types de position dans le ménage présentés dans ce tableau. Les revenus des membres des ménages collectifs, les enfants, les autres membres d'un ménage ou les individus appartenant à d'autres types de ménages ne sont pas pris en compte pour le calcul des médianes dans cette ligne "Total".

L'analyse de la source de ces revenus fiscaux (avant impôt) en 2019 indique que la part des revenus issus du travail salarié est légèrement plus importante à Ixelles qu'à l'échelle régionale (60 % contre 58 %) et celle du travail indépendant est nettement plus importante (18 % contre 13 % dans la Région). La part des revenus issus des allocations de chômage et des indemnités d'invalidité y est inférieure (7 % contre 10 % pour la Région). La part des revenus des pensions est moins importante à Ixelles qu'à l'échelle de la Région (15 % contre 19,5 %), en lien avec la proportion moins importante de personnes âgées dans la commune **7.7**.

7.7 Composantes du revenu net globalisé, revenus 2019



Sources : IBSA & Statbel (Statistique fiscale des revenus)

Note : Les revenus des indépendants sont généralement sous-estimés dans les déclarations à l'impôt des personnes physiques.

7.2. PERSONNES VIVANT AVEC UNE ALLOCATION

Le nombre de personnes qui perçoivent un revenu de remplacement (allocations de chômage ou indemnités d'invalidité) ou une allocation d'aide sociale constitue un indicateur du nombre de personnes qui doivent vivre avec un **revenu faible**, proche voire parfois inférieur au **seuil de risque de pauvreté**.

Le pourcentage de la population de 18-64 ans qui perçoit une allocation de chômage, une indemnité d'invalidité ou une allocation d'aide sociale est important à Ixelles, bien qu'un peu moins élevé qu'à l'échelle de la Région bruxelloise. Parmi la population d'âge actif (18-64 ans), 7 % perçoivent une allocation de chômage, 2,7 % une indemnité d'invalidité, 4,5 % un **revenu d'intégration sociale (RIS)** ou **équivalent (ERIS)** et 1,2 % une allocation aux personnes handicapées. Parmi les jeunes de 18-24 ans, la proportion de personnes percevant le RIS (ou ERIS) est de 11,5 %. Cette proportion est inférieure à celle de la Région bruxelloise, mais significative puisqu'il s'agit de plus d'un jeune adulte sur dix. La part de personnes âgées de 65 ans et plus percevant la GRAPA (près de 13 %) est quant à elle, aussi importante à Ixelles qu'à l'échelle de la Région **7-8**.

7-8

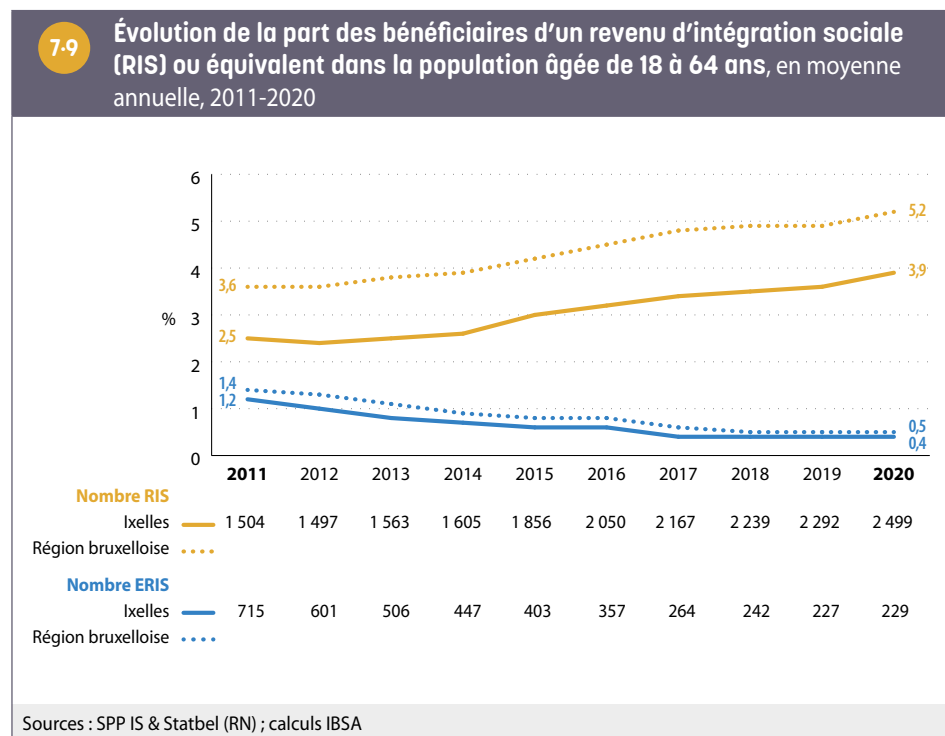
Nombre et pourcentage de personnes vivant avec une allocation de chômage, d'invalidité ou d'aide sociale par classe d'âge, janvier 2011 et 2021

	Ixelles			Région de Bruxelles-Capitale	
	Nombre (2021)	% (2011)	% (2021)	% (2011)	% (2021)
Population âgée de 18 à 24 ans	7 804	100	100	100	100
Revenu d'intégration sociale ou équivalent (CPAS)	894	6,4	11,5	9,1	15,4
Allocation de chômage ou d'insertion (1)	123	4,9	1,6	7,9	2,5
Population âgée de 18 à 64 ans	64 658	100	100	100	100
Revenu d'intégration sociale ou équivalent (CPAS)	2 880	3,6	4,5	5,0	6,0
Allocation de chômage ou d'insertion (1)	4 593	10,6	7,1	13,2	8,5
Indemnités d'invalidité (2)	1 728	1,9	2,7	3,4	5,1
Allocations aux personnes handicapées (2)	801	1,3	1,2	1,8	2,0
Population âgée de 65 ans et plus	9 794	100	100	100	100
Garantie de revenu aux personnes âgées (GRAPA)	1 232	10,0	12,6	9,3	12,7
Allocations aux personnes handicapées (2)	464	5,0	4,7	6,0	6,4

Sources : SPP IS, ONEM, INAMI, SPF Sécurité sociale - DGPH, SFP, Statbel (RN) ; calculs IBSA
 (1) Il s'agit du nombre de paiements des allocations.
 (2) Données pour le mois de décembre 2010 et décembre 2020.

L'évolution de la part des bénéficiaires du **revenu d'intégration sociale (RIS)** dans la population d'âge actif (18-64 ans) suit une tendance à la hausse à Ixelles comme en Région bruxelloise entre 2010 et 2020 **7-9**.

Le nombre et la part de bénéficiaires de l'équivalent au **revenu d'intégration sociale** ont diminué durant la période 2012-2020 (avant la guerre en Ukraine), à l'instar de la situation régionale. Cette tendance peut s'expliquer par des baisses de flux migratoires et par certaines mesures adoptées au niveau fédéral en matière de politique d'asile et de migration. Cela a impliqué sur cette période une diminution des demandeurs d'asile et des étrangers non-inscrits au registre de la population pouvant prétendre à l'aide financière. Une partie de ces populations sont également dirigées vers des milieux d'accueil. Soulignons que ces chiffres datent d'avant la guerre en Ukraine et l'arrivée de réfugiés en provenance de ce pays, les réfugiés ukrainiens en protection temporaire ayant droit (sous les conditions requises) à l'ERIS.



7.3. BÉNÉFICIAIRES DE L'INTERVENTION MAJORÉE (BIM)

Le nombre de **bénéficiaires de l'intervention majorée (BIM)** pour l'assurance soins de santé peut être utilisé comme un indicateur du nombre de personnes vivant dans des conditions financières difficiles.

En janvier 2021, 15 037 personnes ont droit à une intervention majorée à Ixelles en tant que titulaire ou comme personne à charge, soit 17 % de la population (contre 26,5 % à l'échelle régionale). Si les pourcentages de bénéficiaires de l'intervention majorée sont inférieurs à ceux de la Région quels que soient l'âge et le sexe, il apparaît que la différence est beaucoup moins importante pour les personnes âgées de 65 ans et plus. En effet, 29 % d'entre elles sont BIM à Ixelles contre 33 % dans la Région. Pour les personnes d'âge actif (25-64 ans), cette proportion est nettement plus faible à Ixelles qu'en Région bruxelloise (14 % contre 22 %). Ainsi, la population âgée d'Ixelles apparaît, en moyenne, relativement plus précarisée que la population plus jeune dans la commune **7-10**.

7-10 Nombre et pourcentage de bénéficiaires de l'intervention majorée dans le cadre de l'assurance obligatoire soins de santé (BIM), par classe d'âge et par sexe, janvier 2021

Classe d'âge	Ixelles			Région de Bruxelles-Capitale					
	Nombre de bénéficiaires ⁽¹⁾	Pourcentage de bénéficiaires ⁽¹⁾ dans la population		Pourcentage de bénéficiaires ⁽¹⁾ dans la population					
	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total
Moins de 18 ans	1 314	1 215	2 529	19,5	19,3	19,4	32,7	32,7	32,7
18 - 24 ans	801	787	1 588	22,2	18,7	20,3	31,8	31,7	31,8
25 - 64 ans	3 975	4 070	8 045	14,0	14,3	14,2	19,4	23,8	21,6
65 ans et plus	1 122	1 753	2 875	27,5	30,7	29,4	30,6	35,3	33,4
Total	7 212	7 825	15 037	16,8	17,5	17,2	24,8	28,2	26,5

Sources : IBSA, BCSS (DWH MT&PS), Statbel (RN)
(1) Titulaires et personnes à charge.

8. FINANCES COMMUNALES

8.1. INDICATEURS CLÉS POUR LES FINANCES COMMUNALES

Le budget ordinaire de la commune concerne l'ensemble des recettes et des dépenses récurrentes et habituelles. Les recettes et les dépenses relatives aux investissements ne sont pas récurrentes. Elles sont considérées séparément, dans le budget dit «extraordinaire».

De 2015 à 2020, la commune d'Ixelles a affiché tantôt un déficit, tantôt un excédent dans son budget ordinaire. Le résultat cumulé est toutefois resté positif chaque année.

Les recettes et les dépenses d'une commune dépendent dans une large mesure de sa population. Ainsi, afin de pouvoir comparer les communes, les recettes et les dépenses, mais aussi la dette et les investissements, sont exprimés **par habitant**.

Dans les comptes 2015-2020, les recettes et les dépenses ordinaires par habitant à Ixelles étaient en moyenne au niveau des 19 communes bruxelloises. L'endettement par habitant était plus élevé à Ixelles que dans l'ensemble des 19 communes, tandis que les dépenses par habitant pour les nouveaux investissements étaient légèrement inférieures à celles des 19 communes sur la période 2015-2020 ⁸⁻¹.

8-1 Indicateurs clés des finances communales, moyenne des comptes 2015-2020		
	Ixelles	19 communes bruxelloises
Recettes ordinaires en euros par habitant	1 918	1 922
Dépenses ordinaires en euros par habitant	1 889	1 886
Dette en euros par habitant	1 916	1 463
Dépenses d'investissements en euros par habitant	212	292

Sources : SPRB - BPL & Statbel (RN) ; calculs IBSA

8.2. STRUCTURE DES PRINCIPALES RECETTES ET DÉPENSES ORDINAIRES

Les centimes additionnels sur le **précompte immobilier**¹⁸ constituent la plus grande source de recettes pour la commune d'Ixelles. Leur part dans les recettes ordinaires est comparable à celle des 19 communes réunies (28 % des recettes ordinaires à Ixelles, contre 29 % pour les 19 communes, moyenne des comptes 2015-2020). Ramenées au nombre d'habitants, les recettes communales issues du précompte immobilier sont légèrement inférieures à celles de l'ensemble des communes bruxelloises, avec un taux aussi légèrement inférieur à la moyenne. En 2020, la commune a augmenté le taux.

La somme des **fonds et dotations**¹⁹ représente la deuxième source de recettes d'Ixelles. La part de cette source est inférieure à celle des 19 communes réunies (28 % pour Ixelles, contre 38 % pour l'ensemble des 19 communes, moyenne des comptes 2015-2020). La dotation générale aux communes représente 12 % des recettes de la commune d'Ixelles, tandis que les autres fonds et dotations représentent 16 % ⁸⁻². La réforme de la dotation générale au cours de l'année 2017 a entraîné une augmentation limitée des recettes provenant de cette source de revenus pour Ixelles. Ramenée au nombre d'habitants, la dotation générale d'Ixelles sur la période 2015-2020 est également inférieure à celle de l'ensemble des 19 communes, tout comme les autres fonds et dotations.

Les recettes issues des centimes additionnels sur l'**impôt des personnes physiques**²⁰ constituent la troisième source de revenus de la commune d'Ixelles. Leur importance dans les recettes totales est nettement plus élevée que pour l'ensemble des 19 communes (16 % à Ixelles, contre 10 % pour l'ensemble des 19 communes). Tant le taux de l'impôt des personnes physiques que le revenu médian des habitants sont plus élevés à Ixelles que dans l'ensemble des 19 communes (voir chapitre ⁷, Revenus). Les recettes par habitant provenant de cet impôt sont donc parmi les plus élevées de la Région.

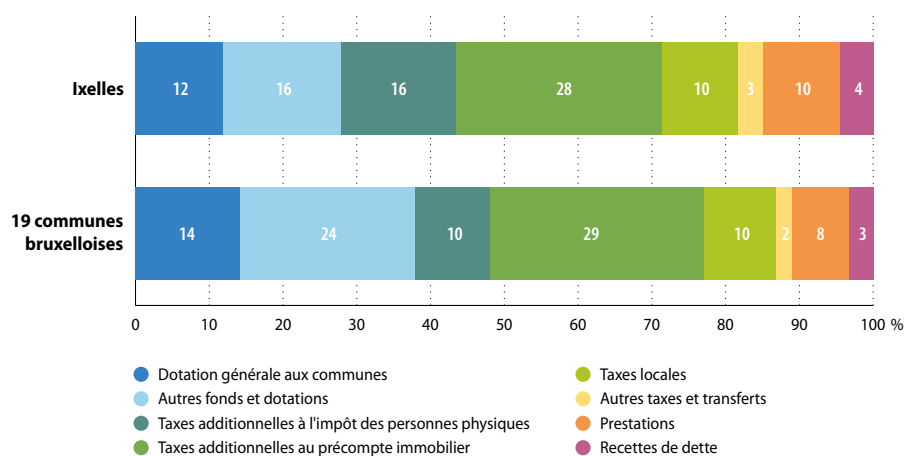
Enfin, les recettes provenant des **taxes communales** et des **prestations** pèsent également sur les recettes municipales (elles représentent toutes deux 10 % des recettes totales).

¹⁸ Impôt sur les biens immobiliers, tels que les logements et les terrains.

¹⁹ Dotation générale aux communes (DGC) : montant alloué par la Région de Bruxelles-Capitale pour assurer le financement général. Autres fonds et dotations : montants alloués à des fins spécifiques.

²⁰ Impôt sur le revenu des particuliers, tel que les salaires et les prestations.

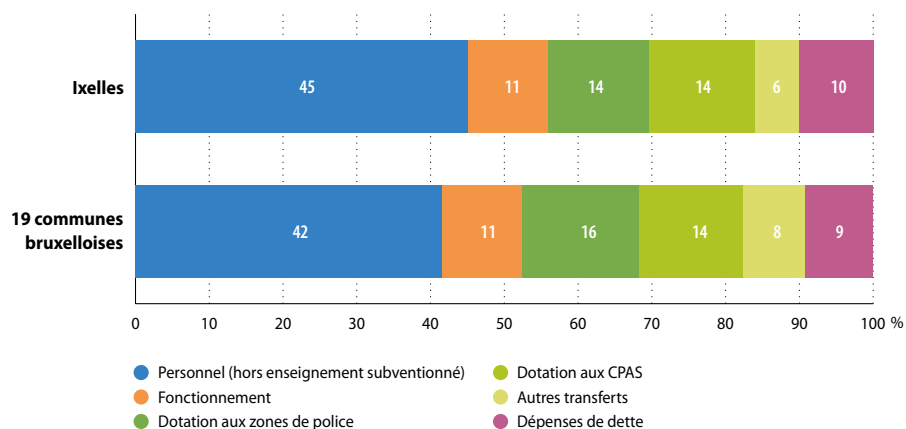
8-2 Répartition des recettes ordinaires (hors enseignement subventionné), moyenne des comptes 2015-2020



Source : SPRB - BPL ; calculs IBSA

Remarques : • Les prestations font référence aux recettes liées à la fourniture de biens et services par la commune (par exemple, les revenus locatifs d'un bâtiment).
• Les recettes de dette comprennent principalement les dividendes perçus par les communes de la part des intercommunales, ainsi que les intérêts de crédit.

8-3 Répartition des dépenses ordinaires (hors enseignement subventionné), moyenne des comptes 2015-2020



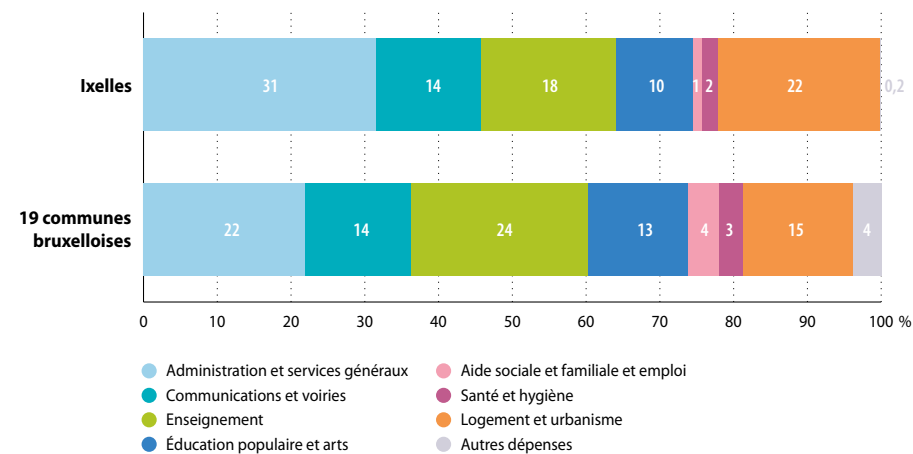
Source : SPRB - BPL ; calculs IBSA

Comme dans les autres communes, les frais de personnel constituent la principale **dépense** de la commune d'Ixelles. Au cours de la période 2015-2020, 45 % des dépenses ordinaires a été consacrée aux frais de personnel de l'administration communale, contre 42 % pour les 19 communes (8-3). Les dotations à la zone de police et au CPAS ensuite, représentent toutes deux 14 % des dépenses. Les dépenses de fonctionnement représentent quant à elles 11 %. Le niveau relativement élevé de la dette communale se traduit par une importance un peu plus grande de son financement dans les dépenses ordinaires (10 % de dépenses de dette à Ixelles, contre 9 % dans les 19 communes réunies).

8.3. INVESTISSEMENTS

Les **dépenses d'investissement** fluctuent considérablement d'une année à l'autre. On constate toutefois que les domaines de l'administration et des services généraux (31 % à Ixelles, contre 22 % pour les 19 communes réunies), du logement et de l'urbanisme (22 % à Ixelles, contre 15 % pour les 19 communes réunies) ont représenté une part importante des investissements à Ixelles au cours de la période 2015-2020. L'enseignement représente une part relativement plus faible des investissements à Ixelles pour cette période (18 %, contre 24 % pour les 19 communes) (8-4).

8-4 Répartition des dépenses d'investissement par fonction, moyenne des comptes 2015-2020



Source : SPRB - BPL ; calculs IBSA

9. LOGEMENT

Au 1^{er} janvier 2021, 14 467 bâtiments (11 667 résidentiels et 2 800 non résidentiels) et 51 932 logements sont recensés à Ixelles, dont 1 583 logements sociaux.

À l'heure de la présente rédaction, nous ne disposons pas de données récentes sur le montant des loyers à l'échelle des communes. Les dernières données disponibles relatives au montant des loyers à l'échelle communale datent de 2018 ; à ce moment-là, le loyer moyen était de 780 euros à Ixelles, contre 739 euros à l'échelle régionale²¹. De manière générale dans la Région, le montant du loyer, de même que celui des charges (énergies et eau) pèsent lourd dans le budget de nombreux ménages bruxellois. C'est l'une des premières causes de surendettement des ménages²².

9.1. CARACTÉRISTIQUES DU BÂTI RÉSIDENTIEL

Maisons 2 façades et immeubles à appartements composent le bâti résidentiel de la commune. En effet, à Ixelles, parmi les 11 667 bâtiments résidentiels, 65 % sont des maisons deux façades et 32 % des immeubles à appartements (contre respectivement 64 % et 23 % en Région bruxelloise). Les immeubles à appartement sont donc beaucoup plus représentés dans la commune. En revanche, les maisons 3 et 4 façades y sont très peu présentes (2,4 % contre 13 % dans la Région) **9-1**.

9-1 Répartition des bâtiments résidentiels par type (nature cadastrale), 2021				
	Maisons 2 façades	Maisons 3 façades	Maisons 4 façades	Immeubles à appartements
Ixelles	65 %	2 %	0,4 %	32 %
Région de Bruxelles-Capitale	64 %	9 %	4 %	23 %

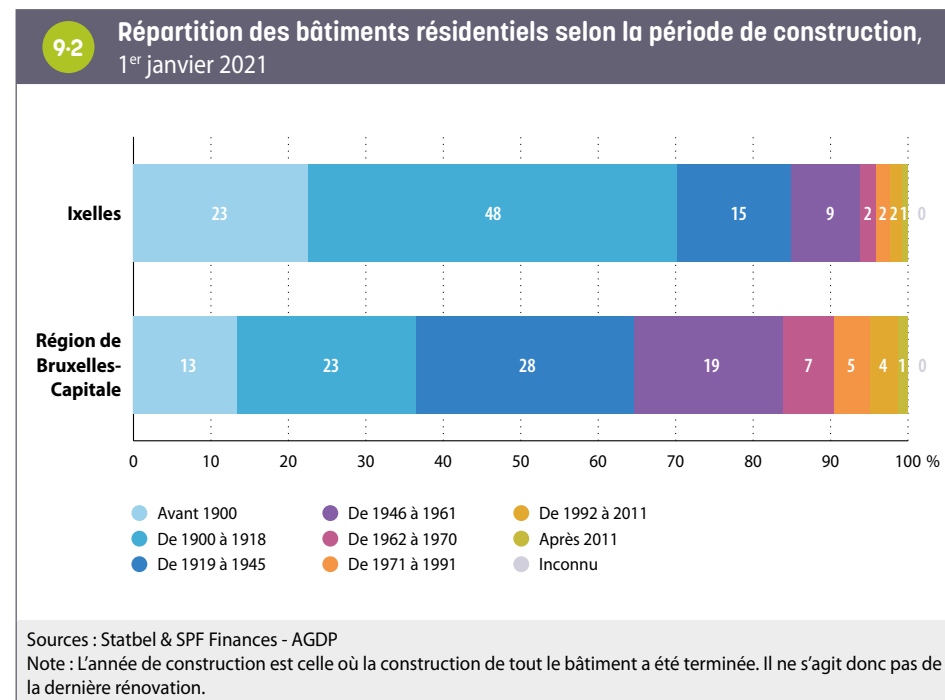
Sources : Statbel & SPF Finances - AGDP

L'essentiel de la commune (partie nord et centrale) fait partie de la **première couronne**, ce qui implique une part importante de bâtiments anciens. Le bâti est en moyenne plus récent dans le sud de la commune (**deuxième couronne**). En considérant l'ensemble du territoire communal

21 SLRB, Observatoire des loyers, enquête 2018 <https://slrb-bghm.brussels/sites/default/files/media/publication/documents/slrbs-obsloyer-enquete2018-fr-web.pdf>

22 Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale (2020).

d'Ixelles, les bâtiments résidentiels anciens à très anciens – construits avant 1919 – sont largement majoritaires et constituent 70 % du parc, soit deux fois plus qu'au niveau régional (où ces bâtiments représentent 36 % du parc) **9-2**.



Sur la base du Censur 2011, les logements de petite taille sont surreprésentés à Ixelles par rapport à la situation régionale : 10 % des logements comptent une à deux pièces (deux fois plus qu'à l'échelle de la Région) et 16 % des logements comptent 3 pièces (contre 14 % dans la Région). Les logements de 4 à 8 pièces sont sous-représentés dans la commune (54 % contre 63 % au niveau régional). Enfin, les logements de très grande taille (9 pièces et plus) sont quant à eux légèrement plus présents : ils représentent 7,6 % du parc ixellois, contre 6,6 % dans la Région (cf. Zoom sur les communes, édition 2016).

Les locataires sont plus présents qu'à l'échelle régionale: plus de sept logements sur dix sont occupés par des locataires dans la commune (Census 2011). La part des logements occupés par leur propriétaire est donc nettement inférieure (29 %) à celle de la Région bruxelloise (39 %).

9.2. PARC DE LOGEMENTS SOCIAUX ET AUTRES LOGEMENTS À FINALITÉ SOCIALE

Au 31 décembre 2020, Ixelles compte 1 583 logements sociaux, soit 175 de plus qu'en décembre 2010. Rapporté au nombre de ménages, le nombre de logements sociaux est plus de deux fois inférieur à Ixelles (3,1 pour 100 ménages) qu'en Région bruxelloise (7,2 pour 100 ménages) ⁹⁻³.

En 2022, 2 201 ménages résidant à Ixelles (2 250 en ajoutant les demandes de logements modérés et moyens), soit 4 % des ménages de la commune, sont inscrits sur la liste d'attente pour accéder à un logement social en Région bruxelloise²³.

9-3 Parc et proportion de logements sociaux, 31 décembre 2020

	Ixelles	Région de Bruxelles-Capitale
Nombre de logements sociaux	1 583	40 089
Nombre de logements sociaux pour 100 ménages privés	3,1	7,2

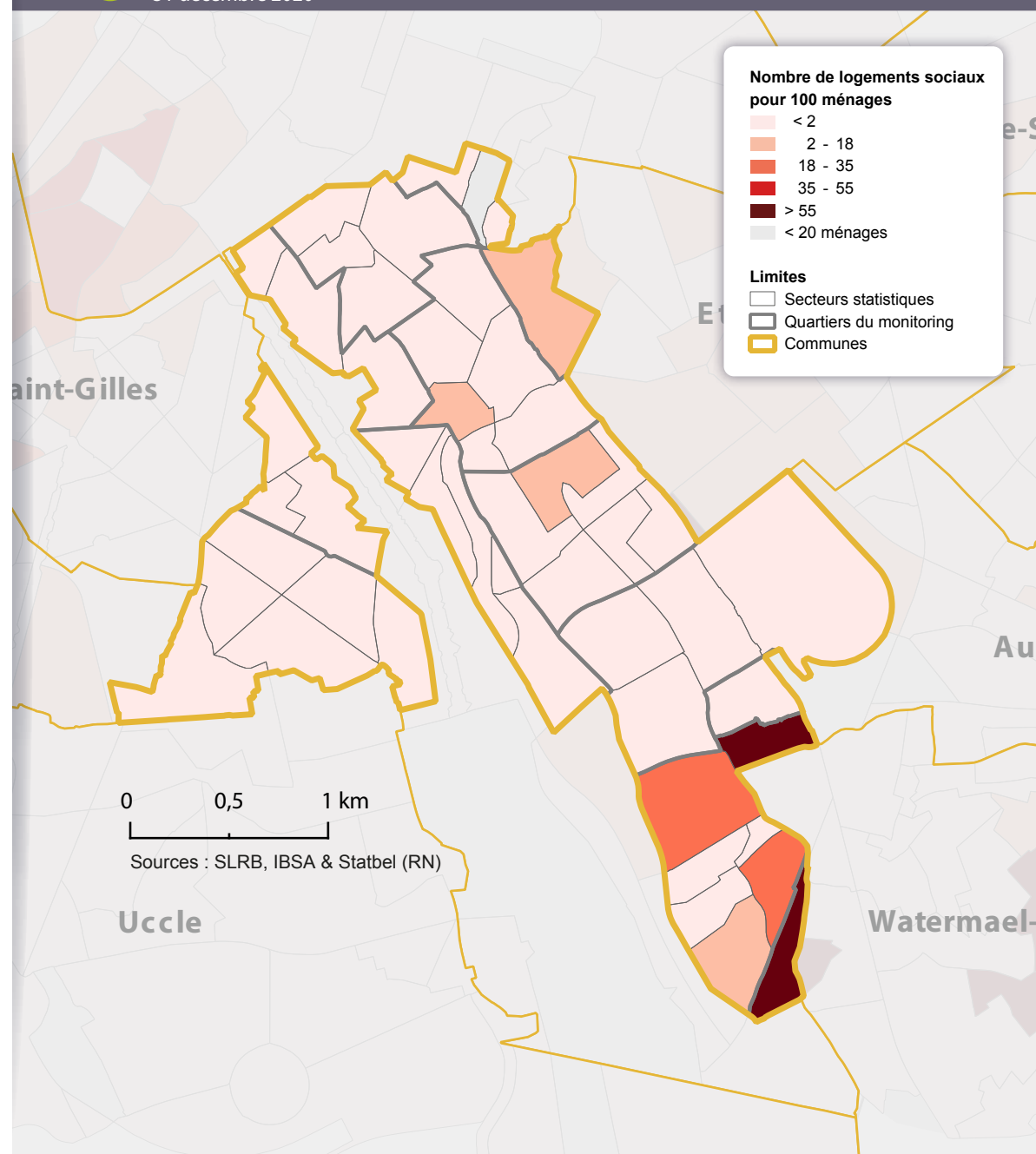
Sources : SLRB, Statbel (RN) ; calculs IBSA

L'essentiel des logements sociaux se trouvent dans le sud de la commune dans le **quartier** Boondael, et sont concentrés surtout dans le **secteur** Stade communal (131 logements sociaux pour 100 ménages, une part des logements sociaux étant en cours de rénovation) et rue L. Ernotte (81 logements sociaux pour 100 ménages). On retrouve également un certain pourcentage de logements sociaux (18 pour 100) dans les secteurs Saint-Adrien et Schoolgat (quartier Boondael également). Quelques logements sociaux se trouvent aussi dans les secteurs Rue Gray, Place Flagey et Forêt, mais dans des faibles proportions ⁹⁻⁴.

23 Sources : SLRB et Statbel, calculs Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles. Nombre de ménages sur liste d'attente au 8/6/2022, avant radiation.

9-4

Nombre de logements sociaux pour 100 ménages par secteur statistique, Ixelles, 31 décembre 2020



Outre les logements sociaux, il existe d'autres «**logements à finalité sociale**». Cette catégorie de logements englobe le logement social, mais également d'autres «*logements produits ou encadrés dans le cadre d'une politique publique régionale, que ce soit au niveau de la fixation du loyer ou des conditions d'acquisition et/ou de revente des biens*»²⁴. Les critères d'accès ou le caractère social permanent ou non de ces logements diffèrent toutefois au sein de cette large catégorie.

Concernant le **parc locatif**, outre les logements sociaux loués par les Sociétés Immobilières de Service Public (SISP), il existe un certain nombre d'autres **logements publics** potentiellement à caractère social (logements communaux, du CPAS, du Fonds du logement et, plus rarement, de la Régie foncière régionale). Comme dans le cas du logement social, la durée de la finalité sociale est permanente. Ceux-ci sont au nombre de 609 à Ixelles²⁵. Il faut toutefois noter que, de manière générale en Région bruxelloise, une partie de ces logements sont loués à des prix proches du marché privé (et sont donc réservés à la classe moyenne).

Par ailleurs, un certain nombre de logements appartenant à des propriétaires privés sont gérés par des **agences immobilières sociales** (AIS) à des loyers inférieurs aux prix du marché, à destination de ménages à bas revenus. Le loyer que paie le locataire est notamment défini en fonction du loyer qui a été convenu avec le propriétaire du logement. Par ailleurs, contrairement aux logements publics, la finalité sociale de ces logements n'est pas permanente. Elle dépend de la volonté du propriétaire privé. La durée minimale d'un contrat avec une AIS est de 3 ans. À Ixelles, 253 logements sont loués via des AIS au 30/09/2019.

Enfin, au niveau de l'**acquisitif**, il existe également différents dispositifs visant à rendre l'achat d'un logement plus accessible. Certains dispositifs publics visent à produire des logements et à les vendre à un prix inférieur au marché²⁶, d'autres visent à rendre l'accès au crédit plus facile, afin de permettre l'achat sur le marché privé²⁷. Au total, on dénombre 174 logements acquisitifs à finalité sociale à Ixelles²⁸ 9-5 .

9-5

Nombre de logements à finalité sociale (hormis les logements sociaux), locatifs et acquisitifs, 2019 et 2020

	Locatifs		Acquisitifs
	Logements publics (hors logements sociaux)	Logements privés (AIS)	
Ixelles	609	253	174
Région de Bruxelles-Capitale	7 526	6 962	11 079

Sources : Fonds du logement, Citydev, urban.brussels/DRU, CLTB, Bruxelles-Logement, Régie Foncière régionale
Calculs : IBSA, Monitoring des logements publics à Bruxelles (Réfèrent bruxellois du logement - perspective.brussels)

24 Perspective.brussels (2021).

25 504 logements communaux (commune et CPAS, hors logements libres) au 31/12/2019, 95 logements du Fonds du logement au 01/01/2019 et 10 de la Régie foncière régionale au 01/01/2017.

26 Il s'agit par exemple des logements vendus par le Fonds du Logement, par Citydev ou dans le cadre de contrats de quartiers.

27 Il s'agit par exemple des prêts accordés par le Fonds du Logement.

28 Il s'agit ici : des logements vendus par le Fonds du Logement au 31/12/2020, des logements issus des Contrats de quartiers durables au 31/12/2020, des logements Citydev vendus depuis 2010 et des prêts actifs du Fonds du Logement au 31/12/2019.

9.3. PRIX DE VENTES IMMOBILIÈRES

De manière générale, le prix de l'immobilier est nettement plus élevé à Ixelles qu'à l'échelle de la Région Bruxelloise. En 2021, les prix médians des ventes d'appartements et des maisons deux et trois façades sont respectivement de 330 000 et de 843 000 euros dans la commune, contre 240 000 euros et 455 000 euros pour la Région ⁹⁻⁶. Ixelles est la commune bruxelloise où le prix médian des maisons est le plus élevé. Concernant le prix des appartements, elle se place en deuxième position des communes les plus chères, juste après Woluwe-Saint-Pierre.

Entre 2011 et 2021, les prix de vente médians des appartements et des maisons corrigés de l'inflation ont augmenté de façon très importante à Ixelles, encore beaucoup plus qu'en général dans la Région. Les prix de vente des maisons et des appartements ont augmenté de respectivement +44 % et +32 % dans la commune, contre +18 % et +22 % dans la Région. C'est dans la commune d'Ixelles que le prix des maisons a augmenté le plus au cours des dix dernières années en Région bruxelloise.

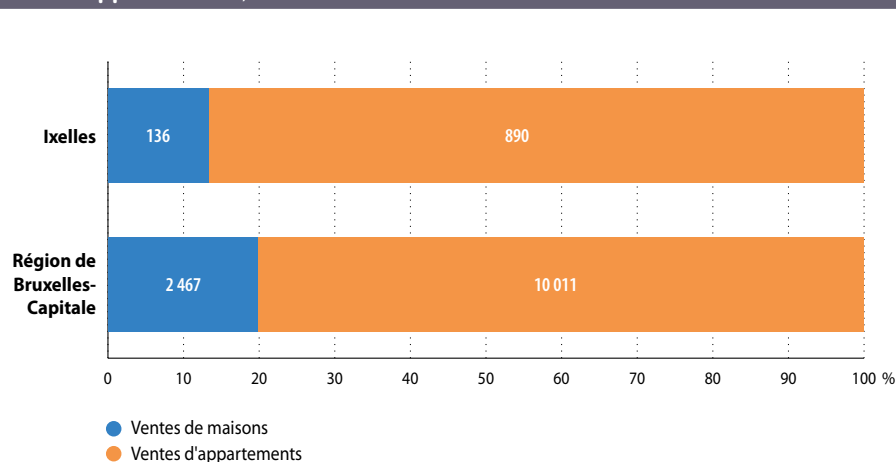
9-6 Prix de ventes immobilières (en euros de 2021) et nombre de transactions, 2011 et 2021

	Ixelles		Région de Bruxelles-Capitale	
	2011	2021	2011	2021
Maisons deux et trois façades				
Prix médian	587 000 €	843 000 €	385 000 €	455 000 €
Nombre de transactions	132	135	2 115	2 317
Appartements				
Prix médian	251 000 €	330 000 €	196 000 €	240 000 €
Nombre de transactions	706	890	8 276	10 011
Nombre total de transactions pour 100 ménages¹	1,71	2,02	1,98	2,23

Sources : Statbel (RN) & SPF Finances (AGDP) ; calculs IBSA
 (1) Cet indicateur inclut également les ventes immobilières des maisons 4 façades.

En 2021, à Ixelles, 86 % des ventes immobilières concernent des appartements et 13 % des ventes de maisons, contre 80 % et 20 % en Région bruxelloise ⁹⁻⁷.

9-7 Nombre total et répartition des ventes immobilières entre maisons et appartements, 2021



Sources : Statbel & SPF Finances - AGDP

10. MOBILITÉ ET ENVIRONNEMENT

10.1. MOBILITÉ

Motorisation des ménages

À Ixelles, on dénombre 0,44 voiture par ménage. Il s'agit d'une valeur inférieure à celle de la Région (0,60). Ce taux de motorisation place Ixelles en troisième position des communes les moins motorisées. Il est le plus élevé à Woluwe-Saint-Pierre (0,95 voiture par ménage) et le moins élevé à Saint-Josse-ten-Noode (0,39). Globalement, le niveau de motorisation des ménages dépend d'un ensemble de facteurs, dont le revenu du ménage, la composition et l'âge de ses membres (entre autres la présence d'enfant(s) dans le ménage), la densité locale de services (commerces etc.), l'existence d'alternatives à la mobilité motorisée privée²⁹.

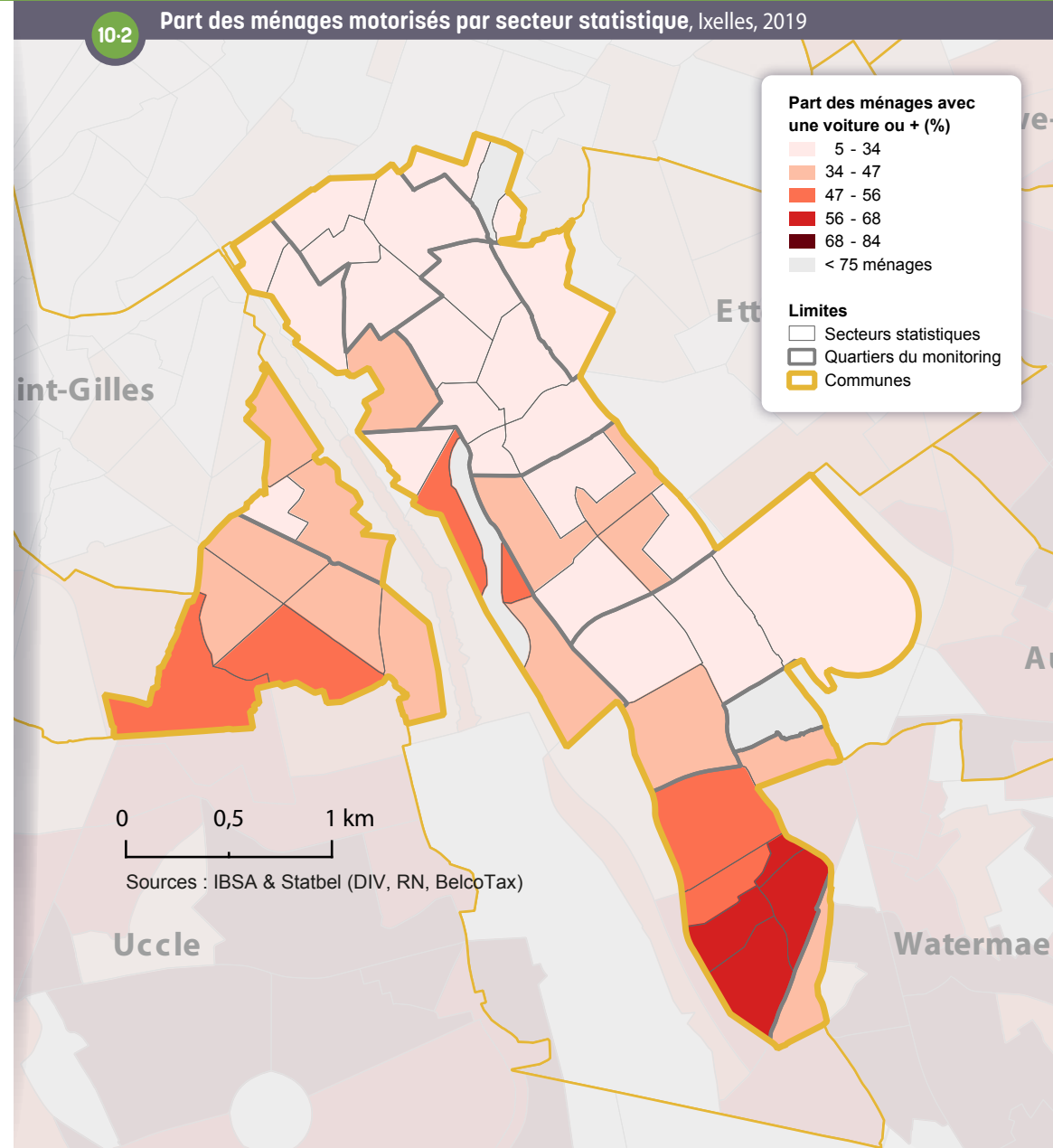
À Ixelles, 64 % des ménages n'ont pas de voitures, ce qui est supérieur à la situation régionale (52 %), 29 % des ménages possèdent une seule voiture (contre 38 % en Région bruxelloise), et 7 % en possèdent au moins deux (contre 10 % dans la Région) ¹⁰⁻¹.

10-1 Motorisation des ménages, 2019				
			Ixelles	Région de Bruxelles-Capitale
Part des ménages avec ...	0 voiture	%	64,2	52,3
	1 voiture	%	29,1	37,7
	2 voitures ou plus	%	6,7	10,0
Voitures par ménage		Taux	0,4	0,6
Part des ménages avec une voiture de société		%	8,5	7,7

Source : Statbel ; calculs IBSA

La part de ménages motorisés varie au sein de la commune ¹⁰⁻². Les taux de motorisation sont les plus bas au nord et au nord-est, c'est-à-dire dans les quartiers Matonge et Flagey-Malibran, ainsi que dans le quartier Université. Des

²⁹ Voir IBSA (2019).



taux plus élevés s'observent dans le quartier des Etangs d'Ixelles, dans le quartier Brugmann-Lepoutre, et surtout dans le quartier Boondaal au sud de la commune.

La part de ménages disposant d'une voiture de société à Ixelles est légèrement supérieure à ce que l'on observe à l'échelle régionale (9 % contre 8 %) ¹⁰⁻¹. C'est à Woluwe-Saint-Pierre que la part des ménages disposant d'une voiture de société est la plus élevée (16 %). La plus faible est observée à Saint-Josse (2,6 %).

Ceci s'explique essentiellement par le **taux d'emploi** un peu plus élevé et les caractéristiques de l'emploi occupé par les habitants d'Ixelles. En Belgique, la probabilité de disposer d'une voiture de société augmente avec le niveau de salaire du travailleur, et 64 % des travailleurs les mieux rémunérés (décile supérieur³⁰) bénéficient d'une voiture de société, ce qui est beaucoup moins le cas des travailleurs moins bien rémunérés (May *et al.*, 2019).

Voitures partagées

Les premières voitures partagées Cambio ont été mises en service en 2003. De façon générale, l'offre Cambio (mesurée en nombre d'emplacements) a augmenté de façon importante jusqu'en 2017, et s'est relativement stabilisée depuis (Parking.Brussels 2020). L'offre est inégalement répartie au sein de la Région, et se concentre dans le centre et dans les communes de **première couronne**, particulièrement à l'est.

Ixelles est la commune la mieux équipée en termes d'offre de voitures Cambio. En 2021, on y dénombre 80 emplacements, soit un emplacement pour 1 094 habitants, contre un pour 1 886 habitants pour l'ensemble de la Région et un pour 7 172 habitants à Anderlecht, commune la moins bien équipée ¹⁰⁻³.

En 2021, chaque véhicule partagé a été réservé 342 fois en moyenne à Ixelles, contre 439 fois dans la Région.

10-3 Offre et demande en voitures partagées Cambio, 2021				
		Ixelles (min en terme d'hab./empl.)	Région de Bruxelles- Capitale	Anderlecht (max en terme d'hab./empl.)
Offre / Emplacements	Emplacements	80	647	17
	Habitants par emplacement	1 094	1 886	7 172
Demande / Réservations	Réservations	27 350	284 252	7 502
	Réservations par emplacement	342	439	441

Source : parking.brussels

30 Soit les 10 % des salariés les mieux rémunérés.

10.2. ENVIRONNEMENT

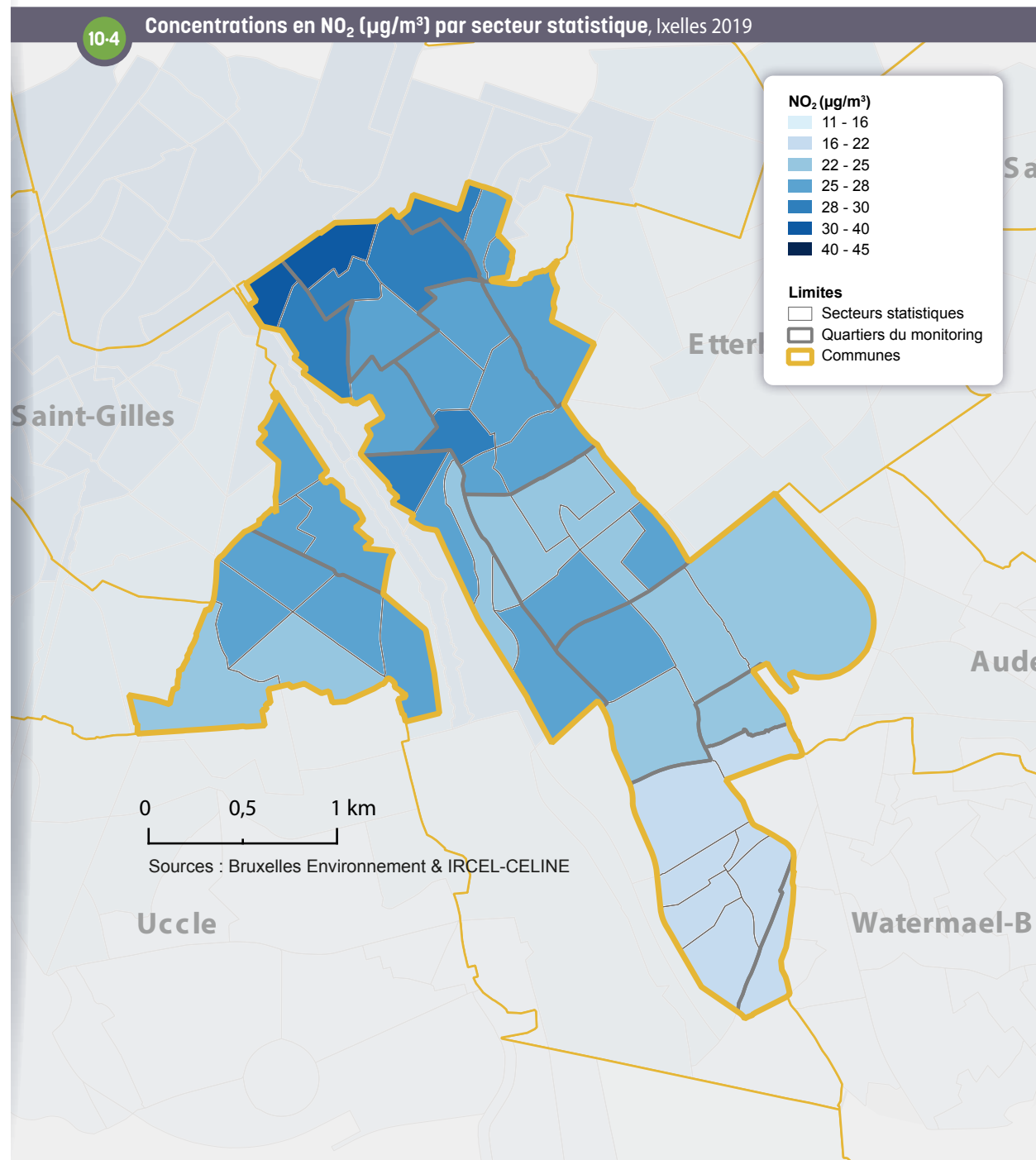
Pollution atmosphérique

Le dioxyde d'azote (NO_2) est un gaz nocif pour la santé humaine. On considère ainsi qu'en Région bruxelloise, de l'ordre de 4,71 % de la mortalité est attribuable à la pollution au NO_2 , soit près de 400 décès par an (Andrieu *et al.*, 2020). Les sources principales de pollution de l'air extérieur (tous polluants confondus) sont liées au trafic routier, au chauffage des bâtiments, à la production d'énergie et à l'incinération des déchets. Concernant spécifiquement le NO_2 , on considère que, en Région bruxelloise, 44 % des concentrations seraient liées au trafic routier, et que 45 % seraient dues à une contribution externe à la Région (Bruxelles Environnement, 2022).

En Région bruxelloise, en 2021, les **concentrations moyennes annuelles en NO_2** relevées dans les différentes stations de mesure de la qualité de l'air sont inférieures aux valeurs guides de l'UE ($40 \mu\text{g}/\text{m}^3$), mais systématiquement supérieures au seuil recommandé depuis 2021 par l'OMS ($10 \mu\text{g}/\text{m}^3$) (Bruxelles Environnement, 2022).

La **concentration en NO_2** est inégalement répartie en Région bruxelloise, certains secteurs étant jusqu'à quatre fois plus pollués que d'autres (Andrieu *et al.*, 2020). À Ixelles, les différences entre secteurs sont assez marquées, avec un gradient nord-sud. Les concentrations les plus élevées se trouvent au nord, et diminuent progressivement à mesure que l'on se dirige vers le sud. Les concentrations les plus élevées sont enregistrées dans les **secteurs** Porte de Namur et Eglise Anglicane, à la limite de la commune avec la Ville de Bruxelles. Les secteurs Gachard et Flagey sont aussi exposés à une concentration non négligeable de NO_2 .

10-4.



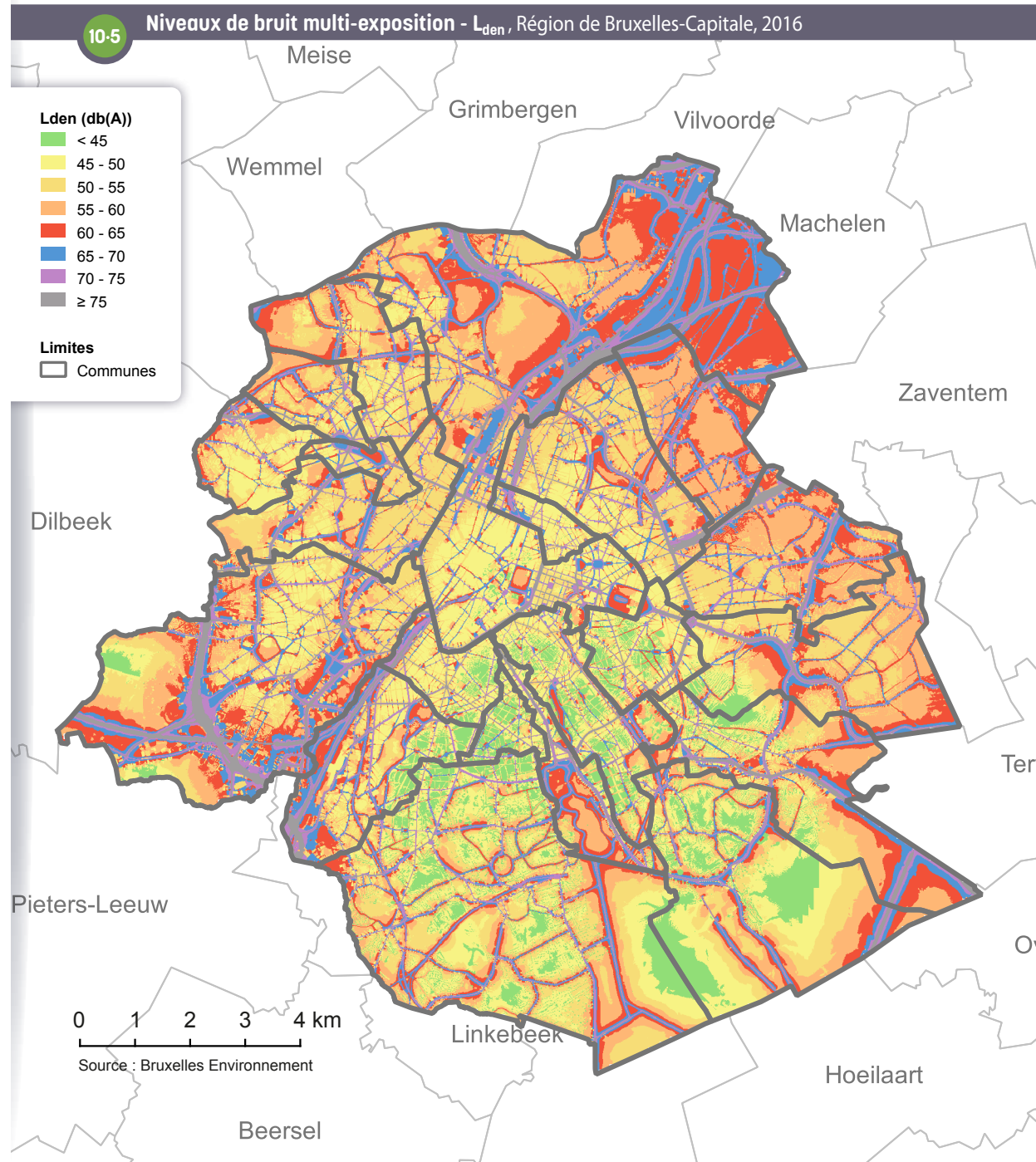
Pollution sonore

Les effets de la pollution sonore sont multiples : on distingue ainsi les effets auditifs (pertes auditives, acouphènes etc.) et les effets non-auditifs (perturbations du sommeil, maladies cardiovasculaires, petit poids de naissance et prématurité, troubles cognitifs chez les enfants, effets sur la santé mentale etc.). On estime que «le bruit environnemental lié au transport routier seul est responsable en Région bruxelloise de la perte de plus de 10 103 années de vie en bonne santé par an» (Andrieux *et al.*, 2020).

En Région bruxelloise, environ 70 % de la population est exposée à des niveaux sonores moyens sur 24h liés au trafic routier supérieurs aux valeurs guides fixées par l'OMS (53 décibels - dB) (idem).

La carte des niveaux de bruit ¹⁰⁻⁵ est construite en prenant en considération la combinaison estimée des bruits émis par différents modes de transports (routier, aérien et ferroviaire). Il s'agit ici de la situation moyenne sur 24h. Cette carte ne tient pas compte des bruits par exemple relatifs à la densité de la population, aux bruits du voisinage ou celui relatif de la présence de cafés/bars.

Les infrastructures routières et ferroviaires expliquent la répartition des nuisances sonores dans la commune. Les zones situées à proximité des gares (Germeir, Etterbeek et Boondael) affichent un niveau de bruit un peu plus élevé, ainsi que la zone de la Place Flagey jusqu'à la frontière avec Etterbeek (y compris les avenues de la Couronne et Trône). Le Campus de la Plaine, entouré du Boulevard de la Plaine et du Boulevard du Triomphe et bordé par le chemin de fer est exposé à la fois au bruit du trafic routier et ferroviaire.

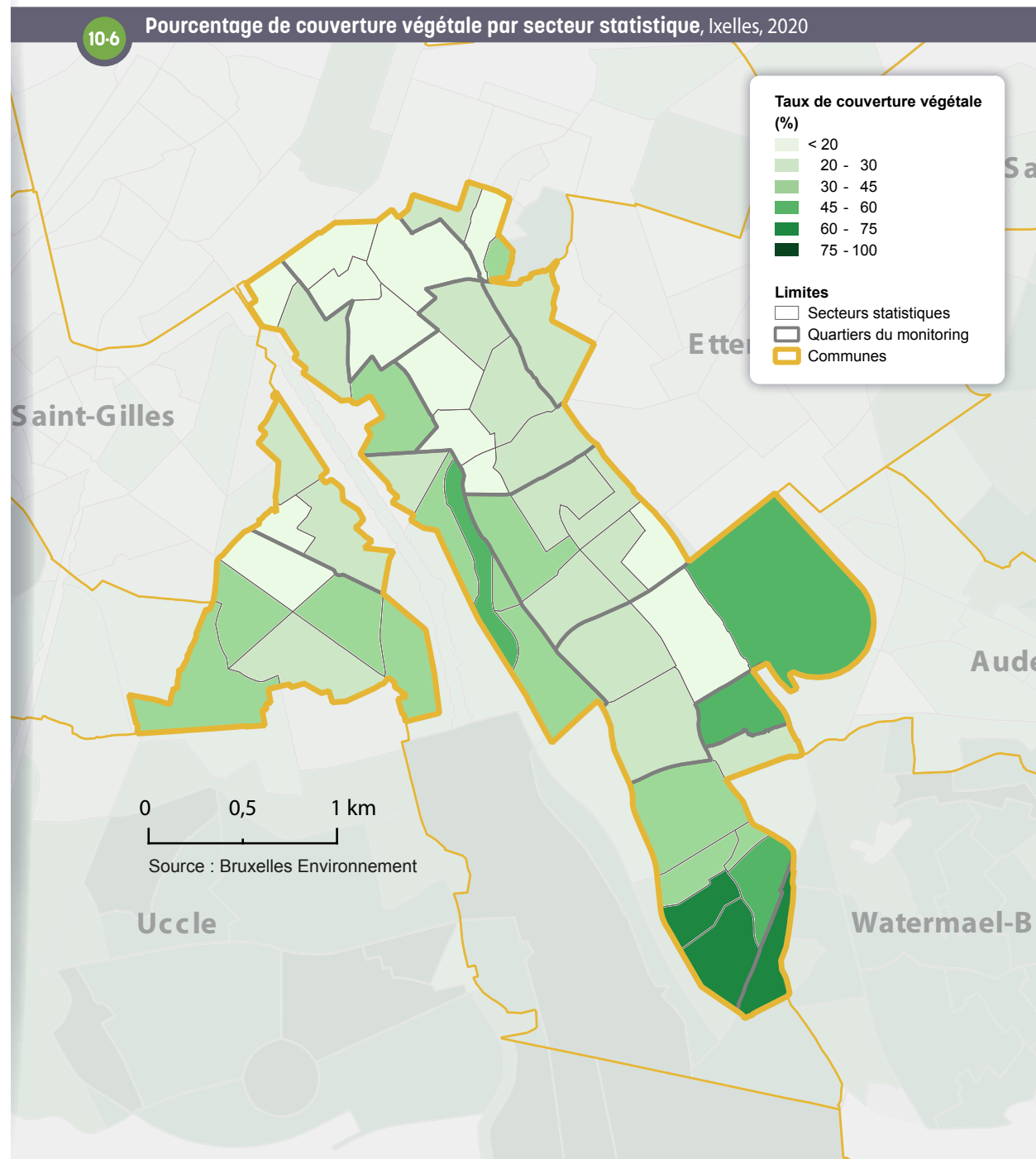


Espaces verts

Outre leur rôle sur la préservation de la faune et de la flore, les espaces verts sont aussi des éléments qui améliorent la qualité de vie et la santé. La présence d'espaces verts est ainsi associée à une meilleure humeur, une restauration des capacités d'attention, à une réduction du stress. De façon moins directe, la présence d'espaces verts contribue à encourager l'activité physique, à améliorer la qualité de l'air, à réduire l'exposition au bruit et aux zones de chaleurs, et contribue donc à réduire le risque de développer certaines maladies (Andrieu *et al.*, 2020). Au-delà de ces effets sur la santé, les espaces verts sont aussi des lieux de rencontre qui peuvent améliorer la cohésion sociale.

Ixelles apparaît comme une commune nettement moins verte en comparaison avec la Région dans son ensemble (qui inclut une partie de la Forêt de Soignes), avec 32 % du territoire communal sous couverture végétale (contre 52 % dans la Région) et 21 % sous couverture arborée (contre 33 % pour l'ensemble de la région) ¹⁰⁻⁷. Ixelles fait partie des communes de la Région avec le plus faible pourcentage de couverture végétale.

La couverture végétale est particulièrement faible au nord et au nord-est de la commune. Sur la carte, les espaces plus verts correspondent aux Étangs d'Ixelles, au campus de la Plaine, au Cimetière d'Ixelles et au quartier Boondael au sud de la commune ¹⁰⁻⁶.



À Ixelles, seul 5 % de l'ensemble du territoire est constitué d'espaces verts et récréatifs accessibles au public, contre 19 % dans la Région. En outre, 38 % du territoire est considéré comme en carence en espaces verts et récréatifs accessibles au public (contre 27 % dans la Région).

10-7 Caractéristiques des surfaces vertes			
	Année de référence	Ixelles	Région de Bruxelles-Capitale
Surface de la végétation (km ²)	2020	2,1	85,0
Surface de la couverture arborée (km ²)		1,4	53,6
Part du territoire sous couverture végétale (%)		32	52
Part du territoire sous couverture arborée (%)		21	33
Superficie des espaces verts et récréatifs accessibles au public (km ²)	2021	0,3	30,2
Superficie du territoire où il existe une carence en espaces verts et récréatifs accessibles au public (km ²)		2,5	43,7
Part du territoire en espaces verts et récréatifs accessibles au public (%)		5	19
Part du territoire carencé en espaces verts et récréatifs accessibles au public (%)		38	27
Densité des espaces verts et récréatifs accessibles au public par habitant (m ² /hab)		4	25

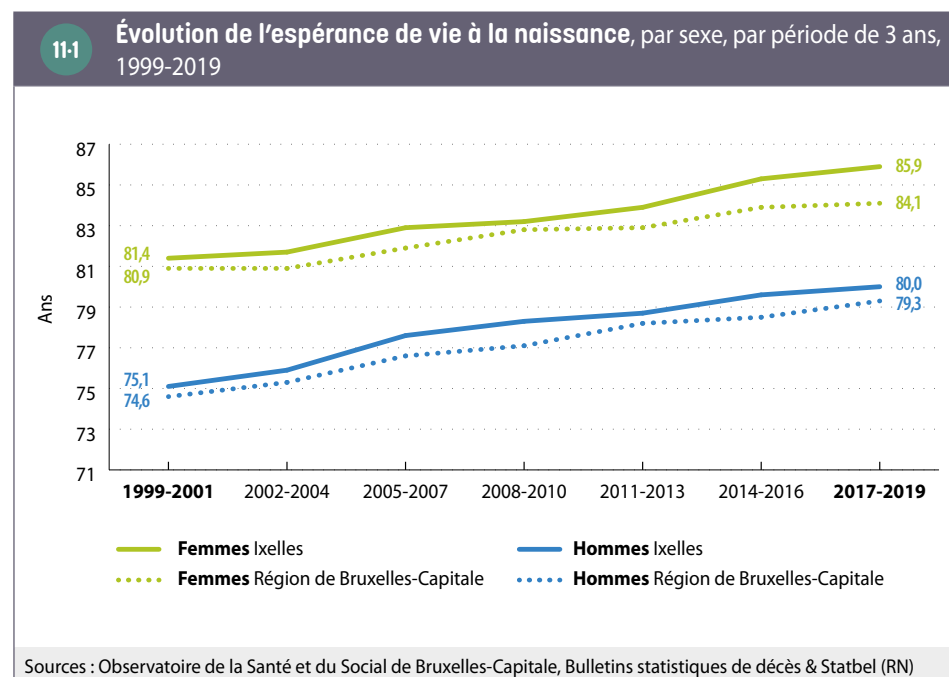
Sources : Bruxelles Environnement, Statbel ; calculs Bruxelles Environnement & IBSA

11. SANTÉ

11.1. ESPÉRANCE DE VIE ET MORTALITÉ

Espérance de vie

L'espérance de vie à la naissance est plus élevée à Ixelles qu'en Région. L'espérance de vie à la naissance calculée sur la période 2017-2019 est de 85,9 ans pour les femmes et de 80 ans pour les hommes à Ixelles, contre respectivement 84,1 ans et 79,3 ans dans la Région ¹¹⁻¹. Entre 1999 et 2019, l'espérance de vie à la naissance a augmenté un peu plus pour les hommes que pour les femmes, tant à Ixelles qu'en Région bruxelloise.



L'espérance de vie plus élevée à Ixelles s'explique par la situation socio-économique moyenne légèrement plus favorable des habitants par rapport à la moyenne régionale. À Ixelles, le revenu médian est légèrement supérieur à celui de la Région, bien qu'il existe de grandes inégalités sociales au sein de la commune. La situation socio-économique et la santé sont étroitement liées. Cela s'explique d'une part par les conditions de vie plus (dé)favorables (logement, situation professionnelle, accès à une alimentation saine, (absence de) stress dû à la précarité...) et, d'autre part, par un accès différent aux soins de santé³¹.

La mortalité prématurée (avant 75 ans)

À Ixelles, le taux de mortalité prématurée (avant 75 ans) standardisé pour l'âge est de 432 pour 100 000 hommes et de 236 pour 100 000 femmes pour la période 2010-2019 ¹¹⁻². Ces chiffres sont moins élevés qu'en Région bruxelloise (488 pour 100 000 hommes et 272 pour 100 000 femmes), ce qui contribue à l'espérance de vie plus élevée dans la commune.

Le taux de mortalité prématurée standardisé à Ixelles a également considérablement baissé par rapport à la décennie précédente, tant pour les hommes que pour les femmes. Pour la période 2000-2009, le taux de mortalité prématurée standardisé à Ixelles était de 574 pour 100 000 hommes et de 310 pour 100 000 femmes.

Le tableau ¹¹⁻² présente les principales causes de décès prématurés. À Ixelles, les trois principales causes de décès chez les hommes sont les cancers de l'appareil respiratoire (larynx, trachée, poumons ou bronches), les cardiopathies ischémiques et le suicide. Pour les femmes, il s'agit du cancer de l'appareil respiratoire, du cancer du sein et du suicide. Les principales causes de décès seraient différentes si l'on tenait également compte des personnes âgées de 75 ans ou plus. La pneumonie, la démence et la maladie d'Alzheimer, par exemple, sont d'importantes causes de décès chez les personnes âgées de 75 ans et plus résidant en Région bruxelloise.

31 Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale (2019).

11-2

Taux de mortalité prématurée (< 75 ans) pour les principales causes de décès prématurés, par sexe, 2010-2019

	HOMMES			FEMMES		
	Nombre de décès Ixelles	Taux de mortalité standardisé (1) Ixelles (/100 000)	Taux de mortalité standardisé (1) Région de Bruxelles-Capitale (/100 000)	Nombre de décès Ixelles	Taux de mortalité standardisé (1) Ixelles (/100 000)	Taux de mortalité standardisé (1) Région de Bruxelles-Capitale (/100 000)
Toutes causes de décès	1 120	431,8	487,8	654	235,8	272,2
Cancer du larynx, de la trachée, des poumons et des bronches	105	44,3	55,8	63	23,4	25,3
Cardiopathies ischémiques	95	40,8	43,0	31	12,3	13,0
Suicide (2)	60	16,8	16,3	35	9,1	7,6
Maladies chroniques des voies respiratoires inférieures (y inclus bronchite, asthme, emphysème)	44	20,1	23,5	27	11,1	14,0
Cancer du sein	-	-	0,3	59	20,6	24,1
Maladies cérébrovasculaires	31	12,5	20,9	27	10,7	11,4
Maladies hépatiques chroniques	36	13,7	16,8	19	6,5	7,6
Cancer du tissu lymphatique	30	12,2	12,4	19	7,2	6,9
Cancer du pancréas	25	10,7	11,4	17	6,6	7,6
Chutes	26	9,5	6,5	13	4,3	3,3
Cancer du côlon	25	10,6	10,8	10	3,9	6,5

Sources : Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale, Bulletins statistiques de décès & Statbel (RN)

(1) [Standardisation](#) directe en utilisant la population européenne de référence de 2013.

(2) Le nombre de décès par suicide est sous-estimé : un certain nombre de suicides sont enregistrés comme des événements dont le caractère intentionnel n'est pas défini.

• Classement sur base du nombre total de décès (hommes et femmes) par cause de décès.

• Seules les causes de décès ayant entraîné au moins 10 décès pour l'un ou l'autre sexe sont incluses dans ce tableau. S'il y a moins de 10 cas, les taux de mortalité standardisés ne sont pas présentés.

Tant pour les hommes que pour les femmes et pour la plupart des causes de décès, on meurt relativement moins prématurément à Ixelles que dans l'ensemble de la Région. Les différences entre communes en matière d'[espérance de vie](#) et de mortalité prématurée sont liées à la situation socio-économique des habitants. Les inégalités sociales de santé touchent tous les âges et sont liées à la plupart des problèmes de santé³².

Chez les hommes d'Ixelles, le cancer de l'appareil respiratoire est moins fréquent que dans la Région, ce qui peut s'expliquer en partie par le fait que les habitants y sont probablement moins enclins à fumer (il existe une corrélation négative entre le niveau d'éducation et le tabagisme). Chez les femmes d'Ixelles, le cancer du sein en tant que cause précoce de décès est un peu moins fréquent que dans la Région, mais il reste la deuxième cause de décès pour les Ixelloises en termes de chiffres absolus.

Les taux de mortalité prématurés pour cause de suicides et de chutes sont en revanche supérieurs à Ixelles que dans la Région. Des campagnes de prévention spécifiques relatives à ces problématiques pourraient être menées afin de faire baisser ces chiffres.

32 Pour en savoir plus sur les inégalités sociales de santé à Bruxelles, voir : Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale (2019).

Mortinatalité et mortalité infantile

Les taux de **mortinatalité** et de **mortalité infantile** à Ixelles sur la période de cinq ans de 2015 à 2019 sont assez proches de ceux de la Région **11-3**.

11-3 Mortinatalité et mortalité infantile, 2015-2019			
	Ixelles (1)		Région de Bruxelles-Capitale (2)
	Nombre total de décès	Pour 1 000	Pour 1 000
Mortinatalité (sur le nombre de bébés nés vivants et de mort-nés)	38	6,4	6,2
Mortalité infantile (sur le nombre de bébés nés vivants)	19	3,2	3,5

Source : Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale, [Bulletins statistiques de naissances et de décès](#) (1)/(2) Il s'agit des naissances pour lesquelles le lieu de résidence habituel de la mère est situé à (1) Ixelles / (2) en Région bruxelloise.

11.2. ÉTAT DE SANTÉ GÉNÉRAL

Sur la base des données administratives et de remboursement des soins et des médicaments de l'Agence InterMutualiste (AIM)³³, nous pouvons estimer la prévalence d'un certain nombre de pathologies et le recours aux soins (préventifs) (voir section 11.3). Il est important de rappeler que ces données portent sur toutes les personnes en Belgique ayant droit à l'assurance maladie obligatoire et en ordre par rapport à celle-ci (appelées ci-après «bénéficiaires»), ces données ne concernent donc pas la totalité de la population officielle inscrite au Registre national³⁴. En outre, une pathologie n'est identifiée que si les patients se rendent chez le médecin pour un diagnostic et/ou achètent (ou peuvent acheter) les médicaments nécessaires, ce qui peut conduire à une sous-estimation de certaines pathologies (Observatoire de la Santé et du Social, 2019).

³³ L'AIM rassemble les informations concernant tous les remboursements de soins par les sept mutualités en Belgique.

³⁴ En Région bruxelloise, la population ayant droit à l'assurance maladie obligatoire correspond à 91,6 % de la population inscrite au Registre national. C'est moins que pour l'ensemble du pays (98 %) (Atlas AIM, 2021). La différence entre les deux sources de données est liée, entre autres, à la période de référence utilisée, à la part des travailleurs internationaux bénéficiant d'une assurance privée, à la part d'étrangers et à la part des personnes qui ne sont pas en ordre d'assurance maladie obligatoire. Pour plus de détails, voir <https://atlas.aim-ima.be/base-de-donnees/?rw=1&lang=fr>. Les personnes non comptabilisées dans la population officielle sont également exclues des analyses, car elles ne sont pas affiliées au régime d'assurance maladie obligatoire (étudiants non domiciliés dans l'une des communes bruxelloises, demandeurs d'asile, étrangers en situation de séjour irrégulier, diplomates et leur famille, etc.).

Maladies chroniques

À Ixelles, on estime que 4,1 % des bénéficiaires sont diabétiques, 0,8 % souffrent d'une maladie cardiaque et 6,2 % des bénéficiaires de 50 ans et plus sont atteints d'une bronchopneumopathie chronique obstructive (BPCO) (prévalence non standardisée). Après **standardisation** pour l'âge, il apparaît que ces maladies chroniques moins fréquentes à Ixelles que dans la Région dans son ensemble **11-4**. Le diabète, en particulier, est nettement moins fréquent à Ixelles. La prévalence non standardisée y est la plus faible de toutes les communes de la Région bruxelloise. Cela s'explique par la relative jeunesse de la population, combinée à un profil socio-économique plus favorable en moyenne.

11-4 Prévalence de certaines maladies chroniques, 2020			
	Taux de prévalence non standardisé Ixelles (pour 100 000)	Taux de prévalence standardisé (1) Ixelles (pour 100 000)	Taux de prévalence standardisé (1) Région de Bruxelles-Capitale (pour 100 000)
Diabète (2)	4 100	5 570,8	7 777,1
Maladies cardiaques (3)	764,2	1 075,3	1 244,6
Bronchopneumopathie chronique obstructive (BPCO) chez les 50 ans et plus (4)	6 205,2	8 949,9	9 258,4

Source : AIM

(1) **Standardisation** directe pour l'âge en utilisant la population européenne de référence de 2013.

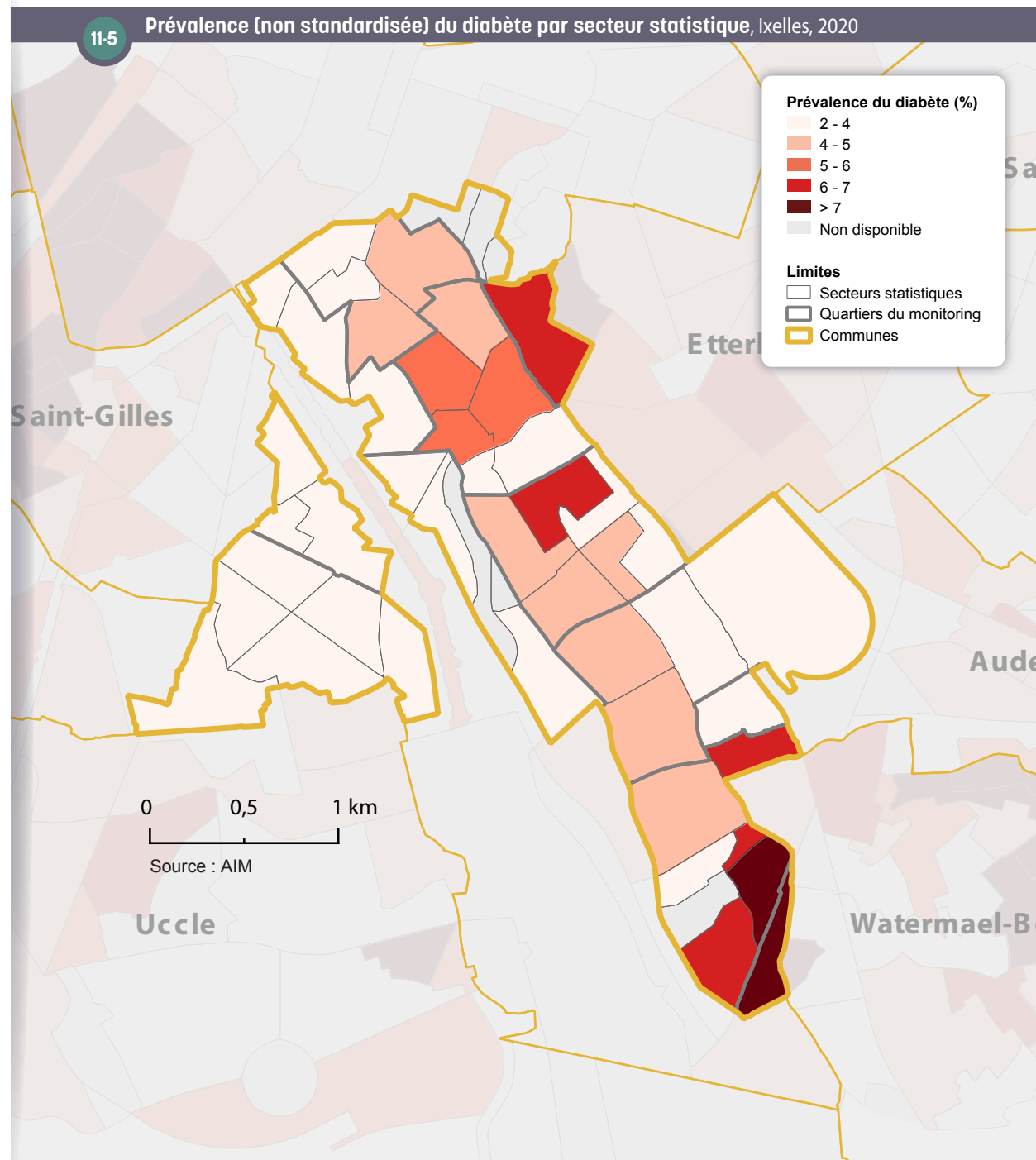
(2) Nous examinons ici les médicaments remboursés pour le diabète. Le diabète peut également survenir pendant la grossesse. Comme il s'agit d'un phénomène temporaire et pas d'une maladie chronique, le diabète gestationnel n'est pas pris en compte ici. Il est important de garder à l'esprit que le diabète est souvent non diagnostiqué (Van der Heyden *et al.*, 2019). Pour les détails méthodologiques concernant cet indicateur, voir Avalosse *et al.*, 2019.

(3) Nous examinons ici un groupe de médicaments typiquement utilisés en cas de décompensation cardiaque, d'angine de poitrine et de trouble du rythme cardiaque. Cela ne couvre pas toutes les maladies cardiovasculaires, mais l'utilisation de ces médicaments est un bon indicateur de maladie cardiaque (voir Avalosse *et al.*, 2019).

(4) Nous considérons ici spécifiquement les médicaments destinés au traitement de la bronchopneumopathie chronique obstructive (BPCO) (voir Avalosse *et al.*, 2019). La bronchopneumopathie chronique obstructive (BPCO) est une maladie pulmonaire grave et fréquente qui se caractérise par une obstruction progressive des voies respiratoires. Pour cet indicateur, toutes les prévalences sont exprimées pour 100 000 bénéficiaires de l'assurance maladie âgés de 50 ans et plus.

La prévalence (non standardisée) du diabète n'est pas la même dans tous les quartiers d'Ixelles 11-5. La prévalence tend à être plus faible dans les quartiers plus aisés autour de l'avenue Louise et dans les quartiers universitaires autour de la VUB et de l'ULB, où la population est généralement plus jeune. En revanche, le diabète est plus fréquent dans les secteurs des Hôpitaux et de la rue Gray, ainsi que dans les secteurs des logements sociaux du Stade communal et de la rue Louis Ernotte, où le niveau socio-économique des résidents est moins élevé, et dans les secteurs du sud de la commune (Forêt, Rue de la Treille et Schoolgat), où le nombre de résidents âgés de 65 ans et plus est plus important.

Par ailleurs, 8 % des bénéficiaires à Ixelles ont le «statut affection chronique» auprès de l'assurance maladie obligatoire³⁵. Après [standardisation](#) pour l'âge, cette proportion est légèrement inférieure à Ixelles (10 %) que dans la Région (11 %). Il convient toutefois de souligner que ces chiffres sont déterminés non seulement par la prévalence des maladies chroniques, mais aussi par le fait de bénéficier de suffisamment de soins remboursés et par la possibilité pour les personnes d'obtenir ce statut³⁶.



35 Pour en savoir plus sur le statut «affection chronique», consultez le site web de l'INAMI : www.inami.fgov.be.

36 L'obtention du «statut affection chronique» est soumise à diverses conditions. Par exemple, il faut qu'il y ait eu chaque trimestre pendant 2 ans suffisamment de remboursements pour pouvoir bénéficier de ce statut. Selon une étude de l'AIM (Rygaert et al., 2021), l'indicateur ne nous donne qu'une image du «nombre de personnes ayant des dépenses élevées et de longue durée». Il existe en outre divers obstacles administratifs et autres à l'acquisition de certains droits, comme cela pourrait également être le cas avec ce statut (Observatoire de la Santé et du Social, 2017). Il est donc très probable que ce statut sous-estime le nombre de malades chroniques (tant ceux dont les dépenses de santé sont élevées que ceux dont les dépenses sont faibles).

Incidence du cancer

Le cancer du poumon, le cancer colorectal, le cancer du sein (chez la femme) et le cancer de la prostate (chez l'homme) sont, à l'exclusion des cancers de la peau non-mélanomes, les cancers les plus fréquents en Région bruxelloise ¹¹⁻⁶. Par rapport à la Région, l'incidence standardisée du cancer des poumons chez la femme est légèrement moins élevée à Ixelles pour la période 2016-2019. Chez les hommes, le cancer du poumon est un peu moins fréquent à Ixelles, et le cancer de la prostate un peu plus fréquent.

Les cancers de la peau non-mélanomes sont également fréquents. À Ixelles, on estime qu'ils touchent 53 hommes sur 100 000 et 54 femmes sur 100 000. Chez les hommes, ce cancer est à peu près aussi fréquent (incidence brute) que le cancer colorectal et le cancer du poumon ; chez les femmes, il est légèrement plus fréquent³⁷.

11-6 Taux d'incidence bruts et standardisés du cancer du poumon, du cancer colorectal, du cancer de la prostate (chez l'homme) et du cancer du sein (chez la femme) (1), par sexe, 2016-2019

	Taux d'incidence brut Ixelles (par 100 000)	Taux d'incidence standardisé (2) Ixelles (par 100 000)	Taux d'incidence standardisé (2) Région bruxelloise (par 100 000)
Hommes			
Prostate	98,5	188,2	165,5
Colorectal	55,2	97,2	86,5
Poumons-bronches	51,0	92,8	106,6
Femmes			
Sein	151,2	196,7	185,2
Poumons-bronches	36,8	52,1	50,5
Colorectal	31,1	43,5	58,4

Source : Fondation Registre du Cancer

(1) Le top 3 des cancers les plus fréquents a été déterminé au niveau régional sur la base du nombre absolu de cas. Sont présentés, ici pour Ixelles, les chiffres pour les cancers se situant dans ce top 3. Les cancers de la peau non-mélanomes sont exclus, car l'enregistrement de ces cancers, dont la grande majorité ne mettent pas en jeu le pronostic vital, n'est pas complet ni bien harmonisé. Les chiffres doivent donc être interprétés avec prudence (Fondation Registre du Cancer, 2022).

(2) Standardisation directe pour l'âge en utilisant la population européenne de référence de 2013. La Fondation Registre du Cancer a également calculé, pour ces cancers, les ratios d'incidence standardisés (SIR : Standardised Incidence Ratio) et leurs intervalles de confiance (95 %), ainsi que l'intervalle de confiance des taux d'incidence standardisés. Ces chiffres sont disponibles dans le glossaire.

37 Voir note 1 du Tableau 11-6.

11.3. PRÉVENTION

Grâce aux soins de santé préventifs, certains problèmes de santé peuvent être évités ou traités à un stade précoce, avec en conséquence une issue plus favorable.

Au niveau international, il est recommandé d'organiser un dépistage systématique du cancer colorectal et, chez les femmes, du cancer du sein et du col de l'utérus. Un programme de dépistage organisé du cancer du sein («mammotest») pour les femmes de 50 à 69 ans est mis en place en Région bruxelloise depuis juin 2002. Un projet pilote de dépistage du cancer colorectal chez les personnes âgées de 50 à 74 ans a été lancé en Région bruxelloise fin octobre 2018³⁸. Pour le cancer du col de l'utérus, en revanche, il n'existe pas de programme de dépistage organisé à Bruxelles. À Ixelles, les taux de participation au dépistage de ces différents cancers sont proches de ceux de l'ensemble de la Région **11-7**. La participation est cependant faible par rapport aux autres régions et aux objectifs internationaux.

Seuls 28 % des Ixellois se rendent chez le dentiste pour une consultation préventive. Bien que ce chiffre soit proche de celui de la Région (27 %), il reste particulièrement faible sachant qu'il est recommandé à tout le monde d'effectuer un contrôle annuel. La moitié des 65 ans et plus vivant à domicile à Ixelles ont été vaccinés contre la grippe en 2020. Ce chiffre est également proche de celui de la Région.

11-7 Dépistage du cancer, soins bucco-dentaires préventifs et vaccination contre la grippe, 2018-2021			
		Ixelles	Région de Bruxelles-Capitale
Dépistage du cancer du sein (femmes de 50 à 69 ans)	Mammotest (période 2018-2019)	7,8 %	10,4 %
	Mammotest et/ou mammographie (période 2018-2019)	52,0 %	51,0 %
Dépistage du cancer du colorectal (50-74 ans)	Colotest (2021) (1)	15,5 % (♂) - 15,7 % (♀)	17,4 % (♂) - 16,7 % (♀)
Dépistage du cancer du col de l'utérus (femmes de 25 à 64 ans)	Frottis (période 2017-2019)	25,2 %	25,1 %
Soins bucco-dentaires préventifs	Au moins 2 contacts préventifs avec le dentiste (période 2018-2020) (2)	28,1 %	27,3 %
Vaccination contre la grippe (personnes de 65 ans et plus vivant à domicile)	2020 (3)	49,9 %	52,2 %
Sources : AIM, Bruprev, Statbel (RN) ; calculs Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale			
(1) Le taux de couverture du dépistage du cancer colorectal devrait être calculé sur une période de 2 ans, ce qui correspond à la durée nécessaire pour inviter l'ensemble de la population cible. Il a été calculé ici sur base d'une seule année, l'année 2021, étant donné que le projet pilote a démarré en 2018, et compte tenu de l'impact que la pandémie de Covid-19 a eu sur le projet.			
(2) Part des bénéficiaires de l'assurance maladie ayant eu au moins 2 contacts préventifs avec le dentiste au cours de deux années différentes sur une période de trois années civiles consécutives (année x, année x-1, année x-2).			
(3) Part des bénéficiaires de l'assurance maladie.			

38 Au moment de la rédaction, le projet pilote est en cours jusqu'à fin 2023.

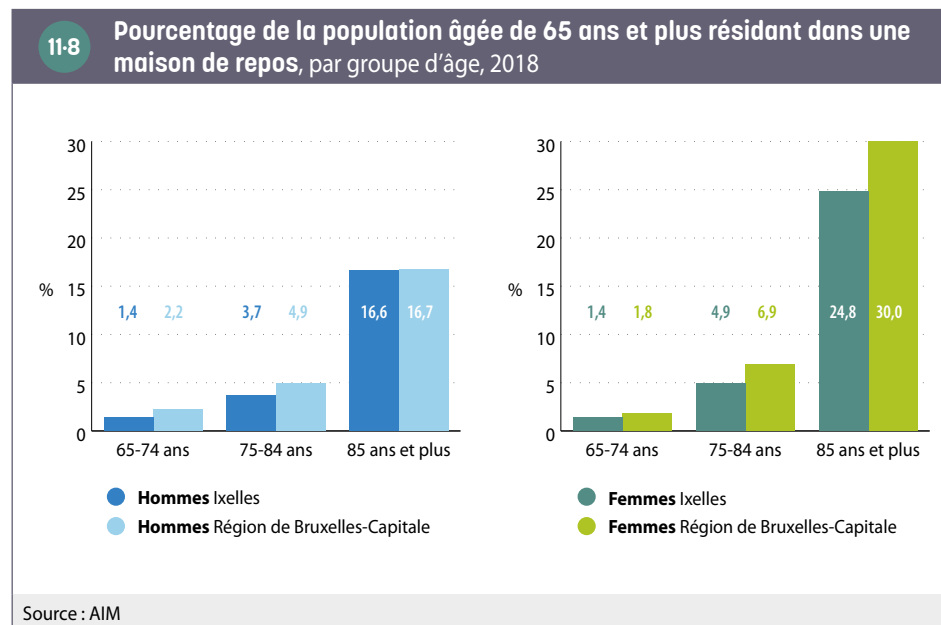
11.4. FOCUS SUR LES PERSONNES ÂGÉES

Résidents des maisons de repos

Au 1^{er} janvier 2022, Ixelles compte 6 maisons de repos (MR) et maisons de repos et de soins (MRS) sur son territoire, pour un total de 685 lits (dont 259 lits MRS³⁹ pour les personnes âgées lourdement dépendantes) (Iriscare, 2022). Cela signifie que 7 % des Ixellois âgés de 65 ans et plus devraient pouvoir en théorie trouver une place dans une MR(S) dans leur commune. Ce pourcentage est légèrement inférieur à la moyenne des 19 communes bruxelloises (8,9 %).

En 2018, 538 habitants d'Ixelles âgés de 65 ans et plus (392 femmes et 146 hommes) ont séjourné dans une MR(S), ce qui représente 5,9 % de ce groupe d'âge⁴⁰. Pour l'ensemble de la Région, cette part est de 7,7 %. La part des femmes habitant à Ixelles vivant dans une MR(S) est supérieure à celle des hommes (7,4 % de l'ensemble des femmes de plus de 65 ans et 3,9 % de l'ensemble des hommes de plus de 65 ans). Pour l'ensemble de la Région, cette part est de 9,5 % pour l'ensemble des femmes de 65 ans et plus, et de 5 % pour les hommes de 65 ans et plus. L'espérance de vie plus élevée des femmes signifie, d'une part, qu'il y a relativement plus de femmes que d'hommes dans les catégories d'âge les plus élevées, mais aussi que, statistiquement parlant, les hommes ont plus de chances de vivre encore avec leur partenaire féminine dans les dernières années de leur vie, tandis que les femmes ont plus de chances de survivre à leur partenaire masculin. Par conséquent, lorsque les besoins en soins liés à l'âge augmentent, les femmes sont, plus souvent que les hommes, dans l'impossibilité de compter sur l'aide de leur partenaire encore en vie et doivent donc s'installer dans une MR(S).

La figure 11-8 donne un aperçu plus détaillé de la répartition par âge des résidents de MR(S) à Ixelles en 2018. Il en ressort également une sous-représentation des résidents ixellois en MR(S) par rapport à la Région pour les deux sexes et toutes les catégories d'âge, à l'exception des hommes âgés de 85 ans et plus (proportion équivalente en MR(S) à Ixelles et dans la Région).



Le pourcentage d'Ixellois résidant en MR(S) **bénéficiaires de l'intervention majorée (BIM)** est de 41 % en 2018. Dans la population ixelloise totale âgée de 65 ans et plus, cette part est de 31 %, ce qui signifie que les bénéficiaires d'une intervention majorée sont surreprésentés dans les MR(S). Ces pourcentages sont tous deux proches de ceux de la Région dans son ensemble (respectivement de 42 % et 33 %).

39 La plupart des maisons de repos sont reconnues comme des maisons de repos et de soins (MRS). Elles bénéficient d'un subside plus élevé pour les personnes âgées nécessitant des soins lourds (lits MRS).

40 Il s'agit en l'occurrence de personnes domiciliées à Ixelles et qui résident dans une maison de repos, qu'elle soit ou non située sur le territoire ixellois. Il ne s'agit donc pas du nombre de résidents des maisons de repos sur la commune d'Ixelles, puisqu'elles accueillent également des résidents domiciliés en dehors d'Ixelles. Notons que toutefois, la grande majorité des personnes en MR(S) sont domiciliées dans leur MR(S).

GLOSSAIRE

Aide médicale urgente (AMU) : cette aide constitue une intervention dans les frais médicaux urgents (médecin, hôpital, pharmacie, etc.) octroyés par les CPAS pour les personnes en séjour irrégulier en Belgique en cas de problèmes de santé.

Bénéficiaires de l'intervention majorée (BIM) : afin d'améliorer l'accès financier aux soins de santé des personnes ayant un faible revenu, il est prévu d'attribuer à différentes catégories de personnes (ainsi qu'à leurs personnes à charge) une intervention majorée de l'assurance obligatoire pour les soins médicaux et donc une diminution du ticket modérateur. Depuis janvier 2014, trois conditions peuvent chacune donner droit à l'intervention majorée : (1) le fait d'être bénéficiaire de certaines allocations (RIS, ERIS, GRAPA, allocations aux personnes handicapées, allocation familiale majorée pour enfants souffrant d'un handicap) ; (2) le statut d'orphelin ou de mineur étranger non accompagné (MENA) ; (3) un faible revenu. Pour les deux premières catégories, le droit à l'intervention majorée est octroyé automatiquement pour le titulaire et leurs personnes à charge. Les personnes ayant de faibles revenus mais n'ayant pas automatiquement droit à l'intervention majorée peuvent faire une demande et le droit sera octroyé ou non sur base d'un examen des revenus du ménage.

Bulletins statistiques de naissances et de décès : les statistiques de naissances et de décès peuvent être établies à partir de deux sources : le Registre national ([population officielle](#)) et les bulletins statistiques de naissances et décès. Cette dernière source inclut l'ensemble des naissances et des décès qui surviennent sur le territoire, y compris des personnes qui ne sont pas inscrites au Registre national mais qui résident habituellement dans la commune (par exemple de personnes sans-papiers). En revanche, les Bulletins ne comptabilisent pas les naissances et décès qui ont eu lieu à l'étranger.
Pour plus d'informations : www.vivalis.brussels

Cardiopathie ischémique : la CI, également appelée maladie coronarienne, désigne les problèmes cardiaques causés par un rétrécissement des artères coronaires (athérosclérose), entraînant une réduction de la circulation sanguine et de l'apport en oxygène au muscle cardiaque (ischémie). Les principaux facteurs de risque de la cardiopathie ischémique comprennent des facteurs physiques comme l'hypertension artérielle, l'hypercholestérolémie, le diabète et des facteurs comportementaux tels que le tabagisme, une mauvaise alimentation, l'abus d'alcool et le manque d'exercice.
Pour plus d'informations : www.belgiqueenbonnesante.be

Coefficient de Gini : le coefficient de Gini est un indicateur synthétique d'inégalités de revenus. Il varie entre 0 et 1. Il est égal à 0 dans une situation d'égalité parfaite où les revenus de chacun seraient égaux. À l'inverse, il est égal à 1 dans une situation d'inégalité extrême (où tous les revenus sauf un seraient nuls). Il est calculé ici sur base des [statistiques fiscales](#), hors déclarations de revenu total net imposable nul.

Commerce de détails et autres services (G(45 & 47), R, S, T) : ce secteur d'activités regroupe le commerce de détails y compris le commerce de la réparation de véhicules automobiles et de motos, le secteur des arts, spectacles et activités récréatives, les «autres activités de services» qui incluent notamment les activités des organisations associatives, et les activités des ménages employant du personnel domestique et activités indifférenciées des ménages en tant que producteurs de biens et services destinés à leur propre usage.
Pour plus d'informations : <https://data.be/fr/nace>

Concentration en NO₂ : il s'agit de la masse de NO₂ (en microgramme, µg) mesurée par unité de volume d'air (en mètre cube, m³). Il ne s'agit donc pas d'une mesure des émissions locales de gaz, mais de la présence locale de ce gaz, quelle que soit son origine.

Croissant pauvre : zone de la Région bruxelloise concentrant depuis plusieurs décennies les populations les moins favorisées sur le plan économique. Elle reprend les [quartiers en première couronne](#) nord et ouest, qui sont parmi les plus pauvres de la Région et qui forment un croissant autour du centre-ville, de Saint-Josse-ten-Noode au bas de Forest.

DASPA : le Dispositif d'Accueil et de Scolarisation des élèves Primo-Arrivants et Assimilés est une structure d'enseignement établie au sein d'un établissement scolaire. Il vise l'accueil, la scolarisation et l'intégration des élèves primo-arrivants et assimilés aux primo-arrivants dans l'enseignement ordinaire dans le système éducatif de la Communauté française, à partir de la troisième année de l'enseignement maternel. Un DASPA est une étape de scolarisation intermédiaire pouvant durer jusqu'à 2 ans et pendant laquelle l'élève bénéficie notamment d'un enseignement intensif du français.
Pour plus d'informations : www.enseignement.be

Demandeur d'emploi inoccupé (DEI) : personne sans emploi inscrite auprès du service public d'emploi de sa région (Actiris en Région bruxelloise).

Deuxième couronne : dans la représentation d'une ville selon un schéma concentrique, une couronne désigne les **quartiers** ayant une certaine homogénéité sociale, urbanistique, et formant un anneau à l'intérieur de la ville. La deuxième ou seconde couronne de la Région bruxelloise désigne les quartiers situés le plus à l'extérieur de la ville, au-delà de la ceinture formée par les grands boulevards au sud (avenue Churchill) et à l'est (Boulevard Général Jacques, Louis Schmidt, Saint-Michel, Brandt Withlock, Reyers et Lambermont) et l'arc de la ligne du chemin de fer à l'ouest. Cette seconde couronne s'est développée après la **première couronne** et a atteint les limites de la Région de Bruxelles-Capitale vers 1960.

Enseignement en alternance : l'enseignement en alternance combine la formation générale et la pratique professionnelle. Les élèves passent deux jours par semaine en cours et trois jours en entreprise. Cet enseignement est dispensé dans un établissement appelé CEFA (Centre d'Éducation et de Formation en Alternance), en Communauté française, ou un CDO (Centrum voor Deeltijds Onderwijs), en Communauté flamande.

Enseignement modulaire : l'enseignement modulaire est une forme d'enseignement dans laquelle la matière est divisée en cours ou en modules qui peuvent être suivis séparément et pour lesquels un «certificat partiel» est délivré à chaque fois. Ceux qui auront suivi avec succès tous les modules de la formation recevront le diplôme de cette formation.

Équivalent au revenu d'intégration sociale (ERIS) : l'ERIS est une aide financière attribuée par le CPAS dans le cadre du Droit à l'aide sociale pour les personnes qui n'entrent pas en ligne de compte pour le droit au **revenu d'intégration sociale** car elles ne satisfont pas aux conditions exigées en termes de nationalité, d'âge ou de revenus, mais qui sont dans une situation de besoin similaire. Il s'agit en grande partie de candidats-réfugiés, de personnes en protection temporaire et d'autres personnes de nationalité étrangère qui ont un droit de séjour mais qui ne sont pas inscrites au Registre de population. Les montants sont identiques à ceux du revenu d'intégration sociale.

Pour plus d'informations : www.ocmw-info-cpas.be

Espérance de vie à la naissance : l'espérance de vie à la naissance est le nombre d'années qu'un enfant né durant une année donnée peut espérer vivre si les taux de mortalité par âge de la population ayant prévalu au cours de cette année demeurent inchangés durant toute sa vie. L'espérance de vie n'est donc pas une prédiction, mais décrit de manière synthétique le cumul des risques de décès pour chaque tranche d'âge au cours de la période étudiée.

Incidence : l'incidence correspond au nombre de nouveaux cas d'une maladie diagnostiqués pendant une période déterminée, rapporté au nombre de personnes prises en considération durant la même période (exprimée dans le chapitre Santé en N/100 000).

Indicateur de la dynamique entrepreneuriale : cet indicateur, calculé par l'IBSA, mesure le taux de création nette d'entreprises. Il est calculé comme le ratio entre d'une part, les créations nettes d'entreprises (différence entre les créations et les cessations) et, d'autre part, le nombre

moyen d'entreprises actives sur la période considérée. L'indicateur est calculé à partir des données de Statbel relatives aux mouvements démographiques des entreprises assujetties à la TVA.

Indicateur conjoncturel de fécondité : cet indicateur est la somme des taux de fécondité par âge d'une année/période. Il peut être interprété comme le nombre moyen d'enfants que mettrait au monde une femme si elle connaissait, durant toute sa vie féconde, les conditions de fécondité observées cette année/période-là.

L_{den} : l'indicateur de niveau de bruit L_{den} (Level day-evening-night) représente le niveau de bruit annuel moyen perçu au cours d'une journée de 24h. Le L_{den} s'exprime de la manière suivante :

$$L_{den} = 10 * \log \frac{1}{24} \left(12 * 10^{\frac{L_{day}}{10}} + 4 * 10^{\frac{L_{evening}+5}{10}} + 8 * 10^{\frac{L_{night}+10}{10}} \right)$$

L'indicateur découpe cette journée en trois périodes, représentées par leurs niveaux sonores correspondants :

- La période du jour L_{day} de 7h à 19h
- La période de soirée L_{evening} de 19h à 23h ; une correction pénalisante de 5 décibels (dB) est ajoutée
- La période de nuit L_{night} de 23h à 7h ; une correction pénalisante de 10 dB est ajoutée

Maillage vert et bleu : programme environnemental en Région de Bruxelles-Capitale ayant pour objectifs de créer des espaces verts, de les relier par des rues plantées, de faire revivre les rivières, à destination des habitants et également dans une visée écologique. Initié en 1996, il a été inscrit en 1999 dans le Plan régional d'affectation du sol (PRAS).

Mortalité infantile (taux) : nombre de décès d'enfants nés vivants survenus avant le premier anniversaire de l'enfant (0 à 364 jours révolus) pour 1 000 enfants nés vivants.

Mortinatalité (taux) : la mortinatalité ou la mortalité foetale correspond au nombre de décès survenant avant ou pendant l'accouchement à partir du moment où le fœtus a au moins 500 g ou après minimum 22 semaines de gestation, pour 1 000 naissances totales (vivantes et mort-nés).

OKAN (Onthaalonderwijs voor anderstalige kinderen) : enseignement d'accueil pour enfants allophones dans l'enseignement néerlandophone. L'enseignement d'accueil pour les nouveaux arrivants allophones est destiné aux élèves qui n'ont pas la nationalité belge ou néerlandaise, qui arrivent en Belgique et qui ne maîtrisent pas suffisamment le néerlandais. L'enseignement d'accueil permet à ces élèves d'apprendre le néerlandais le plus vite possible. Pour plus d'informations : www.onderwijsinbrussel.be

Population active : la population active d'un territoire fait référence aux résidents de ce territoire qui sont effectivement présents sur le marché du travail, qu'ils soient en emploi (population active occupée) ou au chômage (population active inoccupée).

Population officielle : ensemble des individus légalement domiciliés auprès de leur administration communale, à l'exception des demandeurs d'asile.

Population scolaire : population des élèves inscrits de manière régulière dans un établissement scolaire. La population scolaire peut différer de la population officielle aux mêmes âges pour plusieurs raisons : les enfants sans titre de séjour peuvent être inscrits dans une école même s'ils ne sont pas inscrits au Registre de la population, certains enfants sont scolarisés à domicile, etc.

Première couronne : dans la représentation d'une ville selon un schéma concentrique, une couronne désigne les **quartiers** ayant une certaine homogénéité sociale, urbanistique, et formant un anneau à l'intérieur de la ville. La première couronne de la Région bruxelloise désigne les quartiers situés entre les boulevards de la petite ceinture et la moyenne ceinture formée par les grands boulevards au sud (avenue Churchill) et à l'est (Boulevard Général Jacques, Louis Schmidt, Saint-Michel, Brandt Withlock, Reyers et Lambermont) et l'arc de la ligne du chemin de fer à l'ouest. Cette première couronne sera complètement urbanisée vers 1930. Les quartiers de **deuxième couronne** se sont urbanisés ensuite.

Quartiers : les quartiers de la Région bruxelloise tels qu'utilisés dans cette publication sont ceux du Monitoring des quartiers. Un quartier est une somme de **secteurs statistiques** spatialement contigus, regroupés en fonction notamment de leurs caractéristiques sociodémographiques et physiques.

Pour plus d'informations : <https://monitoringdesquartiers.brussels/>

Ratio d'incidence standardisé (SIR : «Standardised Incidence Ratio»): rapport entre le nombre total de cas dans la commune et le nombre «attendu» de cas dans la commune (obtenu en appliquant le taux d'incidence par groupe d'âge de la Région aux habitants de la commune).

Cet indicateur permet d'estimer si l'incidence dans une commune est statistiquement significativement différente de celle observée pour la Région. La différence est statistiquement significative si la valeur 100 ne se situe pas dans l'intervalle de confiance de 95 %, avec une marge d'erreur de 5 %. Cependant, une valeur de SIR inférieure à 200, même si elle est significative, n'indique qu'une faible différence (Fondation Registre du Cancer, 2022).

Ratio d'incidence standardisé et intervalles de confiance relatifs à l'incidence du cancer du poumon, du côlon, de la prostate (chez les hommes) et du sein (chez les femmes), 2016-2019						
	Taux d'incidence standardisé (1) Ixelles (par 100 000)	Intervalle de confiance à 95 % du taux d'incidence standardisé (1) Ixelles	Taux d'incidence standardisé (1) Région bruxelloise (par 100 000)	Intervalle de confiance à 95 % du taux d'incidence standardisé (1) Région bruxelloise	SIR	Intervalle de confiance à 95 % du SIR Ixelles
Hommes						
Prostate	188,2	[159,0 ; 217,4]	165,5	[158,7 ; 172,4]	114,0	[96,7 ; 131,3]
Colorectal	97,2	[76,3 ; 118,2]	86,5	[81,6 ; 91,3]	115,0	[91,6 ; 138,4]
Poumons-bronches	92,8	[72,6 ; 113,1]	106,6	[101,2 ; 111,9]	83,4	[65,8 ; 101,0]
Femmes						
Sein	196,7	[172,5 ; 220,9]	185,2	[179,2 ; 191,2]	109,1	[96,0 ; 122,2]
Poumons-bronches	52,1	[39,2 ; 65,1]	50,5	[47,2 ; 53,7]	107,5	[81,4 ; 133,7]
Colorectal	43,5	[31,8 ; 55,2]	58,4	[55,0 ; 61,8]	72,8	[53,6 ; 92,0]

(1) Standardisation directe pour l'âge en utilisant la population européenne de référence de 2013.
Source : Fondation Registre du Cancer, 2022

Registre d'attente : registre créée en 1994 dans chaque commune et centralisé au niveau du Registre national, qui reprend l'enregistrement des personnes se déclarant réfugiés ou demandant la reconnaissance du statut de réfugié.

Revenu d'intégration sociale (RIS) : le RIS (appelé avant 2002 minimum de moyens d'existence ou minimex) est une forme spécifique du Droit à l'intégration sociale. Il s'agit d'un revenu minimum attribué par le CPAS aux personnes qui ne disposent pas de moyens d'existence suffisants et qui ne sont pas en mesure de se les procurer par d'autres moyens (droit résiduaire). Le bénéficiaire doit en outre satisfaire d'autres conditions d'octroi, en termes de disposition au travail, de nationalité, de résidence et d'âge.

Pour plus d'informations : www.ocmw-info-cpas.be

Revenu équivalent médian par habitant après impôt :

- **Revenu après impôt :** il s'agit du revenu imposable diminué de l'impôt dû. Il est plus proche que le revenu imposable des notions de revenu disponible, de niveau de vie et de pouvoir d'achat.
- **Revenu équivalent par habitant :** chaque habitant se voit attribuer un revenu identique à l'ensemble des membres de son ménage. Ce revenu est calculé en divisant le revenu total du ménage par sa taille équivalente. Celle-ci est obtenue à partir d'une échelle d'équivalence qui accorde un poids différent à chaque membre du ménage afin de prendre en compte les économies d'échelle qu'apporte la vie en commun.
- **Revenu médian :** il s'agit du revenu qui se trouve au milieu de la distribution quand on classe les personnes selon leur revenu en ordre croissant. La médiane est moins sensible que la moyenne aux valeurs extrêmes.

Pour plus d'informations, voir la méthodologie sur le site de l'IBSA : <https://ibsa.brussels/themes/revenus-et-depenses-des-menages/statistique-fiscale-des-revenus>

Secteurs statistiques : les secteurs statistiques représentent l'unité territoriale de base la plus fine et résulte de la subdivision du territoire par Statbel, sur base des caractéristiques structurelles d'ordre social, économique, urbanistique et morphologique.

Services administratifs et de soutien (N) : ce secteur d'activités regroupe les services administratifs de bureau et autres activités de soutien aux entreprises ; les services relatifs aux bâtiments, notamment le nettoyage des bâtiments ; les activités liées à l'emploi, notamment celles des agences d'intérim ; les activités de location et les activités d'enquête et de sécurité. Pour plus d'informations : <https://data.be/fr/nace>

Services lourds aux entreprises (G-46 & H) : ce secteur d'activités reprend le commerce de gros (à l'exception des véhicules automobiles et des motocycles), ainsi que le secteur des transports et entreposages.

Seuil de risque de pauvreté : à l'instar des autres pays de l'Union européenne, la Belgique utilise un seuil de pauvreté relatif pour mesurer la part de la population présentant un risque de pauvreté. Ce seuil est défini à 60 % du revenu disponible équivalent médian du pays. En Belgique, sur base de l'enquête EU-SILC 2021 (revenus de 2020), ce seuil est de 1 287 euros par mois pour une personne isolée, 2 059 euros par mois pour un parent seul avec deux enfants et 2 703 euros par mois pour un couple avec deux enfants. Les personnes disposant d'un revenu disponible équivalent inférieur à ce seuil sont considérées comme en risque de pauvreté.

Siège social : établissement d'une entreprise qui constitue son adresse juridique officielle.

Standardisation (pour l'âge) : les paramètres de santé sont fortement liés à l'âge. La standardisation pour l'âge tient compte des différences de structure d'âge entre la Région et une commune donnée, ce qui permet des comparaisons «à âge égal». La standardisation est obtenue en appliquant les chiffres respectifs observés par groupe d'âge à une population standard. Ces chiffres standardisés diffèrent donc des chiffres «réels» et ne sont utilisés que pour faire abstraction des différences d'âge dans les populations à comparer.

Statistiques fiscales : ces statistiques contiennent des informations au sujet des revenus figurant dans les déclarations fiscales de toutes les personnes domiciliées en Belgique. Lors de leur interprétation, il faut tenir compte d'un certain nombre d'éléments. Les données se réfèrent seulement aux revenus soumis à l'impôt des personnes physiques. Certains types de revenus ne sont pas imposables et sont donc absents des statistiques fiscales. En l'occurrence, plusieurs transferts sociaux (revenu d'intégration sociale, équivalent au revenu d'intégration et allocations familiales notamment) sont exonérés d'impôts et ne sont donc par repris dans le revenu imposable. De même, certaines personnes ont un revenu élevé qui n'est pas imposable via le système national, comme les diplomates étrangers ou les fonctionnaires internationaux. Les personnes percevant ces différents types de revenus non imposables peuvent dès lors se retrouver soit dans les déclarations dont le revenu imposable est nul (dont il n'est pas tenu compte dans la plupart des statistiques fiscales) soit dans les classes de revenus faibles. Par

ailleurs, les statistiques fiscales sous-estiment de façon importante les revenus du capital (mobilier et immobilier).

Solde migratoire d'entreprises : différence entre le nombre d'entreprises (au sens du [siège social](#)) qui se sont installées sur une commune et le nombre d'entreprises qui ont quitté la commune au cours d'une période analysée.

Taux d'activité : pourcentage de la [population active](#) dans la population en âge de travailler (15-64 ans).

Taux d'emploi : pourcentage de la population active occupée (en emploi) dans la population en âge de travailler (15-64 ans).

Taux de chômage : pourcentage de la population au chômage (population active inoccupée) dans la [population active](#).

Taux de couverture de l'accueil : nombre de places d'accueil dans la commune rapporté au nombre d'enfants de moins de trois ans domiciliés dans la commune.

Taux de natalité : le taux de natalité est le rapport entre le nombre annuel de naissances et la population totale.

UE-14 (hors Belgique) : Ensemble des pays ayant adhéré à l'Union européenne avant 2004 (et encore membre de l'Union européenne en 2022), à l'exception de la Belgique, soit : Allemagne, Autriche, Danemark, Espagne, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Portugal, Suède.

UE-13 : Ensemble des pays ayant adhéré à l'Union européenne après 2003, soit : Bulgarie, Chypre, Croatie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Malte, Pologne, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Tchéquie.

Unités d'établissement : une unité d'établissement est un lieu géographiquement identifiable par une adresse, où s'exerce au moins une activité de l'entreprise ou à partir duquel l'activité est exercée. Les unités d'établissement sont par exemple des ateliers, des magasins, des points de vente, des bureaux, des directions, des sièges, des agences ou encore des succursales.

ACRONYMES ET ABRÉVIATIONS

Actiris	Office Régional Bruxellois de l'Emploi	OCDE	Organisation de Coopération et de Développement Économiques
AIM	Agence InterMutualiste	OKAN	Onthaalonderwijs Anderstalige Nieuwkomers
BCSS	Banque Carrefour de la Sécurité Sociale	ONE	Office de la Naissance et de l'Enfance
BIM	Bénéficiaires de l'intervention majorée pour l'assurance soins de santé	ONEM	Office National de l'Emploi
BPL	Bruxelles Pouvoirs Locaux	ONP	Office national des Pensions
Bruprev	Centre bruxellois de coordination pour le dépistage du cancer du sein et du côlon	ONSS	Office national de sécurité sociale
COCOM	Commission Communautaire Commune	OMS	Organisation mondiale de la Santé
CPAS	Centre public d'action sociale	PRAS	Plan Régional d'Affectation du Sol
DB	Décibels	RN	Registre national
DEI	Demandeurs d'emploi inoccupés	RIS	Revenu d'intégration sociale
ERIS	Équivalent au revenu d'intégration sociale	SLRB	Société du Logement de la Région de Bruxelles-Capitale
EU-SILC	European Union – Statistics on Income and Living Conditions	SPF	Service public fédéral
GRAPA	Garantie de revenu aux personnes âgées	SPP	Service public fédéral de programmation
HORECA	Secteur d'activités de l'hôtellerie, de la restauration et des cafés	SPRB	Service public régional de Bruxelles
IBSA	Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse	TVA	Taxe sur la valeur ajoutée
INAMI	Institut national d'assurance maladie-invalidité	UE	Union Européenne
IPP	Impôt des personnes physiques	ULB	Université libre de Bruxelles
MENA	Mineur étranger non accompagné	VUB	Vrije Universiteit Brussel
		WSE	Steunpunt Werk en Sociale Economie

EN SAVOIR PLUS

Monitoring des Quartiers de la Région de Bruxelles-Capitale :

<https://monitoringdesquartiers.brussels/>

Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse :

www.ibsa.brussels

Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale :

www.vivalis.brussels

BIBLIOGRAPHIE

Andrieux J., Eggen M., Bouland C. (2020), *État des connaissances sur les liens entre environnement et santé en Région de Bruxelles-Capitale*, Centre de Recherche en Santé Environnementale et Santé au Travail (École de Santé Publique, Université libre de Bruxelles), Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale, 94 p.

Avalosse H., Maron L., Lona M., et al. (2019), *Inégalités sociales en santé*, Agence InterMutualiste (AIM), Bruxelles

Bruxelles Environnement (2022), *Qualité de l'air : concentration en dioxyde d'azote (NO₂)*. In *L'environnement à Bruxelles. Etat des lieux*. En ligne : <https://environnement.brussels/citoyen/outils-et-donnees/etat-des-lieux-de-lenvironnement/qualite-de-lair-exterieur-etat-des-lieux#qualite-de-lair-concentration-en-dioxyde-dazote-no2>. Consulté le 12-12-2022

Hub.brussels, ULB & Perspective.brussels. 2019. Le commerce bruxellois en chiffres. Structuration du paysage commercial. Bruxelles : Hub.brussels. https://perspective.brussels/sites/default/files/documents/article_3_-_hub_-_vf_final.pdf

Institut bruxellois de statistique et d'analyse, Wilmotte P.-F. (2022), *Quelles entreprises s'installent ou quittent la Région de Bruxelles-Capitale ?*, Focus de l'IBSA n° 55

Institut bruxellois de statistique et d'analyse, Wilmotte P.-F. (2022), *Les implications de la migration des entreprises belges pour la Région de Bruxelles-Capitale*, Focus de l'IBSA n°54

Institut bruxellois de statistique et d'analyse, Hermia J.-P. et Treutens P.-P. (2021), *Évolution récente des revenus dans les quartiers bruxellois*, Focus de l'IBSA n°41

Institut bruxellois de statistique et d'analyse, Ermans T. (2019), *Les ménages bruxellois et la voiture*, Focus de l'IBSA n°32

Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse et Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale (2016), *Zoom sur les communes : Ixelles*.

Jaumain S. (Dir.) (2008), *La Région de Bruxelles-Capitale. Histoire et Patrimoine des communes de Belgique*, Bruxelles, Editions Racine, 624 p.

May X., Ermans T. et Hoofman N. (2019), «*Les voitures de société : diagnostics et enjeux d'un régime fiscal*», Brussels Studies [En ligne], Notes de synthèse, n° 133. URL : <http://journals.openedition.org/brussels/2366> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/brussels.2366>

Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale (2020), *La problématique du surendettement en Région bruxelloise, conséquence et facteur aggravant de situations de pauvreté : présentation et analyse de données issues de quatre services de médiation de dettes et de la Centrale des crédits aux particuliers*, Commission communautaire commune, Bruxelles

Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale (2019), *Tous égaux face à la santé à Bruxelles ? Données récentes et cartographie sur les inégalités sociales de santé*, Commission communautaire commune, Bruxelles

Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale (2017), *Aperçus du non-recours aux droits sociaux et de la sous-protection sociale en Région bruxelloise*, Rapport thématique du Rapport bruxellois sur l'état de la pauvreté 2016, Commission communautaire commune, Bruxelles

Parking.Brussels (2020), *Autopartage - Rapport d'évaluation de la couverture régionale 2020*, 16 p.

Perspective.brussels (2021), *Monitoring des projets de logements publics à Bruxelles* n°5, 43 p.

Roberfroid D., Dauvrin M., Keygnaert I., Desomer A., Kerstens B., Camberlin C., Gysen J., Lorant V., Derluyn I. (2015), *Quels soins de santé pour les personnes en séjour irrégulier ?* Synthèse. Health Services Research (HSR). Bruxelles : Centre Fédéral d'Expertise des Soins de Santé (KCE). KCE Reports 257Bs. D/2015/10.273/109.

Rygaert X., Vaes B., Vanoverloop J. et al. (2021), *Maladies chroniques chez les personnes avec le statut affection chronique : leçons d'un couplage entre les données d'Intego et l'Agence InterMutualiste, Agence InterMutualiste (AIM), Bruxelles*

Van der Heyden J., Nguyen D., Renard F. et al. (2019), *Enquête de santé 2018*, Bruxelles, Belgique : Sciensano ; Rapport n° : 2019/14.440/89

Zoom sur les communes : Ixelles

La publication «Zoom sur les communes» de l'Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse et de l'Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale rassemble et analyse des indicateurs démographiques, socio-économiques, de bien-être et de santé de la population pour chacune des 19 communes bruxelloises. Cette publication constitue un outil d'aide à la décision au niveau local en permettant aux acteurs de mieux connaître les caractéristiques de la population et du territoire sur lesquels ils travaillent.

www.ibsa.brussels
www.vivalis.brussels